

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

**COMITE NATIONAL
DU RECENSEMENT**

**BUREAU CENTRAL
DU RECENSEMENT**

BURKINA FASO
Unité – Progrès -Justice

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITATION - 2006**

ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIF

<p>THEME 11 SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU BURKINA FASO</p>

ANALYSTES :

Antoine-Marie **SIE TIOYE**
Dalomi **BAHAN**

Octobre 2009

AVANT- PROPOS

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT- PROPOS	3
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES CARTES	11
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	13
TABLEAU SYNOPTIQUE	15
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS	21
INTRODUCTION	23
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	25
1.1 – CONTEXTE	25
1.1.1 – Mutations de la place des enfants et des jeunes de la société traditionnelle à la société moderne	25
1.1.2 – Rôle social, économique et culturel des enfants et des jeunes.....	26
1.1.3 – Quelques actions en faveurs des enfants et des jeunes.	27
1.2 – REVUE DE LA LITTÉRATURE	32
1.3 – DÉFINITION DES CONCEPTS OPÉRATOIRES ET MESURE DU PHÉNOMÈNE.....	34
1.3.1 – Définitions des concepts des enfants et des jeunes.....	34
1.3.2 – Mesure de la population des enfants et des jeunes	34
1.4 – EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES.....	36
1.4.1 – Evaluation de la qualité des données sur l'âge	36
1.4.2 – Evaluation de la qualité des données des variables économiques et sociales ..	38
CHAPITRE 2 : DEFIS DEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS	41
2.1 – UNE POPULATION DES ENFANTS MAJORITAIRE ET EN CROISSANCE	41
2.1.1 – Evolution de la population des enfants.....	41
2.1.2 – Une population très inégalement répartie.....	42
2.2 – NUPTIALITÉ, FÉCONDITÉ DES ENFANTS.....	45
2.2.1 – Des mariages précoces parmi les enfants	45
2.2.2 – Une fécondité précoce.....	47
2.3 – MORTALITÉ	50
2.3.1 – Une population infantile numériquement importante	50
2.3.2 – Une mortalité infantile encore élevée, plus rurale et plus masculine.....	50
2.3.3 – Une mortalité infantile plus rurale et plus masculine	51
2.3.4 – Une population vaccinale numériquement importante	52
2.3.5 – Une mortalité infanto-juvénile plus rurale et plus masculine	52
2.3.6 – Une mortalité juvénile plus rurale et plus féminine	53
CHAPITRE 3 : LES DEFIS SOCIAUX DES ENFANTS	55
3.1 – EDUCATION	55
3.1.1 – Une population d'âge préscolaire relativement importante	55
3.1.2 – Le manque de structures d'encadrement	56
3.1.3 – Une sous scolarisation persistante et majoritairement féminine	57
3.1.4 – Des retards scolaires toujours importants	57
3.1.5 – Les enfants déscolarisés.....	58
3.1.6 – Une population non scolarisée à dominance féminine	59
3.1.7 – Enfants non scolarisés et survie des parents	59
3.2 – CONDITIONS DE VIE PRÉCAIRES DES ENFANTS	60
3.2.1 – Plus d'un enfant sur 10 ne réside avec aucun parent biologique	60
3.2.2 – Environ un enfant sur 10, orphelin d'au moins un parent	61
3.2.3 – Les enfants vivant dans les ménages polygamiques	63
3.2.4 – Environ deux enfants sur cinq, vivant encore dans des ménages très pauvres.....	64

3.3 – TRAVAIL DES ENFANTS	65
3.3.1 – Le travail des enfants : un véritable défi social et économique	65
3.3.2 – Les enfants travailleurs: Qui sont- ils ?.....	66
3.4 – ENFANTS CHEFS DE MÉNAGE	69
3.4.1 – Répartition spatiale des enfants chefs de ménage.....	69
3.4.2 – Niveau d’instruction des enfants chefs de ménage	70
3.5 – ENFANTS VIVANTS AVEC UN HANDICAP.....	71
3.5.1 – Répartition spatiale des enfants vivant avec un handicap.....	71
3.5.2 – Le niveau d’instruction des enfants vivants avec un handicap.....	72
3.6 – LA POSSESSION D’UN ACTE DE NAISSANCE : UN DROIT HUMAIN ENCORE INACCESSIBLE À BEAUCOUP D’ENFANTS.....	72
3.6.1 – Plus de 4 enfants sur 10 n’ayant pas d’acte de naissance.....	72
3.6.2 – Les enfants n’ayant pas d’acte de naissance : Qui sont-ils ?.....	73
CHAPITRE 4 : SITUATION DEMOGRAPHIQUE DES JEUNES	75
4.1 – ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION	75
4.1.1 – Evolution de la population	75
4.1.2 – Structure de la population.....	76
4.2 – RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DES JEUNES	76
4.3 – SITUATION MATRIMONIALE ET FÉCONDITÉ DES JEUNES	77
4.3.1 – Situation matrimoniale des jeunes.....	77
4.3.2 – Fécondité des jeunes	80
4.4 – DE NOMBREUX MIGRANTS PARMIS LES JEUNES	82
4.4.1 – Le milieu urbain : une destination privilégiée par les migrants	82
4.4.2 – Répartition spatiale des migrants	83
4.4.3 – Secteur d’activité des migrants actifs	84
CHAPITRE 5 : DEFIS SOCIOECONOMIQUES DES JEUNES	87
5.1 – L’ÉDUCATION DES JEUNES	87
5.1.1 – Plus de deux tiers des jeunes ne savent ni lire, ni écrire.....	87
5.1.2 – La répartition spatiale des jeunes selon le statut d’alphabétisation.....	87
5.1.3 – Plus de deux tiers des jeunes n’ont jamais été à l’école	88
5.1.4 – Les jeunes déscolarisés en grand nombre.....	89
5.1.5 – Les jeunes non scolarisés	90
5.2 – TRAVAIL ET EMPLOI DES JEUNES.....	91
5.2.1 – Population active et emploi.....	91
5.2.2 – Emplois des jeunes	93
5.2.3 – Le chômage des jeunes	96
5.3 – LES JEUNES VIVANTS AVEC UN HANDICAP.....	100
5.3.1 – La répartition spatiale des jeunes vivant avec un handicap	100
5.3.2 – Le niveau d’instruction des jeunes vivant avec un handicap.....	101
5.3.3 – Le chômage des jeunes vivants avec un handicap.....	101
5.4 – PLUS D’UN JEUNE SUR 10 RÉSIDE DANS UN MÉNAGE TRÈS PAUVRE.....	102
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	103
BIBLIOGRAPHIE.....	105
ANNEXES : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES.....	107

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Tableau récapitulatif des indices de Whipple et de Myers par sexe	38
Tableau 1.2 : Tableau récapitulatif des taux de non réponse (%) des variables de l'étude	39
Tableau 2.1 : Répartition (en %) de la population totale des enfants selon la région de résidence et le sexe et proportion des enfants dans la population totale par région.....	43
Tableau 2.2 : Répartition (en %) des enfants selon le groupe d'âges, le milieu de résidence et le sexe	44
Tableau 2.3 : Répartition des rapports de masculinité et distribution des enfants selon l'âge	45
Tableau 2.4 : Etat matrimonial des enfants de 12-17 ans selon la région de résidence	46
Tableau 2.5 : Répartition des enfants de 12-17 ans selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial	47
Tableau 2.6 : Répartition des enfants de 12-17 ans selon le niveau d'instruction et l'état matrimonial	47
Tableau 2.7 : Répartition des filles de 12-17 ans selon l'âge et les naissances des 12 derniers mois	48
Tableau 2.8 : Répartition des filles mères de 12-17 ans par âge selon la descendance atteinte.....	49
Tableau 2.9 : Répartition des filles mères célibataires de 12-17 ans selon l'âge et la descendance atteinte	49
Tableau 2.10 : Répartition de la population infantile par région de résidence et sexe.....	50
Tableau 2.11 : Répartition des taux de mortalité infantile (‰) selon le milieu de résidence et le sexe	52
Tableau 2.12 : Répartition de la population vaccinale selon la région de résidence et le sexe	52
Tableau 2.13 : Répartition des quotients de mortalité infanto-juvénile (‰) selon le milieu de résidence et le sexe.....	53
Tableau 2.14 : Répartition des quotients de mortalité juvénile selon le milieu de résidence et le sexe	53
Tableau 3.1 : Répartition de la population d'âge préscolaire (3 à 6 ans) selon la région de résidence et le sexe.....	55
Tableau 3.2 : Taux de préscolarisation selon la région de résidence et le sexe.....	56
Tableau 3.3 : Répartition (%) des enfants de 7 à 17 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe.....	57
Tableau 3.4 : Répartition (%) des enfants du cycle primaire ayant accusé un retard scolaire selon certaines caractéristiques (sexe, milieu de résidence, région de résidence) et la classe du cycle primaire	58
Tableau 3.5 : Niveau d'instruction des enfants de 7 à 17 ans déscolarisés selon le sexe.....	59
Tableau 3.6 : Répartition des enfants non scolarisés de 7-17 ans selon la région de résidence et le sexe.....	59
Tableau 3.7 : Répartition des enfants de 7-17 ans, non scolarisés selon la région de résidence et le statut d'orphelinat.....	60
Tableau 3.8 : Répartition des enfants selon la résidence avec les parents par milieu de résidence et par sexe	61
Tableau 3.9 : Répartition des enfants (%) selon le statut d'orphelinat par milieu de résidence et par sexe.....	61
Tableau 3.10 : Répartition des enfants orphelins selon la région et le sexe	62
Tableau 3.11 : Répartition des enfants orphelins selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence	63
Tableau 3.12 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon l'exercice d'une activité économique et le niveau d'instruction par milieu de résidence	67
Tableau 3.13 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon l'exercice d'une activité économique et le sexe par milieu de résidence	68

Tableau 3.14 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon l'exercice d'une activité économique et le lien parenté avec le chef de ménage	69
Tableau 3.15 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon le statut d'orphelinat et l'exercice d'une activité économique	69
Tableau 3.16 : Répartition des enfants chef de ménage par région selon le sexe	70
Tableau 3.17 : Niveau d'instruction des enfants chefs de ménage selon le milieu de résidence.....	71
Tableau 3.18 : Répartition des enfants handicapés par région selon le sexe.....	71
Tableau 3.19 : Niveau d'instruction des enfants handicapés selon le milieu de résidence.....	72
Tableau 3.20 : Répartition des enfants possédant un acte de naissance selon le sexe et le milieu de résidence.....	73
Tableau 3.21 : Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage et la possession d'un acte de naissance par niveau d'instruction du chef de ménage	74
Tableau 4.1 : Répartition de la population des jeunes selon le groupe d'âges et le sexe.....	76
Tableau 4.2 : Répartition des jeunes selon la région de résidence et le sexe	77
Tableau 4.3 : Etat matrimonial des jeunes selon les groupes d'âges	78
Tableau 4.4 : Etat matrimonial des jeunes selon le sexe	78
Tableau 4.5 : Répartition des jeunes selon l'état matrimonial et le milieu de résidence	79
Tableau 4.6 : Répartition de la jeunesse féminine selon l'âge et l'état matrimonial	80
Tableau 5.1: Statut d'alphabétisation des jeunes selon le sexe.....	87
Tableau 5.2: Répartition des jeunes selon le groupe d'âges et la fréquentation scolaire	89
Tableau 5.3 : Répartition des jeunes selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction.....	89
Tableau 5.4 : Répartition des jeunes déscolarisés selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction	90
Tableau 5.5 : Répartition des jeunes déscolarisés selon le sexe et le niveau d'instruction	90
Tableau 5.6 : Répartition des jeunes non scolarisés selon le milieu de résidence	91
Tableau 5.7: Répartition des jeunes non scolarisés selon le sexe.....	91
Tableau 5.8 : Répartition des jeunes selon le groupe d'âge, le sexe et le statut d'activité	92
Tableau 5.9 : Répartition des taux d'occupation des jeunes selon le groupe d'âges, sexe et milieu de résidence.....	93
Tableau 5.10: Répartition des jeunes selon la situation dans l'occupation principale par sexe et par milieu de résidence	94
Tableau 5.11: Répartition (en %) des jeunes selon le niveau d'instruction et la situation dans l'occupation principale	95
Tableau 5.12: Répartition (en %) des jeunes selon les grands groupes d'occupation et le niveau d'instruction.....	96
Tableau 5.13 : Taux de chômage (%) des jeunes selon le groupe d'âges et le milieu de résidence.....	97
Tableau 5.14 : Taux de chômage des jeunes handicapés résidant en milieu urbain selon le niveau d'instruction et le sexe	100
Tableau 5.15 : Répartition des jeunes handicapés selon la région de résidence et le sexe	100
Tableau 5.16 : Niveau d'instruction des jeunes handicapés selon le milieu de résidence.....	101
Tableau 5.17 : Taux de chômage des jeunes handicapés selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence.....	102
Tableau 5.18 : Répartition des jeunes selon le milieu de résidence et le niveau de vie de ménages.....	102

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Pyramide des âges.....	37
Graphique 2.1 : Évolution du nombre d'enfants par année de recensement selon le sexe	42
Graphique 3.1 : Répartition des enfants par type de ménage selon le milieu de résidence	64
Graphique 3.2 : Répartition des enfants selon le niveau de vie du ménage et le milieu de résidence.....	65
Graphique 3.3 : Proportion des enfants exerçant une activité économique selon la région de résidence.....	66
Graphique 4.1 : Evolution de l'effectif des jeunes par année de recensement selon le sexe	76
Graphique 5.1 : Taux de chômage (%) des jeunes selon les groupes d'âge et le sexe	97

LISTE DES CARTES

Carte 2.1 : Quotient (‰) de mortalité infantile par sexe selon la région de résidence	51
Carte 5.1 : Répartition des jeunes selon le statut d’alphabétisation et la région	88
Carte 5.2 : Répartition des taux (%) de chômage des jeunes selon la région de résidence	99

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABBEF	Association Burkinabé pour le Bien Etre Familial
BIT	Bureau International du Travail
CDE	Convention relative des Droits de l'Enfant
CONAPO	Conseil National pour la population
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
EMIUB	Enquête Migratoire et Insertion Urbaine
MSF	Médecin sans frontière
OIT	Organisation International du Travail
OMS	Organisation Mondial de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental
ONU	Organisation des Nations des Unies
PAMAC	Programme d'appui au Monde Associatif et Communautaire
PAMAC	Programme d'appui au monde associatif et communautaire
PEV	Programme Elargie de Vaccination
PNP	Politique Nationale de la Population
RAJS	Réseau Africain des Jeunes contre le Sida
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SP PAN/E	Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immuno-déficience Humaine

TABLEAU SYNOPTIQUE

VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km ²)	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
STRUCTURE DE LA POPULATION	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	
Proportion de célibataires (%)	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
Age moyen au premier mariage (années)	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
Age médian au mariage (années)	
Hommes	23,5
Femmes	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
Proportion d'hommes polygames (%)	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
Taux de célibat définitif (%)	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
FECONDITE	
Taux brut de natalité (‰)	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1

Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
MORTALITE	
Taux brut de mortalité (‰)	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
Espérance de vie à la naissance	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
Quotient de mortalité infantile (‰)	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	307,3
MIGRATION	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

ALPHABETISATION	
Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
SCOLARISATION	
Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
Taux d'achèvement au primaire (%)	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1

ACTIVITES ECONOMIQUES	
Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
Taux de dépendance économique (%)	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
ENFANTS DE 0 – 17 ANS	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9

PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	
Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
Proportion des personnes âgées occupées (%)	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
MENAGES ET HABITATION	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
Taille moyenne des ménages ordinaires	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les enfants constituent l'une des couches les plus vulnérables de la société. Ils constituent avec les jeunes l'espoir d'une nation. En tant que couche vulnérable et l'espoir de la nation, le Burkina Faso a fait de l'amélioration des conditions de vie des enfants, l'une de ses priorités dans ses grandes orientations de développement. C'est ainsi qu'il a ratifié en 1989, la convention relative aux droits des enfants adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. La Convention précise que chaque enfant a droit à la vie, à la survie et au développement, à la protection familiale et à l'aide spéciale pour l'enfant privé de son milieu familial, à la non discrimination, à l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation et à la sécurité sociale. Depuis 2007, le gouvernement pour avoir décidé de rendre la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans a entamé le processus d'assurer progressivement la gratuité de l'enseignement au primaire et ceci dans le but de lui assurer une insertion harmonieuse dans la société.

Les résultats issus de l'analyse des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 indiquent que l'effectif de la population des enfants est de 7 426 666 représentant 53,0 % de la population du pays. Cette tranche de la population est à une dominance masculine avec un rapport de masculinité de 103 garçons pour 100 filles, contrairement à la population totale où on y retrouve 93 hommes pour 100 femmes. Selon le milieu de résidence, on note qu'environ 81 enfants sur 100 vivent en milieu rural contre 19 en milieu urbain. Dans l'ensemble de la population des enfants (0-17 ans), il se dégage une population d'âge scolaire du primaire (7-12 ans) fortement représentée (40,0%).

L'examen de la répartition des enfants selon la résidence avec les parents indique que 13% des enfants ne vivent avec aucun parent biologique et 12% vivent avec un seul parent biologique. Par ailleurs, la distribution selon le lien de parenté avec le chef de ménage montre que 82 enfants sur 100 sont des enfants biologiques du chef de ménage. Si nombreux sont les enfants à être enfants biologiques du chef de ménage, il ressort néanmoins que 5,9% sont orphelins de père, 2,3% orphelins de mère et 0,7% orphelins des deux parents.

Résidant dans des ménages ayant une taille moyenne de 5,9 ; 0,17 % d'entre eux sont des chefs de ménage, 0,5% possèdent un handicap. Par ailleurs, sur 100 filles célibataires, âgées de 12 à 17 ans, 6 sont mères. Cette configuration des quelques réalités vécues par les enfants pose des problèmes de soutien et d'éducation. Ainsi, dans la population de 7 à 17 ans, 38,8 % ont déclaré qu'ils fréquentent l'école, 5,9% ont fréquenté l'école mais n'y sont plus et 55,4% d'entre eux n'ont jamais été à l'école. Parmi ceux qui fréquentent l'école au moment du recensement, la grande majorité (83,9%) est à l'école au primaire et 16,1 % sont au secondaire. Le travail des enfants apparaît comme un obstacle à leur scolarisation. Les données indiquent que 35% des enfants de 5 à 14 ans exercent une activité économique.

Lors du recensement, les adolescents âgés de 12 à 17 ans ont également été interrogés sur leur état matrimonial. Parmi eux, la très grande majorité (93,2%) est célibataire comme il fallait s'y attendre, mais 6,5% sont des mariés, les personnes de sexe féminin en plus grand nombre (11,2%). Les unions précoces touchent particulièrement les régions du Sahel (16,4% des enfants de 12 à 17 ans, mariés) et de l'Est (12,5%). Cette précocité des mariages est en effet plus prononcée chez les filles que chez les garçons dans presque toutes les régions. Par ailleurs, les résultats indiquent que sur 43 250 filles mères de 12 à 17 ans, 5 420 sont des célibataires. Les enfants qui naissent sont nombreux à ne pas posséder d'acte de naissance. Sur 100 enfants, 59 possèdent un acte de naissance et 40 n'en ont pas. Toutefois, les enfants biologiques des chefs de ménages de niveau d'instruction supérieur ont plus de chance (96,7%) de posséder un acte naissance.

Ainsi, ces résultats semblent refléter des conditions assez difficiles pour les enfants. Ce qui peut certainement influencer le risque de décès des enfants en bas âge. On observe qu'au Burkina Faso, sur 1000 enfants qui naissent, 92 décèdent avant leur premier anniversaire et 142 avant le cinquième anniversaire. Par ailleurs, sur 1000 enfants ayant réussi à fêter leur premier anniversaire, 55 décèdent avant leur cinquième anniversaire. La région du Centre Ouest s'affiche comme étant la région la plus touchée par la mortalité infantile. En effet, dans cette région 104 enfants sur 1000 enfants qui naissent vivants meurent avant leur premier anniversaire. Avec ces niveaux de mortalité, on se demande si l'atteinte de l'Objectif 4 du millénaire pour le développement à savoir réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans sera une réalité. Les conditions que vivent les enfants auront certainement des répercussions sur leur vie future. Or, nul n'ignore que les enfants d'aujourd'hui sont les jeunes de demain et qui constituent pourtant le fer de lance du pays.

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation indiquent que les jeunes avec un effectif de 4 652 158 représentent 33,2% de la population du pays. Parmi eux, 29% vivent en milieu urbain contre 71% en milieu rural. Ils sont à dominance féminine avec un rapport de masculinité de 85 hommes pour 100 femmes. Sur le plan de l'éducation, il ressort que 70,8% des jeunes n'ont jamais fréquenté l'école, 19,3% l'ont déjà fréquentée mais n'y sont plus et 9,9% ont déclaré qu'ils sont toujours à l'école. Dans la population des jeunes, 27,9% sont alphabétisés. Par ailleurs le mariage ne semble pas être une préoccupation pour eux. En effet, sur 100 jeunes ayant répondu à la question sur l'état matrimonial, 54 ont déclaré qu'ils sont mariés, 43 sont encore célibataires. Le mariage au niveau des jeunes semble avoir un visage féminin dans la mesure où sur 100 femmes âgées de 15 à 35 ans, 70 sont mariées contre seulement 36 chez les hommes. Il est aussi plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, sur 100 jeunes résidant en milieu rural 62 ont déclaré qu'ils sont mariés contre 37 en milieu urbain. Les douze derniers mois ayant précédé le recensement ont été marqués par de nombreuses naissances vivantes dans la population féminine des jeunes, surtout les femmes de 20-24 ans et celle de 25-29 ans. En effet, dans cette population, le taux de fécondité est de 273 ‰ et 261‰ pour les 20-24 ans. Une femme âgée de 30 à 35 ans a déjà connu en moyenne 4,19 naissances vivantes mais parmi lesquels le nombre moyen d'enfants encore en vie est de 3,55. Des disparités existent selon le milieu de résidence dans la mesure où la parité moyenne des femmes de 30-35 ans est de 4,5 enfants en milieu rural contre 3,1 en milieu urbain.

Dans la population des jeunes, on retrouve des migrants et leur proportion varie selon la région de résidence. Les régions du Centre et des Hauts Bassins sont les plus touchées par le phénomène. Les analyses montrent que sur 100 jeunes de la région du Centre 50 sont migrants et 38 dans la région des Hauts Bassins. L'une des raisons qui expliquent le niveau de la migration et qui vient de façon récurrente est la pauvreté et le manque d'emploi, or chaque jeune aspire à un emploi. De l'analyse, il ressort que 71,4 % des jeunes font partie de la population active. Par ailleurs, il est plus fréquent de retrouver un homme actif dans la mesure où parmi eux, on a 83,5 % d'actifs contre 61,2 % chez les femmes. Notons également que sur 100 jeunes actifs, 97 sont occupés.

La situation dans l'occupation principale indique qu'ils sont dominés par des aides familiales. En effet, parmi les jeunes actifs ayant répondu à la question sur la situation dans l'occupation principale, 56,6% ont déclaré qu'ils sont aide familiale, 33,7 % travaillent pour leur propre compte, 6,5 % sont des salariés, 0,8% sont des employeurs et 1,8% sont des apprentis. Selon le niveau d'instruction, il ressort que 79,9 % des jeunes de niveau d'instruction supérieur sont des salariés tandis que les aides familiales sont retrouvés fréquemment parmi les sans niveau où ils représentent 62,6%. Le chômage semble prendre de l'importance à mesure que le niveau d'instruction augmente. Si dans l'ensemble des jeunes le taux de chômage est de 3,2%, ce taux est de 15,6% pour les jeunes de niveau supérieur. La région du Centre s'affiche comme celle la plus touchée par le chômage des jeunes avec un taux de chômage de 14,4% suivie de celle des Haut Bassins avec un taux de 5,1%.

INTRODUCTION

En 1989, les Nations Unies ont adopté la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), que tous les pays ont ratifiée sauf les Etats-Unis d'Amérique et la Somalie. Cette convention marque une étape décisive dans l'histoire des droits de l'enfance, car c'est le premier instrument international adopté dans ce domaine. Elle fait la promotion de la participation des enfants en fonction de leur âge, aux questions regardant leur destinée, comme les processus judiciaires. Par ailleurs, elle définit les droits de leur protection contre toutes formes d'abus, de violences et de pratiques pouvant bafouer leurs droits. Enfin, comme toute autre convention, elle pourvoit aux droits destinés à jouer le rôle de garde-fou contre les violations potentielles.

Le Préambule de la charte africaine des droits et du bien être de l'enfant stipule que « la situation de nombreux enfants africains due aux seuls facteurs socioéconomiques, culturels, traditionnels, de catastrophes naturels, de poids démographique, de conflits armés ainsi qu'aux circonstances de développement, d'exploitation, de la faim, de handicaps, reste critique ». Les causes ainsi énumérées et retenues comme déterminantes de la situation des enfants en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier peuvent être de manière directe ou par approximation appréhendées grâce aux données issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

Toutes ces actions en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants témoignent de l'intérêt accordé à la question relative à leurs droits. En effet, la Convention précise que chaque enfant a droit à la vie, à la survie et au développement, à la protection familiale et à l'aide spéciale pour l'enfant privé de son milieu familial, à la non discrimination, à l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation, à la sécurité sociale, etc.

Cependant, malgré ces multiples conventions, la situation des enfants et des jeunes restent précaire au Burkina Faso. En effet, cela peut être perçu à travers les difficultés quotidiennement vécues telles que le travail des enfants, les violences faites aux enfants, la situation des orphelins et enfants vulnérables ainsi que le chômage des jeunes. Les études les plus récentes ont montré un recul de la pauvreté ainsi que du travail des enfants sauf en Afrique où la pauvreté stagne mais où la proportion des enfants travailleurs ne cesse d'augmenter.

Au Burkina Faso, Lachaud, dans une étude basée sur les enquêtes auprès des ménages de 1998 et de 2003, établit une relation positive entre pauvreté et travail des enfants. D'après lui, les privations monétaires réduisent la probabilité de scolarisation, par conséquent augmente la prévalence du travail infantile. Pour Zonon (2000), les jeunes ont plusieurs préoccupations parmi lesquelles, le chômage est cité à 62 %.

Pour évaluer les programmes déjà mis en œuvre en faveur de l'enfance et de la jeunesse et mieux connaître leur situation, il convient de renouveler le stock de données démographiques, social et économiques. Cela permettrait aux décideurs et aux planificateurs des différents niveaux administratifs de disposer de plus de données pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. C'est pour répondre entre autre à tous ces besoins que le Gouvernement burkinabé a réalisé le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation en 2006 (RGPH-2006). Ces données permettront également de suivre les indicateurs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté d'une part et d'autre part ceux du développement humain durable et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ainsi, analyser la situation socioéconomique des enfants et des jeunes au Burkina Faso permettra de retracer la profondeur des réalités quotidiennement vécues ainsi que l'impact des politiques et des stratégies en faveur de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif général de ce thème est de décrire, à l'aide des indicateurs pertinents du recensement, la situation des enfants et des jeunes au Burkina Faso. Il s'agira en particulier d'analyser la composition et la structure de ces deux sous populations, le lien avec l'éducation, la santé, la mortalité et l'activité économique ; l'étude portera également sur les phénomènes caractérisant ces deux catégories de population.

La conceptualisation de l'analyse de la situation des enfants et des jeunes pourrait dès lors bénéficier de cet éclairage statistique qui tente de présenter pour chaque niveau géographique quelques facettes de cette catégorie de la population (Dackam, 2004). L'approche de l'enfant se fait à travers l'âge qui permet de définir cette catégorie de la population. En dehors de quelques rares exceptions, la tranche d'âge considérée comme celle de l'enfance est de 0 à 17 ans révolus. Définie par la convention internationale des droits de l'enfant, cette tranche d'âge a un caractère normatif qui, cependant, n'influence pas les classes d'âges telles que définies par les sociétés africaines (âge au mariage, âge d'initiation aux rites familiaux...). Cette dualité, du reste rivee sur le caractère conventionnel et la portée anthropologique, sociologique et socioculturelle de l'âge de l'enfance, impose que les analyses sur la situation socioéconomique des enfants se prolongent et se complètent par celles des jeunes.

Des résultats des trois premiers recensements, il ressort que la population burkinabé connaît une croissance rapide. En effet, estimé à 1,7 % entre 1960 et 1975, le taux d'accroissement annuel est passé à 2,67 % durant la période censitaire 1975-1985 et à 2,37% entre 1985-1996. Malgré cette baisse, on peut considérer que l'évolution de la population au Burkina Faso reste rapide. Cette croissance rapide fait de la population burkinabé, une population extrêmement jeune. En effet, en 1996 les moins de 15 ans représentaient 47,9% de la population et les plus de 65 ans, 3,7 %. Cette situation se traduit par un rapport de dépendance démographique assez élevé 106,6 % et pose le problème de prise en charge et la satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, emploi) des jeunes que l'Etat devra surmonter.

Pour Dackam (2000), l'enfant est la garantie du dynamisme communautaire et l'un des principaux maillons du transfert intergénérationnel des normes sociales. C'est certainement dans ce registre théorique qu'il convient de rechercher le rôle social, économique et culturel ainsi que la place de l'enfant dans la société traditionnelle burkinabé. D'où l'intérêt de prendre les mesures nécessaires en vue de sa protection et faciliter son développement harmonieux au sein de sa famille ainsi que dans la société.

Le présent rapport comporte cinq chapitres et vise à décrire la situation sociale des enfants et des jeunes au Burkina Faso d'une part et d'autre part mesurer l'impact des politiques et programmes déjà mis en œuvre en faveur de ces groupes vulnérables. Le premier chapitre est consacré au contexte et aux aspects méthodologiques. Dans le deuxième chapitre, nous abordons les défis démographiques des enfants et le troisième chapitre est consacré à leurs défis sociaux. Quant au quatrième chapitre, il aborde la situation démographique des jeunes et le cinquième, les défis socioéconomiques des jeunes.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Un des soucis en Afrique est la perpétuation de la famille, du clan, du lignage. Un adage des Bambara, une ethnie du Mali et de l'Ouest du Burkina Faso dit que « la mort n'a pas de médicament, la mort n'a pas de remède, si ce n'est l'enfant ». « L'homme qui a procréé des Fils ressemble au bananier qui a donné des fruits : il peut mourir. Par le truchement de l'enfant, le nom du parent revivra. Qui nommera l'enfant, nommera les parents » (P.Erny, 1990)¹. Cette vision que les parents ont de l'enfant lui confère un statut particulier. Dans les sociétés africaines l'enfant apparaît comme un capital social, symbolique et économique.

1.1 – CONTEXTE

Dans la société traditionnelle, les cellules familiales constituent un lignage placé sous l'autorité d'un chef de lignage, qui prend parfois des décisions concernant la vie sociale et économique des enfants. Au sein de la famille, le chef de famille apparaît dans la pratique pleinement capable et responsable vis-à-vis des membres de la famille et des tiers. Au Burkina Faso, la famille reste une institution importante mais évolue toutefois dans un contexte national et mondial en pleine mutation. En effet, cette famille se trouve dans une phase de transition complexe caractérisée par des changements profonds dans la manière d'exercer ses fonctions ainsi que le rôle de ses membres. Mais au delà de ces mutations de la nature de la famille, ce sont davantage les changements constatés sur le plan de son mode de constitution, ses statuts et rôles socioéconomiques et éducatifs qui suscitent l'interrogation. La famille n'arrive plus à satisfaire pleinement à ses besoins essentiels et à répondre aux droits humains de ses membres.

De ce fait, elle se fragilise, se disloque et on assiste à un désintéressement des parents à propos de l'éducation de leurs enfants et à une sexualité mal assumée par les jeunes. Ainsi, on constate de plus en plus un relâchement des liens familiaux dû aux différentes crises sociales (économique, divorce, exode) au sein de la famille. La situation économique familiale souvent défavorable conduit beaucoup d'enfants dans la rue. L'exode rural des hommes et le veuvage très précoce des femmes font de certains enfants des chefs de ménage. De ce fait, il n'est pas rare de retrouver des enfants qui travaillent déjà avant l'âge de 12 ans ou même à 10 ans pour subvenir à leurs besoins et à ceux de la famille, en dépit d'un âge officiel d'entrée en activité fixé à 16 ans selon le code du travail (RGPH96). Bien qu'apparaissant comme un capital social, symbolique et économique, la situation des enfants n'est guère satisfaisante sur le plan sanitaire ainsi que de la scolarisation.

1.1.1 – Mutations de la place des enfants et des jeunes de la société traditionnelle à la société moderne

Si autrefois les parents avaient le désir d'avoir beaucoup d'enfants dans la mesure où l'enfant tout comme les jeunes constituent un capital social, économique et symbolique, aujourd'hui cette conception de l'enfant est nuancée. En effet, dans un environnement économique difficile, l'éducation des enfants nécessite beaucoup de moyens, contraignant les parents à la réduction de la taille de la famille. D'une enquête qualitative de base sur les opinions en matière de reproduction réalisée par Christine Ouédraogo, il est ressorti que la planification de la taille de la famille s'expliquerait essentiellement par les difficultés de prise en charge des enfants notamment comment les éduquer, comment les nourrir. Quelles que soient les réalités actuelles, il faut noter que l'enfant reste un centre d'intérêt et il est important de mener des efforts pour être attentif à sa situation, à ses besoins, et de faire connaître et défendre les droits des enfants. Le passage à la vie adulte se fait le plus

¹ Cité par Dabire (2001)

souvent à travers des rites au cours desquels les jeunes sont regroupés et bénéficient d'un enseignement.

Dans la société traditionnelle burkinabé, les jeunes occupent une place primordiale parmi les forces vives et jouent un rôle essentiel dans l'animation des activités socioéconomiques, culturelles et de loisirs. En effet, les jeunes hommes s'occupent des travaux champêtres, la garde des animaux, notamment le bétail, tandis que les travaux domestiques sont assurés par les jeunes filles. Leur éducation, formation, socialisation et leur insertion sont assurées au sein des structures organisationnelles, culturelles et familiales par les adultes, les aînés et les personnes âgées. Avec le modernisme, la nécessité d'encadrer et d'éduquer les jeunes a conduit à la création des mouvements et associations de jeunesse. C'est ainsi qu'au lendemain de l'indépendance en 1960, les associations de jeunesse étaient réglementées par la loi 18 AL du 15 Août 1959.

1.1.2 – Rôle social, économique et culturel des enfants et des jeunes.

Sur le plan social, l'enfant est considéré comme un capital vieillesse et un facteur de reproduction social de l'espèce. Il représente pour les parents un indicateur de réussite sociale dans la mesure où il est une garantie pour la continuité de l'espèce et de la gestion du patrimoine familial. Pour l'homme, l'enfant est le signe de sa survivance quand il n'existera plus. Ce qui justifie d'ailleurs la préférence de l'enfant mâle appelé à perpétuer son nom et sa progéniture alors que la fille de par son statut d'étrangère va agrandir une autre famille. Pour la femme l'enfant lui confère son statut social en tant que procréatrice. Plus on a des enfants (surtout des garçons), plus on a de la considération auprès de son mari, de la belle famille et de la société toute entière. C'est pourquoi la stérilité qu'elle soit liée à l'homme ou à la femme est difficilement supportable par la victime parce qu'elle est facteur de marginalisation.

Sur le plan économique, les enfants et les jeunes constituent une source pour l'économie familiale. Ils constituent une main d'œuvre pour la famille dans la mesure où la société burkinabé repose sur l'agriculture. Ce qui pousse les parents, exerçant notamment dans le secteur agricole à avoir plus d'enfants. De ce fait, l'enfant est très tôt (6-7ans) employé à l'exécution des tâches domestiques ou génératrices de revenus. En zone rurale, le petit garçon est berger, bucheron, forgeron selon les cas ; la petite fille quant à elle, apprend déjà à devenir mère ou femme, en aidant sa maman dans les tâches ménagères, la garde des nourrissons et dans les travaux champêtres. Pour Kinda (1990), chez les Gourmantchés, « la famille prospère se distingue de la famille pauvre par l'intensité des cris d'enfants que l'on peut y entendre le soir venu ». Ainsi, l'enfant procure un prestige et une autorité sociale. En milieu urbain, les enfants sont utilisés dans les domaines les plus divers ; les filles sont « bonnes », garde bébés, vendeuses ambulantes. Les garçons sont boys ou occupés dans le secteur informel (mécaniciens, mâçons, menuisiers, vendeurs ambulants).

1.1.3 – Quelques actions en faveur des enfants et des jeunes.

1.1.3.1 – Actions en faveur des enfants.

Au Burkina Faso, la situation des enfants est relativement précaire sur les plans de la santé, de l'éducation et de la nutrition. Des milliers d'enfants sont en situation particulièrement difficile : 7000 enfants dans les rues (mendiants, abandonnés ou réfugiés), des filles en danger moral, victimes de la marginalisation et parfois d'exclusion sociale. La situation nutritionnelle, ces quinze dernières années est caractérisée par une endémie de carence nutritionnelle bien que des interventions soient faites dans ce sens. On peut citer en outre, le projet de sécurité alimentaire dans la province du Zandoma. C'est une intervention communautaire intégrée, considérée comme réussie d'après la Direction de la Nutrition du ministère de la santé.

Selon les résultats de l'enquête démographique et de santé de 2003, la prévalence du VIH était de 1,8 %. En 2004, le nombre d'enfants de moins de 14 ans infectés était estimé à 31000. Face à cette situation, le Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale qui a entre autre pour mission, la protection et la promotion des groupes vulnérables notamment les enfants de la rue a procédé à des activités d'information, de sensibilisation, de formation des pairs éducateurs sur le sida. Des ONG et associations mènent des activités de prévention du sida auxquels les enfants de la rue peuvent participer. Il s'agit du Réseau africain des jeunes contre le sida (RAJS/BF), de l'Association burkinabé pour le bien être familial (ABBF) et de nombreuses autres associations. D'autres s'intéressent directement à la prévention des enfants de la rue comme : ANERSER, TIE, CROIX ROUGE, MÉDECIN SANS FRONTIÈRE (MSF), l'AIDE à L'ENFANCE CANADA, SEMUS FIJAS, REMAR, SOLIDARITÉ JEUNES avec son projet de réhabilitation médico-juridique et psychosociale en faveur de 100 enfants. Le programme d'appui au monde associatif et communautaire PAMAC, ASAME, etc. A ces associations et ONG, il faut ajouter les projets du plan d'urgence 2005-2007 de Synergie africaine contre le sida et les ceux adoptés lors de la conférence des Premières Dames d'Afrique, qui s'est tenue à Ouagadougou du 6 au 10 février 2005. Ces projets portaient sur la réduction de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi que l'un intitulé : « Atténuation des souffrances de l'enfant africain », notamment les orphelins, les enfants vulnérables et ceux victimes de conflit. Aussi, il existe au sein du ministère de l'Action Sociale, une direction permettant de mieux veiller au respect des droits des enfants. Il s'agit de la direction générale de la protection de l'enfant et de l'adolescent. Cette direction se subdivise en trois services à savoir le service des placements et des adoptions ; le service de l'encadrement et de la promotion de la petite enfance et enfin le service de la protection et de la lutte contre les violences faites aux enfants. Pour une coordination d'ensemble et un suivi de toutes les actions en faveur de la réalisation des droits de l'enfant, il a été créé le Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour l'Enfance (SP.PAN/E).

Reconnaissant que les enfants constituent la ressource essentielle et fondamentale pour le développement humain, social et économique, l'Organisation mondiale de la santé, dans sa résolution WHA56.21, s'est félicitée de la formulation des orientations stratégiques pour améliorer la santé et le développement des enfants. Ces orientations servent de base à la réduction de la mortalité infantile, à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies et assurer un environnement durable (OMS, 2006).

La déclaration du millénaire adoptée par tous les 191 Etats membres des Nations Unies en septembre 2000 et le Plan d'Action d'un Monde digne des enfants, adoptés par 189 Etats membres lors d'une session spéciale des Nations Unies sur les enfants en mai 2002 se

basent sur les promesses faites par la communauté Internationale lors du Sommet Mondial de 1990 pour les enfants. Par ailleurs, elle stipule l'amélioration des conditions de vie des enfants en général et particulièrement la suppression aux enfants des tâches qui les empêchent de jouir de leur enfance.

Aujourd'hui, la maltraitance et le délaissement des enfants s'observent dans tous les pays du monde et particulièrement en Afrique. En 1996, la quarante-neuvième Assemblée mondiale de la santé a déclaré que la violence dans la famille et la communauté constituait un problème de santé de plus en plus important. Bien qu'il ne soit pas toujours facile d'obtenir des données exactes et significatives concernant la maltraitance des enfants, il faut reconnaître que les conséquences sur la santé peuvent être clairement physiques, sexuelles et reproductives, psychologiques, comportementales, pouvant conduire à long terme à des maladies chroniques. Cela a également d'importantes incidences pour la société toute entière. Les coûts économiques ne touchent pas seulement le secteur des soins de santé, mais également le système de justice pénale, les services sociaux, l'enseignement et l'emploi (OMS, 2003). S'agissant particulièrement du travail des enfants, beaucoup de mesures ont été prises au Burkina Faso concernant l'élimination du travail des enfants, la protection des enfants et des adolescents. On peut citer :

- Le Décret n° 2005-660/PRES/PM/MAECR/MASSN du 30 décembre 2005 portant ratification du Protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, le 26 juin 2000. *Journal officiel*, 2006-02-02, n°5.
- Le Décret n° 2005-313/PRES/PM/MASSN du 15 juin 2005 portant adoption du Programme National d'Action Educative en milieu ouvert (AEMO). *Journal officiel*, 2005-06-30, n° 26.

Il faut noter que l'objectif de ce programme est de réduire la délinquance juvénile par une prise en charge effective des enfants et des jeunes en difficulté.

- Loi n° 038-2003/AN portant définition et répression du trafic d'enfants. *Journal officiel*, 2003-07-31, no 31
- Arrêté no 539/ITLS/HV du 29 juillet 1954 relatif au travail des enfants. *Recueil annoté des textes applicables au droit du travail au Burkina Faso, 1990, R. COPPIETERS' t WALLANT et K. OUATTARA, Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso, pp. 256-261*

Cet arrêté interdit l'emploi des enfants de moins de 18 ans pour des travaux pénibles. Pour tout autre travail, la durée journalière de travail ne doit pas excéder 8 heures avec un temps de repos de 2 heures au moins. Des conditions particulières sont prévues pour certaines industries. Une liste de travaux dangereux pour la moralité, excédant les forces ou présentant des dangers qui sont interdits aux enfants est établie.

1.1.3.2 – Actions en faveur des jeunes.

La population burkinabé est caractérisée par un fort taux de croissance. C'est une population très jeune. En effet, selon le recensement général de la population et de l'habitation de 1996 (RGPH-1996), l'âge médian de la population était de 15,7ans. Cela signifie que 50% de la population a moins de 16ans. Les préoccupations de ces jeunes se retrouvent aussi bien dans les domaines socio-économiques et culturels. Les principales structures d'encadrement de la jeunesse sont le Ministère de la jeunesse et de l'Emploi ; les centres culturels ; les Maisons des jeunes et de la Culture ; les espaces d'écoute et de dialogue des jeunes et les associations de jeunesse.

Par exemple sur le plan sanitaire, la recrudescence des maladies sexuellement transmissibles (MST), l'apparition du SIDA, et le déficit d'information sur la santé de la mère et de la reproduction est une véritable préoccupation pour les jeunes. Aussi, beaucoup d'entre eux souhaitent plus d'actions pour endiguer ces problèmes. Les adolescents et les

jeunes sont généralement sans emploi de qualité et bénéficient de moins en moins de réseaux traditionnels de solidarité à cause de la crise économique. Par conséquent, ces jeunes sont sous le coup de la prostitution, de la drogue et de la délinquance. Ces groupes sont généralement victimes de grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles et de l'infection du VIH/SIDA.

Face à tous ces problèmes, le gouvernement, les organisations non gouvernementales ainsi que certains organismes internationaux mènent des actions en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Les problèmes de la santé de la reproduction des jeunes et des adolescents ont nécessité l'intégration de l'éducation en matière de population dans l'enseignement secondaire et sa généralisation à l'ensemble du système d'éducation formelle. Des centres pilotes de services et de conseils pour jeunes ont également été créés pour répondre aux besoins spécifiques de cette frange importante de la population (CONAPO, 2000).

Les questions de santé de la reproduction des adolescents figurent également en bonne place parmi les préoccupations de la Politique Nationale de Population (PNP). Elle s'est fixée comme objectif spécifique majeur, la promotion d'une plus grande utilisation des services de santé de la reproduction en particulier par les femmes, les adolescents et les jeunes à travers une offre de services de santé de la reproduction intégrés ou spécifiques aux jeunes. Dans le cadre du cinquième programme de coopération entre le Burkina Faso et l'UNFPA, il a été mis en place un projet dénommé Projet « *Communication pour le changement de comportements des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et de santé reproductive* ». Le projet avait pour objectif global d'accroître d'ici 2005 la disponibilité de conseils et d'informations en matière de santé de la reproduction au profit des adolescents et des jeunes, par la conduite d'activités de communication en intégrant les aspects cliniques. La stratégie adoptée est l'approche « *jeune pour jeune* » qui vise un changement de comportements des bénéficiaires avec une forte implication de la communauté et de la société civile en particulier des ONGs, associations de jeunes et leaders d'opinion (Bado, 2007).

Un projet dénommé « Réduction de la pauvreté » de 1200 jeunes défavorisés des provinces du Houet et de Tuy, financé par le gouvernement Luxembourgeois et exécuté par les volontaires des Nations Unies, en partenariat avec le Ministère de l'Action Sociale, prend en compte la sensibilisation des jeunes au problème du VIH/SIDA. Le gouvernement burkinabé a également adopté le 9 février 2005, le programme national d'action éducative en milieu ouvert 2006-2009 qui intègre la prévention du phénomène ainsi que du VIH/SIDA auprès des enfants. (J. B Zoungrana, 2005). La volonté politique s'est aussi traduite par l'élaboration des programmes de nutrition, de vaccination, de Santé Maternelle et Infantile, de Santé de la Reproduction pour améliorer la situation sanitaire des enfants en vue de réduire le taux de mortalité infantile.

Dans la région de la boucle du Mouhoun notamment dans la province du Sourou, des actions sont également menées pour permettre la réinsertion socioéconomique des jeunes. En effet, la province du Sourou est une localité pourvoyeuse d'enfants destinés à la traite notamment les filles placées auprès des familles dans les centres urbains pour exercer des travaux domestiques. Une situation à laquelle s'attaque l'ONG FAWE avec l'appui de l'UNICEF à travers la réinsertion socioéconomique des jeunes filles victimes d'exclusion. Les projets soutenus par l'UNICEF contribuent à l'habilitation des jeunes les plus vulnérables et à leur auto responsabilisation tout en réduisant les inégalités sociales liées au sexe et les disparités régionales dans ses zones. Ainsi l'appui technique et financier de l'UNICEF a permis la réalisation des activités de prévention de la traite des enfants à travers les services de l'action sociale et ceux de l'enseignement de base avec l'ONG/FAWE d'intervention (UNICEF, 2007).

La Banque mondiale, Bureau du Burkina Faso, dans son rapport sur le développement dans le monde 2007 aborde la question de l'emploi et de la jeunesse. Pour elle, la situation de l'emploi et de la formation professionnelle au Burkina Faso se caractérise par un fort taux de chômage des jeunes en milieu urbain (15,4% en 2001 pour la ville de Ouagadougou), une faible proportion des emplois salariés (12%) et un faible taux d'absorption des demandeurs d'emploi par la fonction publique. A cela s'ajoute une forte proportion des chômeurs au sein des jeunes de la tranche d'âge de 15-24 ans. A ce propos, il existe déjà une stratégie nationale de promotion de l'emploi et des actions initiées spécifiquement en faveur des jeunes. Dans le cas spécifique des actions initiées en faveur des jeunes, on a quelques actions en faveur des jeunes demandeurs d'emploi qui sont entre autre la mise en place de Fonds spéciaux, la formation des jeunes en entrepreneuriat, en techniques de recherche d'emploi et la mise en position de stage des jeunes dans les entreprises.

Ces multiples actions entreprises en faveur des jeunes se font en l'absence d'une véritable politique en matière de jeunesse. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a élaboré une politique nationale en matière de jeunesse.

1.1.3.3 – Quelques textes fondamentaux sur les droits des enfants

Les enfants font partis des couches les plus vulnérables de la population. Préserver leur droit est donc un véritable défi. Ainsi, plusieurs textes ont été élaborés.

Sur le plan international, nous avons:

- ✓ La convention relative aux droits des enfants (CDE) adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. La convention précise en son article 7 que l'enfant doit être enregistré aussitôt après sa naissance et a, dès celle-ci, le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et être élevé par eux.
- ✓ La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Elle précise en son article 11 que tout enfant a droit à l'éducation. L'éducation de l'enfant vise à promouvoir et développer la personnalité de l'enfant, ses talents ainsi que ses capacités mentales et physiques jusqu'à leur plein épanouissement.
- ✓ La convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi mis en vigueur par l'OIT. Selon elle, l'âge minimum d'admission à l'emploi doit coïncider avec celui de l'obligation scolaire. Son principe est d'abolir le travail effectué par un enfant dont l'âge est inférieur à l'âge spécifié pour ce type de travail et qui est par conséquent susceptible d'entraver l'éducation de ce dernier et son plein épanouissement. Cette convention vise donc la protection des enfants. Cependant, en son article 5, elle évoque la notion de niveau de développement suffisant atteint par les pays. Dès lors le respect de la convention devient difficile à cerner dans la mesure où elle ne donne aucune indication et aucun critère permettant de dire qu'un Etat a atteint un niveau de développement suffisant ou ne l'a pas atteint.
- ✓ La convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, ratifiée par le Burkina Faso le 25 Mai 2001. Elle définit les pires formes du travail des enfants comme étant :
 - toutes formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes ou le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
 - l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
 - l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites notamment pour la production et le trafic de stupéfiants ;
 - les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Ces deux conventions s'appliquent aux enfants de moins de 18 ans sans distinction de sexe.

Sur le plan national, on retrouve quelques textes visant à protéger les enfants.

- ✓ la loi 11/92 du 22/12/1992 portant Code du travail ;
- ✓ L'arrêté N°539 ITLS-HV du 29/07/1954 relatif au travail des enfants ;
- ✓ L'arrêté N°958 FPT/DGTLS du 07/10/1976 relatif au contrat d'apprentissage

1.1.3.4 – Quelques textes fondamentaux sur les jeunes

- ✓ La problématique de la jeunesse est au cœur des préoccupations de l'ONU qui a interpellé les Etats en 1985 sur la nécessité de prendre en compte dans leurs programmes, la question de la promotion de la jeunesse. Il adopte en 1995 à travers la résolution A/50/728, le programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000, qui offre un cadre théorique et des directives pratiques qui serviront à guider l'action nationale et le soutien international de la jeunesse.
- ✓ La charte africaine de la jeunesse adoptée le 02 juillet 2006 à Banjul. Au niveau du Burkina, elle a été adoptée le 26 juillet 2007 par le Gouvernement, signée auprès de l'Union Africaine le 26 mars 2008 et ratifiée le 10 avril 2008 par le parlement. La charte détermine un cadre qui permettra aux décideurs d'intégrer les questions de la jeunesse dans toutes les politiques et programmes de développement.

1.1.3.5 – Politique nationale de la jeunesse.

Selon le ministère de la jeunesse et de l'emploi, la jeunesse burkinabé renferme plusieurs catégories de jeunes. Il s'agit notamment de la jeunesse rurale, la jeunesse urbaine, la jeunesse scolaire et estudiantine, la jeunesse précocement déscolarisées et/ou non scolarisée, la jeunesse féminine, les jeunes handicapés et les jeunes de la rue. Chaque catégorie a ses problèmes spécifiques. Ainsi, pour la jeunesse rurale, on retrouve entre autres les problèmes de sous emplois, l'analphabétisme, le non accès aux terres cultivables, l'exode rural et l'émigration. Pour la jeunesse urbaine, on peut citer le problème de chômage, l'analphabétisme, la délinquance juvénile, la prostitution, l'alcoolisme et le tabagisme. L'insuffisance qualitative et quantitative, l'insuffisance du personnel et l'étroues du marché de l'emploi sont cités au niveau des problèmes de ces deux catégories de jeunes. Le statut faible de la jeune fille par rapport au garçon, le faible taux de scolarisation, le faible taux d'alphabétisation, la discrimination en matière d'offre d'emploi sont cités pour la jeunesse féminine. La jeunesse handicapée est touchée par la marginalisation, le déficit de scolarisation. En plus des problèmes auxquels la jeunesse urbaine et rurale sont confrontés, la jeunesse déscolarisée précocement ou non scolarisée est exposée à l'analphabétisme de retour, faute d'avoir acquis les instruments de base nécessaires à la maîtrise du code écrit. Quant aux jeunes de la rue, ils sont par contre victimes de la mendicité, de la délinquance, etc. Afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes, élaborer une politique nationale de la jeunesse était alors nécessaire. Laquelle politique repose sur cinq fondements. Il s'agit du cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté (CSLP), les fondements politiques, juridiques, culturels et philosophiques et les instruments internationaux. Le cadre stratégique en son sixième point s'intéresse à la promesse de l'emploi des jeunes. La vision du programme pour le développement est ainsi libellé <<la jeunesse représente l'avenir du Burkina Faso. A ce titre, elle est doit être formée face aux défis du 21^{ème} siècle. Elle sera le principal destinataire des actions d'éducation, de formation et de préventions contre les risques sanitaires. >> Sur le plan culturel et philosophique, il s'agit de contribuer à l'édification d'un nouveau type de jeune, faciliter l'accès des jeunes aux instances de prises de décision, de développer toutes les formes d'éducation au profit des jeunes et promouvoir la culture de la paix et de la démocratie citoyenne au sein de la jeunesse. Selon la loi n° 013/2007/AN du 30 juillet 2007 portant orientation de l'éducation, le système éducatif burkinabé a pour finalité de faire du jeune burkinabé un citoyen responsable, producteur et créatif dans un monde en perpétuel changement.

1.2 – REVUE DE LA LITTÉRATURE

En s'intéressant à la situation des enfants et des jeunes en général, certains auteurs se sont penchés sur leur situation socioéconomique en particulier.

Une étude réalisée par Zonon en 2000 lui a permis de recenser les préoccupations des jeunes. Ces préoccupations ont été regroupées dans 13 catégories principales. L'analyse montre que les préoccupations des jeunes sont diverses et se répartissent dans tous les domaines de la vie socioéconomique, culturelle et politique. Cependant, il y a cinq grandes préoccupations qui se dégagent auprès des jeunes: il s'agit du chômage, la précarité des conditions de travail, le problème du sida, le problème de la pauvreté et de l'exclusion. Les problèmes de chômage et d'emploi sont cités par 62% des jeunes. Cela fait de cette question le problème principal de la jeunesse burkinabé. Mais aujourd'hui, le problème se pose plus en termes d'adéquation entre l'emploi et la formation.

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays africains, connaît les problèmes engendrés par la dégradation des structures sociales et économiques, l'inadaptation de l'école aux réalités du pays, le chômage et le sous-emploi. Cette situation touche plus la jeunesse burkinabé faisant d'elle, dans une proportion non négligeable, des "laissés-pour-compte". Selon une enquête menée en 1990 par la Direction de l'insertion sociale du Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, 3 055 jeunes de la rue ont été recensés dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. En 1997, une enquête du projet conjoint Croix Rouge de Belgique et Croix Rouge du Burkina a fait ressortir 7 330 enfants et jeunes de/dans la rue pour la seule ville de Ouagadougou contre 2 300 en 1990, soit une progression vertigineuse du phénomène qui va du simple au triple en 7 ans. Les résultats du profil de pauvreté estiment la population de jeunes n'ayant pas de lien de parenté avec le chef de ménage à 60519 (dont 46,2 % sont du sexe féminin) pour l'ensemble du territoire en 1994.

Anne-Emmanuèle Calvès et Bruno Schoumaker en se basant sur les données provenant d'une enquête rétrospective nationale intitulée "Dynamiques Migratoires, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMIUB) réalisée en 2000 au Burkina Faso, examinent les changements dans l'activité économique des jeunes citoyens au cours des 20 dernières années ainsi que l'influence de la détérioration du contexte socio-économique sur l'accès des jeunes au marché de l'emploi, avec un accent particulier sur les jeunes instruits et les femmes. L'analyse des histoires professionnelles montre une augmentation du chômage et une informalisation de l'emploi des jeunes au Burkina Faso surtout en milieu urbain. Ils mettent aussi clairement en évidence une rupture entre l'instruction et l'accès au secteur formel parmi les jeunes hommes et l'instabilité croissante de l'emploi parmi les jeunes femmes. Pour les deux auteurs, les jeunes connaissent aujourd'hui une véritable détresse en Afrique. En effet, si dans les pays développés, les jeunes les plus scolarisés bénéficient d'un avantage très net par rapport aux moins scolarisés sur un marché du travail qui se détériore (Galland, 2001), l'inverse semble se produire en Afrique. Dans un contexte où les recrutements dans le secteur public, un secteur d'emploi traditionnellement visé par les nouveaux diplômés, ont considérablement diminué, voire stoppé, le diplôme n'est plus un passeport automatique pour un emploi stable ni une protection contre le chômage. Au contraire, des études empiriques en Afrique francophone, y compris au Burkina Faso, indiquent des taux de chômage plus élevés parmi les jeunes scolarisés, particulièrement ceux de niveau secondaire, contrairement à ceux qui sont sans diplôme (Antoine et al. 2001; Kouamé et al. 2001; Diabré, 1998; Lachaud, 1994)².

Le 23^{ème} Sommet France Afrique tenu en décembre 2005 à Bamako a abordé la situation socioéconomique des jeunes à travers la problématique jeunesse emploi immigration et

² Cités par les auteurs

santé. Cette rencontre a été l'occasion pour la jeunesse africaine de s'adresser aux dirigeants africains et français. Face au défi de la mondialisation qui du reste a un impact négatif sur l'économie africaine (l'Afrique fait face à un commerce non équitable), la jeunesse africaine est frappée par un état de pauvreté avec toutes ses conséquences néfastes sur son quotidien. Elle est aussi en partie victime de la paupérisation grandissante et est de plus en plus tentée par l'immigration qui de façon générale est clandestine exposant ainsi bien d'immigrants à l'expulsion et à des conditions de vie difficiles. S'agissant de la pandémie du Sida, il est ressorti que bien que la lutte contre la pandémie a certes fait de progrès sur le continent, il est clair que le VIH/SIDA et la santé de la reproduction affecte énormément la santé des jeunes et des adolescents. Le rapport ONUSIDA 2005 estime la prévalence de l'infection au VIH dans la population adulte du Burkina Faso à 2,3 % en fin 2004. Les autres données se présentent comme suit : 180 000 personnes vivant avec le VIH, dont 88% sont des adultes de 15 à 49 ans et 12% sont des enfants de moins de 15 ans.

L'UNICEF dans son rapport situation des enfants dans le monde 2005 estime que le VIH/SIDA prive les enfants de leurs droits et aggrave leur pauvreté dans la mesure où la perte d'un parent envahit chaque dimension de la vie de l'enfant : son équilibre émotionnel, sa sécurité physique, son développement mental et sa santé. Dans un ménage touché par le SIDA, la consommation d'aliments peut diminuer de 40 %, les enfants courant alors un plus grand risque de malnutrition et d'arrêt prématuré du développement statural. Les enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/SIDA sont plus exposés à l'exploitation, à la maltraitance et à la violence. En effet, avec la mort d'un parent, les enfants perdent une partie de leur filet de sécurité. Sans la protection du milieu familial, ils risquent de ne pas pouvoir aller à l'école, de devoir travailler ou d'être victimes de la maltraitance, de l'exploitation, de la réprobation sociale et de la discrimination. Les évaluations de l'Organisation internationale du Travail ont établi que les enfants orphelins ont beaucoup plus de chances que les autres enfants de travailler dans l'agriculture commerciale, comme employés de maison, dans l'industrie et comme vendeurs ambulants.

L'analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 a montré que 8% des enfants âgés de moins de 15 ans, vivent séparées de leurs parents biologiques. Ce phénomène de circulation des enfants les place dans des conditions difficiles. On observe que les garçons sont les plus touchés par le travail des enfants et sont surtout retrouvés dans le domaine de l'agriculture, le commerce comme des aides familiales. Les proportions varient entre 10,6 % et 12,0 % selon la région de résidence. Pour Kobiané (2006), une des pires formes du travail des enfants en Afrique renvoie au phénomène de plus en plus médiatisé du trafic comme celui des enfants en provenance des pays du Sahel vers les plantations de Côte d'Ivoire. Ce phénomène revêt un intérêt particulier lorsqu'on s'intéresse à ses interactions avec la scolarisation. En effet, même si le travail des enfants n'exclut pas leur scolarisation, ces deux phénomènes apparaissent comme des activités concurrentes, contrariant la réalisation d'un des objectifs du millénaire pour le développement à savoir, l'éducation pour tous d'ici 2015. En examinant les déterminants du travail et de la scolarisation des enfants en 2007 au Burkina Faso et au Mali sur la base d'une enquête biographique, l'auteur montre qu'au Burkina Faso, comparativement à la fréquentation scolaire uniquement, les risques de combiner l'école et le travail ou d'être uniquement au travail croissent de façon exponentielle avec l'âge surtout en milieu urbain. Le travail des enfants est aussi abordé par Save the Children Canada (Aide à l'enfance Canada) en Afrique de l'Ouest notamment en milieu agricole dans la région des Cascades. La moitié des enfants travailleurs ont été interviewés et il ressort selon eux que leurs conditions de travail étaient inacceptables (longues heures de travail, utilisation de pesticides dangereux, transport de charges lourdes, exposition aux morsures de serpents, maladies et accès limité à des services). Ils travaillent sans équipement ni vêtements de protection, et plus de 40 % des garçons et des filles sont victimes d'agressions et de mauvais traitements, les filles étant parfois agressées sexuellement. Les enfants travailleurs ne savent souvent pas à qui s'adresser quand ils tombent malades. Les lois régissant le travail des enfants ne

sont pas appliquées adéquatement et la pénurie d'organismes de surveillance sape les efforts déployés pour protéger les enfants. Certains ont également abordé la problématique du travail et la scolarisation des enfants en rapport avec le niveau d'instruction des parents. En effet, de manière théorique, on s'attend à ce que le niveau d'éducation des parents et leurs occupations influencent la scolarisation ou l'emploi de leurs enfants. Le fait que les parents soient instruits accroît leurs opinions sur l'école, favorise leurs accès aux marchés de crédits, accroît leurs chances d'insertion dans la vie active et donc, offre un environnement excitatif aux enfants. Assaad et al³ (2001) trouvent concernant l'Egypte que, l'éducation des pères n'a aucun effet sur le travail des garçons alors qu'elle a un impact positif et significatif sur la scolarisation des filles. De même elle influence négativement le travail des enfants. En ce qui concerne l'éducation des mères, les auteurs trouvent qu'elle influence à la fois la scolarisation des filles et des garçons sans pour autant limiter le travail des enfants.

1.3 – DÉFINITION DES CONCEPTS OPÉRATOIRES ET MESURE DU PHÉNOMÈNE.

1.3.1 – Définitions des concepts des enfants et des jeunes

Le concept de jeunesse⁴ et d'enfance diffère considérablement d'un pays à l'autre, les âges considérés allant de 7 à 39 ans. En Ouganda, par exemple, un jeune a entre 12 et 30 ans alors qu'au Nigeria et au Bangladesh, il a entre 18 et 35 ans. En Côte d'Ivoire, le jeune est toute personne âgée de 15 à 34 ans et la tranche d'âge considérée comme celle de l'enfance est de 0-17 ans révolus. L'organisation des Nations Unies définit comme jeune tout individu âgé de 15 à 24 ans.

Enfant : On appelle enfant toute personne, de sexe masculin ou féminin, âgée de 0-17 ans, tenant compte du fait que l'âge de la majorité au Burkina Faso est fixé à 18 ans (RGPH96). L'ensemble des enfants constitue la population mineure.

Pour des raisons pratiques, conformément aux besoins de l'analyse, on distinguera, selon les âges :

- Population cible pour l'allaitement exclusif : (0-6 mois)
 - Population Infantile : (0-11 mois)
 - Population pour l'alimentation complémentaire et allaitement continu : (6-24 mois)
- Nourrissons : (0-2 ans) ;*
Population cible pour la supplémentation en vitamine A : (6-59mois)
Enfants d'âge préscolaire : (3-6 ans) ;
Population infanto-juvénile :(0-4 ans) ;
Population juvénile : (1-4 ans)
Enfants d'âge scolaire du primaire : (7-12 ans) ;
Erreur ! Liaison incorrecte. *des adolescents : (12-17 ans).*

Jeune⁵ : Dans cette étude, une personne sera dite jeune si elle a un âge compris entre 15 et 35 ans.

Cette tranche d'âge est celle retenue par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des États de l'Afrique de L'Ouest (CEDEAO).

1.3.2 – Mesure de la population des enfants et des jeunes

³ Cité par Adjiwanou

⁴ Définition donnée à la page 3 du rapport IV de la conférence internationale du travail, 93^{ème} session, 2005. le thème de cette conférence était : Emploi des jeunes : les voies d'accès à un travail décent.

⁵ Définition donnée à la page 19 de la Politique Nationale de la Jeunesse.

Indicateurs démographiques et socioéconomiques des jeunes

Taux de mortalité infantile : C'est le rapport (en pour mille) entre le nombre de décès d'enfants de moins d'un an et le nombre de naissances vivantes de l'année considérée.

Taux de mortalité juvénile : C'est le rapport (en pour mille) entre le nombre de décès d'enfants de 1-4 ans et l'effectif de la population moyenne correspondante.

Taux de mortalité infanto juvénile : C'est le rapport (en pour mille) entre le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans et l'effectif de la population moyenne correspondante.

Taux de fécondité : Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois pour 1000 femmes en âge de procréer (15-49 ans). Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes en rapportant le nombre de naissances survenues au cours des 12 derniers mois issues de ces femmes au nombre de femmes de ce groupe d'âges.

Parité moyenne par groupe d'âge: Il indique le nombre moyen d'enfants nés vivants par groupe d'âge des femmes en âge de procréer (15-49 ans) à un moment de leur vie féconde. Il est obtenu pour un groupe d'âge donné en rapportant le nombre de naissances vivantes issues des femmes de ce groupe d'âges à l'effectif des femmes de ce groupe d'âge.

Population active : C'est l'ensemble des personnes des deux sexes qui fournissent la main d'œuvre pour la production des biens et des services pendant une période de référence donnée. La population active comprend la population active occupée et les chômeurs.

Population active occupée : C'est l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler qui ont travaillé au moins trois jours pendant la semaine de référence⁶.

Chômeur : Est chômeur, toute personne qui n'a pas travaillé pendant la semaine de référence ou qui a travaillé moins de trois jours durant cette semaine, mais qui recherche un emploi.

Taux brut d'activité des jeunes : C'est le rapport entre la population des jeunes actifs et la population résidente totale des jeunes.

Taux de chômage des jeunes : C'est le rapport entre la population des jeunes au chômage et la population active totale des jeunes.

Rapport de masculinité : C'est le rapport (en pour cent) de l'effectif de la population masculine à celui de la population féminine. Il exprime ainsi le nombre d'hommes pour 100 femmes.

$$\text{Taux brut d'activité des jeunes} = \frac{\text{Population active (15-35 ans)}}{\text{Population totale (15-35 ans)}} \times 100$$

$$\text{Taux de Chômage} = \frac{\text{Nombre de Chômeur (15-35 ans)}}{\text{Population active (15-35 ans)}} \times 100$$

⁶ Période effective, telle qu'elle a été pratiquée sur le terrain au cours de la collecte.

Travail des enfants

Dans presque toutes les sociétés d'Afrique subsaharienne le travail fait partie du processus de socialisation. Mais il est important de démarquer le travail socialisant de l'enfant du travail sous forme d'exploitation qui retiendra notre attention. Le travail des enfants s'entend comme toute activité génératrice de revenu ou non, exercée par un enfant du groupe d'âge 5-14 ans, pour peu qu'il n'aille plus à l'école ou dans des conditions telles que la poursuite d'une scolarité normale ne soit plus possible. Une autre définition dans le même esprit est celle du bulletin Findings (2001): « travail exécuté par des enfants qui sont trop jeunes au sens qu'en le faisant ils réduisent indûment leur bien-être économique présent ou leurs capacités futures à se faire un revenu, soit par le rétrécissement de leur horizon en matière de choix ou à travers la réduction de leurs propres capacités individuelles de production dans le futur ».

1.4 – EVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

La population faisant l'objet de l'étude est l'ensemble de la population des enfants et celle des jeunes. Ces deux catégories de population peuvent être identifiées à travers l'âge. Lors du recensement général de la population et de l'habitation de 2006, deux variables portant sur la date de naissance et l'âge ont été saisies et vont nous permettre d'identifier d'une part les enfants et d'autre part les jeunes. Pour des personnes ne connaissant pas leur âge, on s'est servi des pièces comme des actes de naissances, les cartes d'identité, les livrets de famille, les carnets de vaccination pour déterminer l'âge des intéressés. Si parmi ceux qui ne connaissaient pas leur âge, il existait pour certains des pièces de référence pour déterminer l'âge des intéressés, chez d'autres ces pièces n'étaient pas disponibles. Dans ce cas, l'âge a été estimé à partir de certains événements ou par rapprochement à des personnes connaissant bien leur âge. Pour étudier la situation socio-économique des enfants et des jeunes, il nous faut donc coupler la variable âge avec les variables économiques et sociales. Ces variables sont : l'état matrimonial, le lien de parenté avec le chef de ménage, le niveau d'instruction, les variables relatives à la survie des enfants, celles relatives à la survie des parents, la situation par rapport à l'occupation, l'occupation principale, la situation dans l'occupation principale, la possession d'acte de naissance. Ainsi, l'évaluation de la qualité des données qui nous permettra d'apprécier la cohérence interne des données, portera-t-il d'une part sur l'âge et d'autre part sur les variables économiques et sociales.

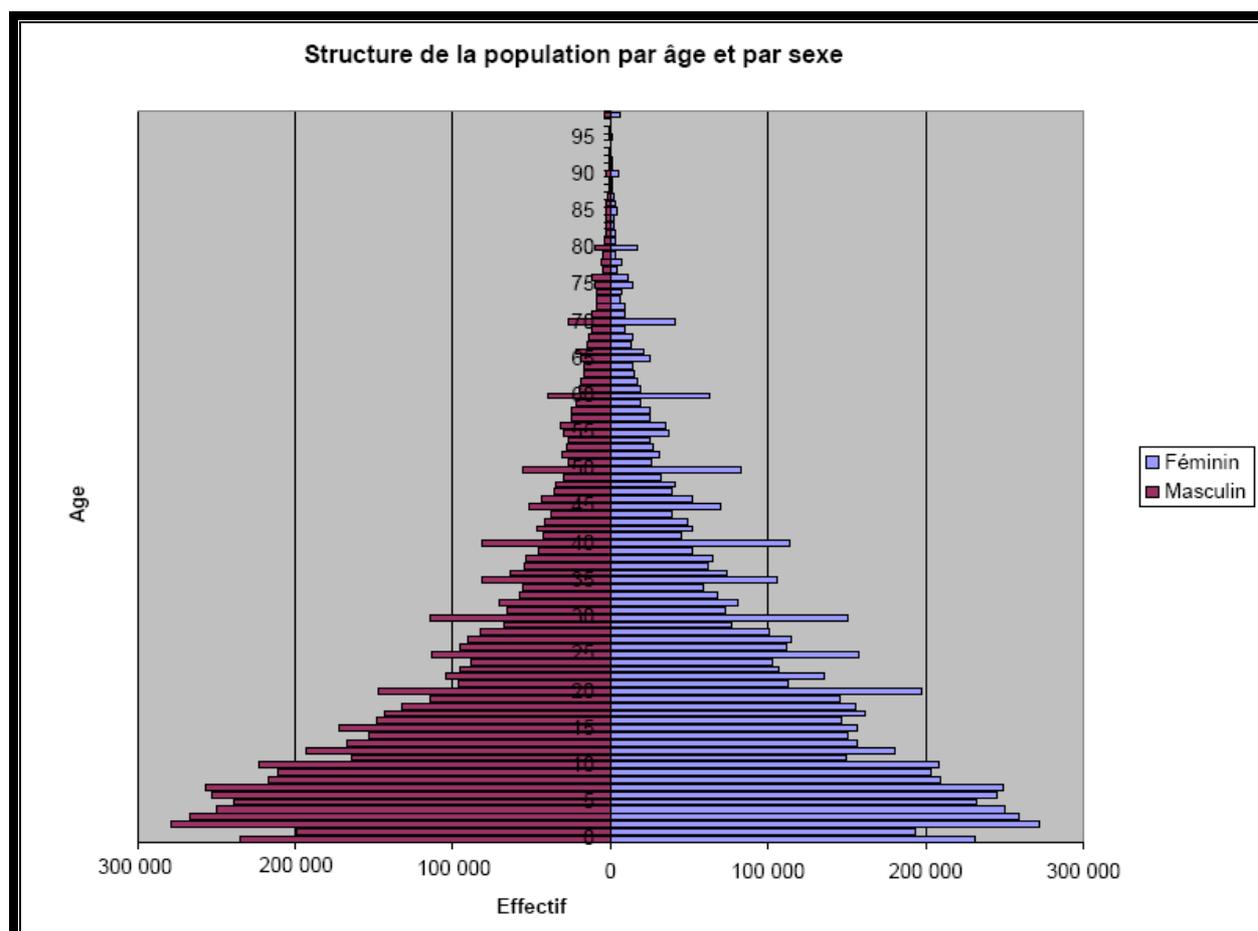
1.4.1 – Evaluation de la qualité des données sur l'âge

Pour l'évaluation de la qualité des données sur l'âge, il existe deux types de méthodes à savoir la méthode graphique et la méthode statistique. L'évaluation graphique se fera à l'aide de la pyramide des âges. Quant aux méthodes statistiques, on calculera les indices de Whipple, de Myers et l'indice combinés des Nations Unies.

1.4.1.1 – Méthode graphique

La pyramide des âges ci-dessous construite en année d'âge permet d'apprécier la qualité des données sur l'âge. On observe des piques à certains âges notamment aux âges se terminant par 0 ou 5. Cela signifie que les individus ont plus tendance à déclarer les âges se terminant par ces chiffres. Les piques sont plus visibles chez les femmes indiquant ainsi que l'attraction pour les chiffres ronds est plus marquée chez ces dernières.

Graphique 1.1 : Pyramide des âges



1.4.1.2 – Méthodes statistiques

Le tableau 1.1 ci-dessus présente les Indices Combinés des Nations Unies, les indices de Whipple ainsi que les indices de Myers. Ces indices permettent d'apprécier la qualité des données sur l'âge :

✓ **Indice Combiné des Nations Unies.**

L'Indice Combiné des Nations Unies permet d'évaluer la qualité des données. Lorsqu'il est compris entre 0 et 20, les données sont de bonne qualité ; entre 20 et 40, les données sont de qualité acceptable mais lorsqu'il est au delà de 40, les données sont de mauvaise qualité. Les résultats affichent un indice de 26,6 indiquant ainsi que les données sont de qualité acceptable.

✓ **Indices de Whipple**

L'indice de Whipple permet de mettre en évidence les distorsions dans la déclaration de l'âge provenant de l'attraction ou la répulsion des âges se terminant par 0 ou 5. S'il vaut 0, il y a répulsion totale pour les âges se terminant par 0 ou 5 ; s'il vaut 1, il n'y a aucune préférence ; s'il vaut 5 alors tous les âges déclarés se terminent par 0 ou 5. Si l'indice est compris entre 0 et 1, il y a répulsion pour les âges se terminant par 0 ou 5 ; s'il est compris entre 1 et 5, il y a attraction et cette attraction est d'autant plus forte que l'indice est voisin de 5. Le tableau récapitulatif indique un indice de 1,45 pour l'ensemble, 1,34 pour le sexe masculin et un indice de 1,55 pour le sexe féminin. Il en résulte qu'il y a attraction pour les âges se terminant par 0 ou 5 et ceci quel que soit le sexe. Cette attraction est plus

prononcée chez les individus de sexe féminin que chez les individus de sexe masculin. Néanmoins, le fait qu'il est plus proche de 1 que de 5 permet de penser qu'en dépit des irrégularités qui pourraient exister dans la déclaration de l'âge, cette dernière est acceptable.

✓ **Indices de Myers**

Il mesure l'attraction ou la répulsion des âges se terminant par les chiffres allant de 0 à 9 et varie entre 0 et 180. S'il vaut 0, il n'y a aucune distorsion pour les âges et lorsqu'il vaut 180 alors tous les individus ont des âges terminés par le même chiffre. Les résultats indiquent un indice de 12,8 pour le sexe masculin, 18,5 pour le sexe féminin et 15,9 pour l'ensemble. Ces indices sont plus proches de 0 que de 180, ce qui conforte la conclusion tirée plus haut quant à la nature acceptable des données sur l'âge. En plus de l'attraction constatée pour les chiffres se terminant par 0 ou 5 qui se confirme, l'indice de Myers fait ressortir une répulsion pour les âges se terminant par 1 ; 3 et 9.

Tableau 1.1 : Tableau récapitulatif des indices de Whipple et de Myers par sexe

Indices ⁷	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
ICNU	-	-	26,6
Whipple	1,34	1,55	1,45
Myers	12,8	18,5	15,9
Chiffre terminal (Myers)			
0	4,1	6,8	5,5
1	-1,5	-2,2	-1,9
2	-0,3	-0,6	-0,5
3	-1,0	-1,8	-1,4
4	-1,2	-2,1	-1,6
5	1,7	2,4	2,1
6	0,7	0,0	0,3
7	-0,3	-0,5	-0,4
8	-0,5	-0,4	-0,4
9	-1,6	-1,7	-1,7

1.4.2 – Evaluation de la qualité des données des variables économiques et sociales

Pour l'évaluation de la qualité des données des variables économiques et sociales, l'évaluation se fera par la proportion des non déclarés. En effet, pour qu'une variable soit acceptable, il faut que le taux de non réponse soit inférieur à 10 %.

Le tableau 1.2 indique que les variables démographiques, les variables liées à la fécondité, mortalité et l'état matrimonial sont les variables qui présentent les taux de non réponse les plus élevés. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les questions n'ont pas été posées directement aux personnes concernées. Dans l'ensemble les variables ont été bien collectées du point de vue quantitatif.

⁷ Indice Combiné des Nations Unies

Tableau 1.2 : Tableau récapitulatif des taux de non réponse (%) des variables de l'étude

Variables	Urbain	Rural	Ensemble
Variables démographiques			
Lien de parenté	1,47	1,01	1,11
Age	0,52	0,54	0,53
Sexe	0	0	0
Survie du père	1,50	1,03	1,14
Survie de la mère	1,50	1,02	1,13
Variables de fécondité et de mortalité			
Enfants nés vivants de sexe masculin	0,70	1,26	1,13
Enfants nés vivants de sexe féminin	0,70	1,26	1,13
Enfants encore en vie de sexe masculin	0,70	1,26	1,13
Enfants encore en vie de sexe féminin	0,70	1,26	1,13
Naissances des 12 derniers mois de sexe masculin	0,68	1,08	0,98
Naissances des 12 derniers mois de sexe féminin	0,68	1,08	0,98
Variables économiques			
Situation par rapport à l'occupation	0,32	0,48	0,45
Variables d'éducation			
Fréquentation scolaire	0,67	0,57	0,59
Variables socioculturelles			
Nature du handicap	0,17	0,27	0,25
Etat matrimonial	2,31	2,37	2,36

CHAPITRE 2 : DEFIS DEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS

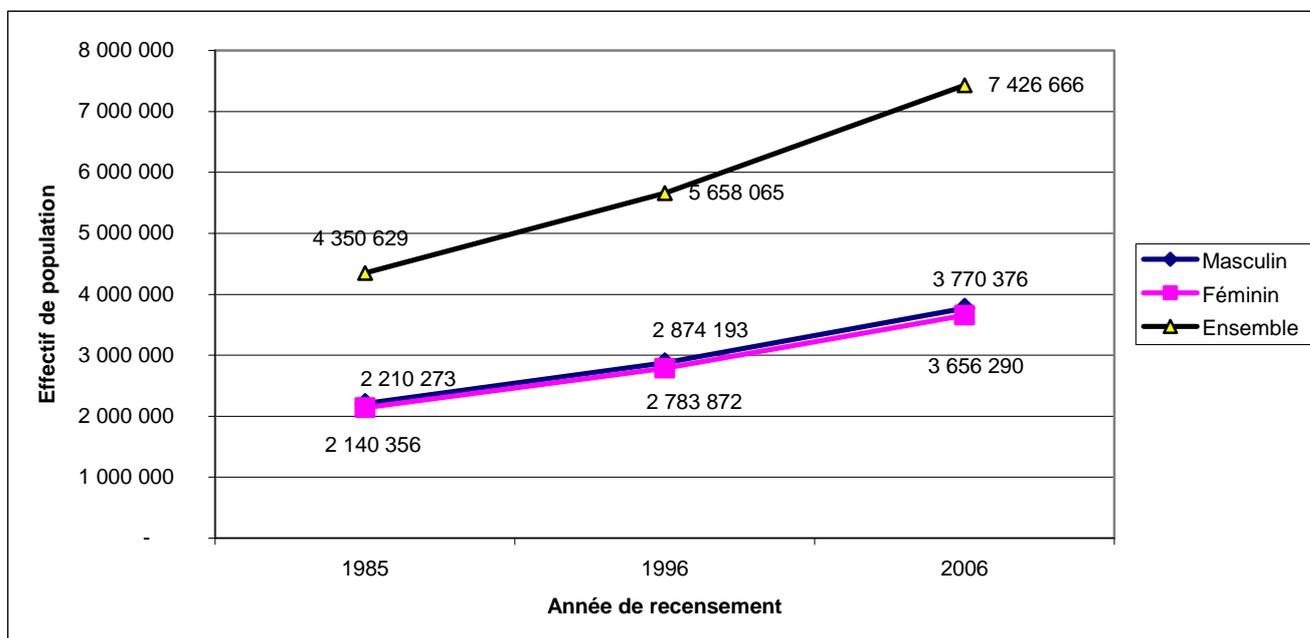
D'après les résultats du RGPH de 2006, les enfants de moins de 18 ans constituent plus de la moitié de la population, soit un effectif de 7 426 666 représentant 53% de la population totale. Cet effectif constitue en lui-même un défi pour la nation burkinabé en raison des besoins spécifiques de cette catégorie de population et des risques de tout genre auxquels les enfants sont exposés à cause de leur vulnérabilité. Bien que le Burkina ait ratifié en 1989, la convention relative aux droits des enfants adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, les conditions de vie des enfants demeurent précaires. En effet, la Convention précise que chaque enfant a droit à la vie, à la survie et au développement, à la protection familiale et à l'aide spéciale pour l'enfant privé de son milieu familial, à la non discrimination, à l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation, à la sécurité sociale. Plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie des enfants. Afin d'évaluer les programmes déjà mis en œuvre et de renforcer les actions en faveur des enfants, il importe de connaître la situation démographique de ce groupe vulnérable. Aussi, le présent chapitre vise-t-il à décrire l'évolution de la population des enfants en analysant les données du RGPH 2006. Les points examinés concernent principalement les défis démographiques des enfants notamment en matière de nuptialité, de fécondité et de mortalité.

2.1 – UNE POPULATION DES ENFANTS MAJORITAIRE ET EN CROISSANCE

2.1.1 – Evolution de la population des enfants

De 1985 à 2006, la population des enfants a connu une augmentation continue et rapide quel que soit le sexe. D'un effectif de 4 350 629 enfants en 1985, il est passé à 5 658 065 en 1996 et à 7 426 666 en 2006. Ces effectifs indiquent que la population des enfants représentait 54,6% en 1985, 54,9 % en 1996 et 53,0 % de la population totale en 2006. Le taux d'accroissement moyen annuel entre 1975 et 1985 est de 2,7 %, celui entre 1985 et 1996 est de 2,4%, entre 1996 et 2006, le taux annuel moyen d'accroissement est de 3,1%. Même si le taux d'accroissement intercensitaire a subi une légère hausse passant de 2,4% à 3,1%, il faut noter que la proportion des enfants a légèrement diminué passant de 54,9% à 53,0%. C'est une population à dominance masculine dans la mesure où on y retrouve 103 garçons pour 100 filles, contrairement à la population de l'ensemble du pays qui ne compte que 94 hommes pour 100 femmes. En plus de ces défis démographiques, la population des enfants est aussi confrontée à plusieurs défis sociaux et économiques.

Graphique 2.1 : Évolution du nombre d'enfants par année de recensement selon le sexe



Sources : RGPH 2006, RGPH 1996, RGPH 1985

2.1.2 – Une population très inégalement répartie

2.1.2.1 – Distribution des enfants par région selon le sexe

Le tableau 2.1 qui donne la répartition de la population des enfants selon la région de résidence et le sexe, montre que la région de la Boucle du Mouhoun abrite le plus gros effectif d'enfants, soit 10,6% de la population totale des enfants. Elle est suivie par la région du Centre et des Hauts Bassins avec respectivement 10,1% et 10,0%. Avec 3,8% des enfants, la région des Cascades est la moins peuplée d'enfants. Les autres régions ont des proportions comprises entre 4,5% et 8,9%. Par rapport au sexe, il apparaît qu'en dehors de la région du Centre où l'on observe une supériorité numérique des enfants de sexe féminin (rapport de masculinité de 95 garçons pour 100 filles), partout ailleurs la population des enfants est à dominance masculine, la région du Sud Ouest se détachant nettement du lot avec 109 garçons pour 100 filles. Toutefois, il faut remarquer que, même si des disparités selon le sexe existent, dans l'ensemble, elles ne sont pas suffisamment marquées. Par ailleurs, on peut constater que, hors mis la région du Centre où la proportion d'enfants n'atteint pas la moitié de la population totale, toutes les régions affichent à peu près la même proportion d'enfants par rapport à l'ensemble de la population, autour de 53%.

Tableau 2.1 : Répartition (en %) de la population totale des enfants selon la région de résidence et le sexe et proportion des enfants dans la population totale par région

Région de résidence	Sexe			Rapport de masculinité	Proportion des enfants dans la population totale (%)
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Boucle du Mouhoun	10,8	10,4	10,6	107	54,7
Cascades	3,8	3,8	3,8	103	53,2
Centre	9,7	10,5	10,1	95	43,3
Centre-Est	8,4	8,3	8,4	104	54,9
Centre-Nord	9,0	9,0	9,0	103	55,5
Centre-Ouest	8,8	8,7	8,8	104	54,9
Centre-Sud	4,7	4,6	4,6	105	53,4
Est	9,3	9,2	9,3	104	56,7
Hauts-Bassins	10,0	10,1	10,0	102	50,7
Nord	8,8	8,9	8,9	102	55,7
Plateau Central	5,2	5,1	5,1	104	54,8
Sahel	7,0	7,0	7,0	103	53,5
Sud-ouest	4,6	4,3	4,5	109	53,3
Total	100,0	100,0	100,0	103	53,0
Effectif	3 770 376	3 656 290	7 426 666	-	-

2.1.2.2 – Structure des enfants par âge selon le milieu de résidence et le sexe

D'après les données du tableau 2.3, plus de 60% des enfants ont moins de 10 ans, quel que soit le sexe. Toutefois, en milieu urbain, cette proportion est de 57% (56% pour les femmes et 58% pour les hommes). Le surnombre des jeunes enfants résulte de l'effet conjugué de la fécondité et de la mortalité infantile et juvénile en baisse.

Tableau 2.2 : Répartition (en %) des enfants selon le groupe d'âges, le milieu de résidence et le sexe

Age	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-4	30,2	28,3	29,3	33,2	34,2	33,7	32,6	33,0	32,8
5-9	28,3	27,6	28,0	31,9	32,0	32,0	31,2	31,2	31,2
10	5,6	5,6	5,6	6,0	5,7	5,9	5,9	5,7	5,8
11	4,5	4,5	4,5	4,3	4,0	4,2	4,3	4,1	4,2
12	5,2	5,4	5,3	5,1	4,8	5,0	5,1	4,9	5,0
13	5,0	5,3	5,2	4,3	4,0	4,2	4,4	4,3	4,4
14	5,0	5,4	5,2	3,9	3,8	3,8	4,1	4,1	4,1
15	5,3	5,7	5,5	4,4	3,9	4,2	4,6	4,3	4,4
16	5,5	6,1	5,8	3,6	3,5	3,5	3,9	4,0	4,0
17	5,4	6,1	5,8	3,4	4,0	3,7	3,8	4,4	4,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.1.2.3 – Une population à dominance masculine

La population des enfants compte relativement plus de garçons que de filles, avec un rapport masculinité de 103 garçons pour 100 filles. Cette supériorité numérique des garçons s'observe à tous les âges sauf pour les enfants de 17 ans. La courbe des rapports de masculinité présente de fortes fluctuations par âge que l'on pourrait expliquer par les mauvaises déclarations d'âges, plus marquées au niveau des filles et des femmes en général (cf. thème 1 relatif à l'évaluation des données du recensement).

Tableau 2.3 : Répartition des rapports de masculinité et distribution des enfants selon l'âge

Age	Indicateurs		
	RM	Fréquence	Fréquence cumulée
0-4	102	32,8	32,8
5-9	103	31,2	64,0
10	107	5,8	69,8
11	109	4,2	74,0
12	107	5,0	79,1
13	107	4,4	83,4
14	102	4,1	87,5
15	110	4,4	91,9
16	101	4,0	95,9
17	89	4,1	100
Ensemble	103	100,0	100,0

2.2 – NUPTIALITÉ, FÉCONDITÉ DES ENFANTS

2.2.1 – Des mariages précoces parmi les enfants

2.2.2 .1 – Etat matrimonial des enfants de 12-17 ans selon la région de résidence

Sur un effectif total de 1 902 982 enfants de 12 à 17 ans, 93,2 % sont célibataires et 6,5 % sont mariés, les autres modalités étant statistiquement négligeables. Bien que le pourcentage d'enfants mariés soit faible, le fait que les enfants d'âge scolaire soient mariés pose un double problème : celui du non respect des droits des enfants à la scolarisation d'une part, et la prise en charge des familles ainsi fondées par les enfants. Cette situation est d'autant plus problématique que la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans est désormais obligatoire. Par comparaison à l'ensemble des régions du pays, les entrées en union sont plus précoces dans les régions du Sahel (16% de mariés) et de l'Est (12%). Les régions où les entrées en union se font un peu plus tardivement sont les régions du Centre, du Sud Ouest, du Centre Ouest et du Plateau Central.

Le fort pourcentage des enfants mariés dans les régions du Sahel et de l'Est s'explique principalement par le faible niveau de scolarisation de ces régions dont les taux bruts de scolarisation sont respectivement de 27,6% et de 35,6%. A l'opposé, le faible pourcentage des enfants mariés dans les régions du Centre, du Plateau Central, du Centre Ouest, du Sud Ouest et du Centre Sud s'explique par le niveau relativement élevé de la scolarisation dans ces régions. Leur taux brut de scolarisation est respectivement de 107,3%, 56,5%, 60,8%, 48,7% et 64,7%. Par ailleurs, ces entrées en union, plus précoces dans les régions du Sahel et de l'Est pourraient s'expliquer par l'existence de certaines pesanteurs culturelles en matière de nuptialité qui persistent encore dans ces régions.

Tableau 2.4 : Etat matrimonial des enfants de 12-17 ans selon la région de résidence

Région de résidence	Etat matrimonial						Effectif
	Célibataire	Marié (e)	Veuf/ veuve	Divorcé (e)	Union libre	Total	
Boucle du Mouhoun	94,2	5,6	0,1	0,1	0,0	100,0	195 211
Cascades	92,4	7,3	0,1	0,1	0,2	100,0	73 074
Centre	97,7	2,1	0,1	0,1	0,1	100,0	235 766
Centre-Est	94,5	5,3	0,1	0,1	0,0	100,0	153 204
Centre-Nord	93,8	6,0	0,1	0,1	0,0	100,0	163 117
Centre-Ouest	95,2	4,5	0,1	0,1	0,1	100,0	169 674
Centre-Sud	93,8	5,9	0,2	0,1	0,1	100,0	87 409
Est	87,3	12,5	0,1	0,1	0,0	100,0	155 368
Hauts-Bassins	93,3	6,4	0,1	0,1	0,1	100,0	198 338
Nord	93,6	6,1	0,1	0,1	0,0	100,0	167 126
Plateau Central	95,1	4,6	0,2	0,1	0,1	100,0	95 995
Sahel	83,1	16,4	0,2	0,3	0,0	100,0	127 621
Sud-ouest	94,9	4,4	0,2	0,1	0,5	100,0	81 079
Ensemble	93,2	6,5	0,1	0,1	0,1	100,0	1 902 982

2.2.1.2 – Etat matrimonial des enfants de 12-17 ans selon le sexe et le milieu de résidence.

Il existe des disparités importantes en matière de nuptialité des enfants entre milieu rural et milieu urbain. Ainsi, les entrées en union sont plus précoces en milieu rural qu'en milieu urbain et à prédominance féminine. En effet, en milieu rural, environ 8 enfants âgés de 12 à 17 ans sont mariés contre environ 3 en milieu urbain. Aussi, le tableau 2.6 montre-t-il que sur 100 enfants de sexe féminin âgés de 12 à 17 ans, 11 sont mariées contre 2 pour ceux de sexe masculin. Ces observations sont conformes à nos attentes dans la mesure où en Afrique les filles se marient plus vite que les garçons et en milieu urbain compte tenu de la scolarisation, le mariage ne semble pas être une préoccupation pour ces enfants. La plus forte précocité du mariage en milieu rural s'explique principalement par le faible niveau de fréquentation scolaire et l'attachement aux coutumes et valeurs traditionnelles.

Tableau 2.5 : Répartition des enfants de 12-17 ans selon le sexe, le milieu de résidence et l'état matrimonial

Sexe	Etat matrimonial						Effectif
	célibataire	Marié(e)	Veuf/veuve	Divorcé (e)	Union libre	Total	
Masculin	97,9	1,9	0,1	0,1	0,0	100	963 654
Féminin	88,4	11,2	0,1	0,1	0,1	100	939 328
Milieu de résidence							
Urbain	97,2	2,5	0,1	0,1	0,1	100	462 498
Rural	92,0	7,7	0,1	0,1	0,1	100	1 440 484
Ensemble	93,2	6,5	0,1	0,1	0,1	100	1 902 982

2.2.1.3 – Etat matrimonial des enfants de 12-17 ans selon le niveau d'instruction

En matière d'instruction, la grande majorité des enfants (85,5%) se retrouvent au niveau de deux modalités, « aucun niveau d'instruction » (59,5%) et niveau primaire (26,0%), ce qui semble normal, compte tenu de leur âge (moins de 17 ans). Leur âge peu élevé les place également dans une situation où l'on s'attend à ce qu'ils soient plus fréquemment célibataires. Les données du recensement semblent correspondre à ce schéma. En effet, l'ensemble des célibataires représente 93,2% de ces jeunes (cf. tableau 2.6). Parmi eux, on relève que ceux qui ont tendance à rester célibataires plus longtemps que les autres sont ceux dont le niveau d'instruction est relativement élevé, notamment ceux du niveau d'étude secondaire (98,5%).

Tableau 2.6 : Répartition des enfants de 12-17 ans selon le niveau d'instruction et l'état matrimonial

Niveau d'instruction	Etat matrimonial						Effectif
	célibataire	Marié(e)	Veuf/veuve	Divorcé (e)	Union libre	Total	
Aucun	90,1	9,6	0,2	0,1	0,1	100	1 128 209
Primaire	97,6	2,2	0,1	0,1	0,1	100	493 243
Secondaire	98,5	1,3	0,0	0,1	0,1	100	275 116
Supérieure	96,5	2,8	0,2	0,6	-	100	541
Ensemble	93,2	6,5	0,1	0,1	0,1	100	1 897 109

2.2.2 – Une fécondité précoce

2.2.2.1 – Les grossesses à risques

La littérature révèle que toute grossesse avant l'âge de 18 ans est considérée comme une grossesse à risque. En effet, avant 18 ans, la fille est jugée physiologiquement inapte à conduire une grossesse à terme sans dangers. Le concept de fécondité précoce fait donc allusion à la survenue d'une grossesse ou d'une naissance chez une fille avant son 18^{ème} anniversaire. Les questions posées lors du RGPH sur les naissances des 12 derniers mois

d'une part et sur la descendance totale des femmes d'autre part renseigne sur l'ampleur des maternités à risques au Burkina.

Le tableau 2.7 donne la répartition des filles de 12 à 17 ans par âge et par nombre de naissance au cours des 12 derniers mois. On observe que 22 243 filles sur 943536 ont connu au moins une maternité au cours des douze derniers mois, soit 2,4%. Cela signifie que chaque jour, en moyenne 61 filles de 12 à 17 ans accouchent. Ainsi, les maternités précoces sont un problème réel de santé de la reproduction. Ces maternités précoces pourront s'expliquer par une sexualité non maîtrisée par ces jeunes filles. Il faut également remarquer que 63 filles de 15 ans ont connu deux naissances au cours des 12 derniers et 11 en ont eu 3. En plus de la non maîtrise de la sexualité, on peut penser aux mariages précoces et aux mariages forcés. Ces grossesses très rapprochées peuvent contribuer à augmenter la mortalité maternelle.

Tableau 2.7 : Répartition des filles de 12-17 ans selon l'âge et les naissances des 12 derniers mois

Age	Naissance des 12 derniers mois			
	1	2	3	Total
12	231	-	-	231
13	282	-	-	282
14	641	-	-	641
15	1 873	63	11	1 947
16	4 752	99	12	4 863
17	13 931	305	43	14 279
Total	21 586	559	98	22 243

2.2.2.2 – Descendance atteinte par les jeunes filles de 12-17 ans

Le tableau 2.9 présente la répartition des filles de 12 à 17 ans par âge et le nombre d'enfants nés vivants que ces filles ont déjà mis au monde. Il indique que 43 250 filles de 12 à 17 ans ont déjà eu au moins une naissance vivante. Ceci signifie que 4,6% des filles de 12 à 17 ans sont des filles mères. Ce résultat corrobore celui obtenu à partir des naissances des 12 derniers mois. La parité des jeunes filles augmente avec l'âge à partir de 15 ans. La fécondité précoce touche inégalement les différentes régions du pays. Ainsi, les régions les plus touchées sont l'Est avec 6 095 filles mères, les Hauts Bassins avec 5 658 filles mères, la Boucle du Mouhoun avec 4 829 filles mères et le Sahel avec 4 512 filles mères (cf. tableau A6). Les 4 régions totalisent plus de la moitié des filles mères, soit un effectif de 21 094 filles mères sur 43250. La question qu'il convient donc de se poser est de savoir qui sont les auteurs de ces grossesses précoces.

Tableau 2.8 : Répartition des filles mères de 12-17 ans par âge selon la descendance atteinte

Age	Descendance atteinte			
	1	2	3	Total
12	401	-	-	401
13	581	-	-	581
14	1 573	-	-	1 573
15	3 059	556	227	3 842
16	7 585	1 176	293	9 054
17	22 000	4 107	1 692	27 799
Total	35 199	5 839	2 212	43 250

2.2.2.3 – Un nombre important de filles mères célibataires

Parmi les 43 250 filles mères de 12 à 17 ans, seulement 5 420 sont des célibataires, soit 12,5% de la population totale des filles mères. Autrement dit, seulement une fille mère sur 10 est célibataire. Ce résultat pose en réalité deux grands problèmes : le mariage précoce et la fécondité précoce. En effet, s'il existe une dérogation spéciale permettant aux filles de se marier à partir du 15^{ème} anniversaire, l'on reconnaît qu'avant le 18^{ème} anniversaire, la fille est physiologiquement et socialement inapte à conduire sans danger une grossesse à terme. Ce problème touche plus certaines régions que d'autres : ainsi, sur 5 420 filles mères célibataires, 1 013 résident dans les Hauts Bassins, 637 dans les cascades, 641 au Centre et 673 au Sud Ouest (cf. tableau A7). Ces quatre régions regroupent 54,6% de l'effectif des filles mères célibataires. La région où l'on retrouve peu de filles mère célibataires est celle de l'Est avec un effectif de 257. Cependant, cette région fait partie des régions où l'on trouve le plus de filles mères. Ce qui corrobore l'idée de mariages précoces comme le montre le tableau 2.5. Il convient de signaler que ces filles mères posent des problèmes de prise en charge non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour leurs enfants.

Tableau 2.9 : Répartition des filles mères célibataires de 12-17 ans selon l'âge et la descendance atteinte

Age	Descendance atteinte			
	1	2	3	Total
12	100	-	-	100
13	176	-	-	176
14	406	-	-	406
15	616	59	30	705
16	1 311	77	21	1 409
17	2 402	143	79	2 624
Total	5 011	279	130	5 420

2.3 – MORTALITÉ

2.3.1 – Une population infantile numériquement importante

Les enfants de moins d'un an constitue la population infantile. C'est la population cible du programme élargie de vaccination (P.E.V).

Le recensement a permis de dénombrer 466 516 enfants de moins d'un an. Cet effectif représente 6,4% de l'ensemble des enfants et 3,3% de l'ensemble de la population du pays. Les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles, avec un rapport de masculinité d'un peu moins de 102 garçons pour 100 filles. Ces enfants sont inégalement répartis entre les régions. La région de la Boucle du Mouhoun vient en tête avec 53 394 enfants, soit 11,4% de l'ensemble de la population de moins d'un an. Elle est suivie par les Hauts Bassins (10,9%), le Centre (9,9%) et l'Est (9,9%). La région des Cascades abrite le plus faible effectif des enfants de cette tranche (3,8%).

Tableau 2.10 : Répartition de la population infantile par région de résidence et sexe

Région de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Boucle du Mouhoun	27 132	11,5	26 262	11,3	53 394	11,4
Cascades	8 970	3,8	8 959	3,9	17 929	3,8
Centre	23 507	10,0	22 715	9,8	46 222	9,9
Centre-Est	19 145	8,1	19 130	8,3	38 275	8,2
Centre-Nord	20 095	8,5	19 886	8,6	39 981	8,6
Centre-Ouest	20 884	8,9	20 682	8,9	41 566	8,9
Centre-Sud	11 021	4,7	10 759	4,6	21 780	4,7
Est	23 414	10,0	22 785	9,8	46 199	9,9
Hauts-Bassins	25 687	10,9	24 987	10,8	50 674	10,9
Nord	19 076	8,1	19 195	8,3	38 271	8,2
Plateau Central	12 100	5,1	11 861	5,1	23 961	5,1
Sahel	13 863	5,9	13 944	6,0	27 807	6,0
Sud-ouest	10 196	4,3	10 261	4,4	20 457	4,4
Total	235 090	100	231 426	100	466 516	100

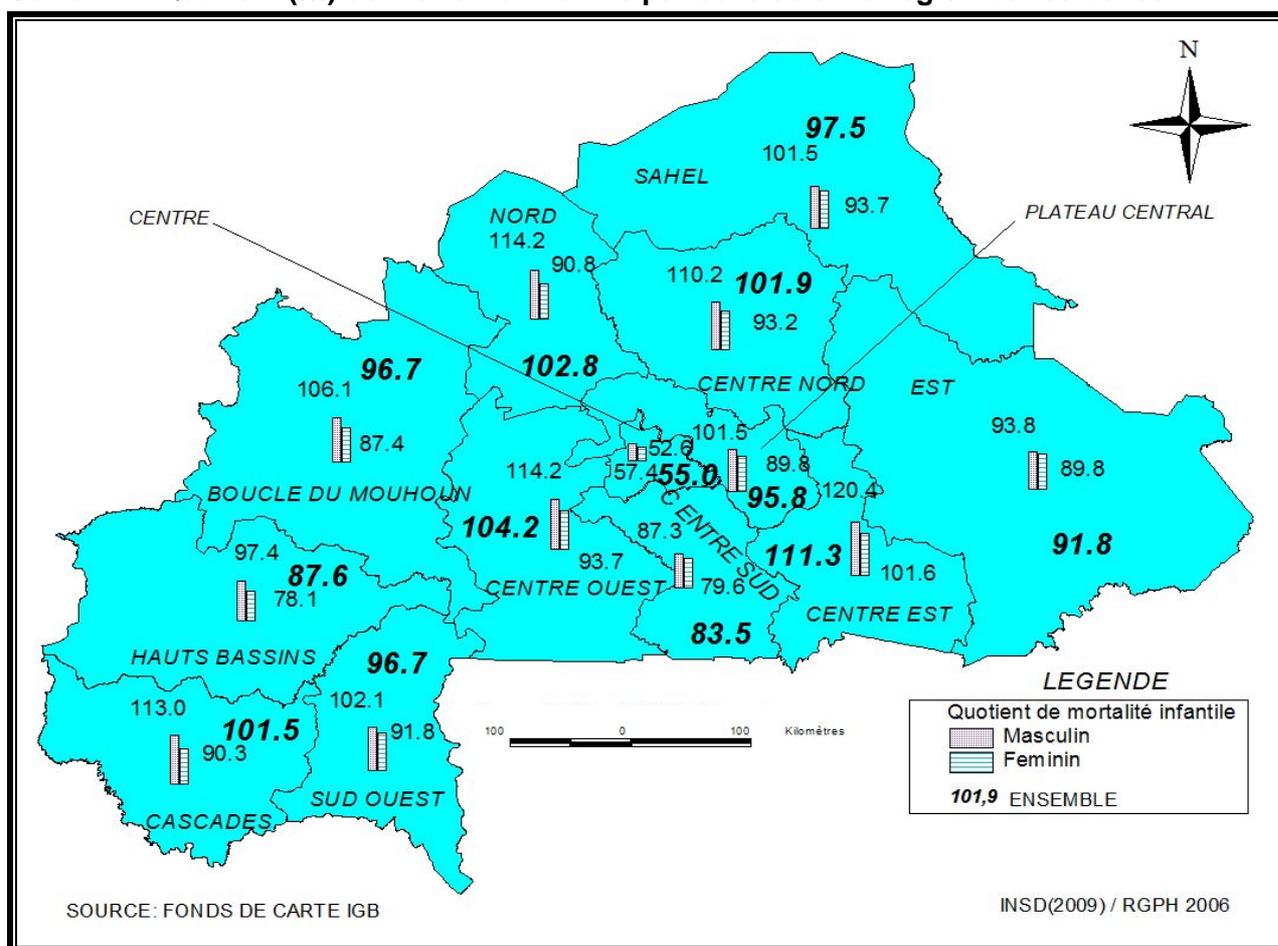
2.3.2 – Une mortalité infantile encore élevée, plus rurale et plus masculine

Le quotient de mortalité infantile mesure le risque de décès pour un enfant né vivant durant la première année d'existence, de la naissance au premier anniversaire. Selon les études empiriques⁸, les décès avant le premier anniversaire peuvent être regroupés en deux grands groupes selon les causes à savoir les décès endogènes dont les causes sont à chercher chez l'individu décédé (malformation, difficultés à l'accouchement) et les décès exogènes dont les causes sont à chercher parmi les causes extérieures à l'individu décédé (infection, accidents hors accouchement). Aussi, il n'est pas rare d'observer une surmortalité infantile masculine avant le premier anniversaire. La mortalité infantile (décès d'enfants de 0 à 11 mois) est encore élevée, soit 91,7 pour mille pour l'ensemble du pays, les deux sexes réunis. Toutefois, des disparités importantes existent entre les régions. La carte ci-dessous

⁸ Voir Analyse démographique de Christophe Vandeschrick

présente les variations des quotients de mortalité infantile par sexe selon la région de résidence. Il ressort que la région du Centre Est avec 111 décès sur 1000 avant le premier anniversaire s'affiche comme la région la plus touchée par la mortalité infantile. Elle est suivie par le Centre Ouest (104,2‰), le Nord (102,8‰), le centre Nord (101,9‰) et les Cascades (101,5‰). La région la moins touchée par la mortalité infantile est celle du centre avec 55 décès sur 1000 avant le premier anniversaire, suivie des régions du Centre Sud (83,5‰) et des Hauts Bassins (87,6‰). Les autres régions ont des quotients de mortalité variant entre (91,8‰) et (97,5‰). La surmortalité infantile masculine avant le premier anniversaire est confirmée et cela quel que soit la région de résidence. Il semble que cette surmortalité masculine serait due au fait que les filles soient biologiquement plus résistantes aux infections que les garçons.

Carte 2.1 : Quotient (‰) de mortalité infantile par sexe selon la région de résidence



2.3.3 – Une mortalité infantile plus rurale et plus masculine

Le tableau 2.12 présente les quotients de mortalité par sexe et par milieu de résidence. Il ressort qu'au Burkina Faso, sur 1000 enfants nés vivants, 92 enfants meurent avant leur premier anniversaire. Toutefois, des disparités importantes existent selon le milieu de résidence. En effet, pour le sexe masculin, le quotient de mortalité infantile est de 65,7 pour mille (‰) en milieu urbain contre 105,5 en milieu rural. Autrement dit, la mortalité infantile est 1,6 fois plus élevée en zone rurale qu'en ville. Pour les filles, le quotient de mortalité infantile est de 61,4 ‰ contre 90,8 ‰ pour le milieu rural. Ces disparités entre les milieux

pourraient s'expliquer en partie, d'une part par l'inégale répartition des structures sanitaires entre les deux milieux et d'autre part, par la pauvreté qui empêche les populations rurales de recourir aux services de santé.

Tableau 2.11 : Répartition des taux de mortalité infantile (‰) selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	65,7	61,4	63,6
Rural	105,5	90,8	97,9
Ensemble Burkina Faso	98,0	86,0	91,7

2.3.4 – Une population vaccinale numériquement importante

Lors du recensement, on a dénombré 2 436 213 enfants de moins de cinq ans représentant 32,8% de l'ensemble des enfants et 17,4% de la population totale du pays. En d'autres termes, un enfant sur 3 a moins de 5 ans.

La distribution des enfants de moins de cinq ans par région de résidence permet de constater que la région de la Boucle du Mouhoun abrite la proportion la plus importante. A l'opposé, la région des Cascades a la proportion d'enfants la plus faible. Cette population compte légèrement plus de garçons (1 230 610) que de filles (1 206 303), soit un rapport de masculinité de 102 garçons pour 100 filles. Il apparaît donc que la demande sociale de vaccination est importante, au regard du volume d'enfants d'âge vaccinal. Elle est répartie de façon inégale entre les différentes régions du pays.

Tableau 2.12 : Répartition de la population vaccinale selon la région de résidence et le sexe

Région de résidence	sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Boucle du Mouhoun	132 740	10,8	129 455	10,7	262 195	10,8
Cascades	47 206	3,8	46 549	3,9	93 755	3,8
Centre	114 341	9,3	109 828	9,1	224 169	9,2
Centre-Est	103 770	8,4	102 431	8,5	206 201	8,5
Centre-Nord	112 961	9,2	111 450	9,2	224 411	9,2
Centre-Ouest	104 425	8,5	102 132	8,5	206 557	8,5
Centre-Sud	56 079	4,6	54 711	4,5	110 790	4,5
Est	125 017	10,2	122 056	10,1	247 073	10,1
Hauts-Bassins	124 457	10,1	122 208	10,1	246 665	10,1
Nord	105 350	8,6	104 769	8,7	210 119	8,6
Plateau Central	62 540	5,1	61 906	5,1	124 446	5,1
Sahel	88 669	7,2	86 301	7,2	174 970	7,2
Sud-ouest	53 055	4,3	52 507	4,4	105 562	4,3
Total	1 230 610	100	1 206 303	100	2 436 913	100,0

2.3.5 – Une mortalité infanto-juvénile plus rurale et plus masculine

Les indicateurs de la mortalité infanto-juvénile sont considérés comme des indicateurs pertinents du niveau de développement sanitaire d'un pays, de l'efficacité de son système de prévention et des soins accordés aux enfants. Lors du recensement, des questions ont été posées pour saisir la mortalité en général et celle des enfants de moins de cinq ans en

particuliers. Les indicateurs contenus dans le tableau 2.14 indiquent que sur 1000 enfants nés vivant, 142 décèdent avant leur cinquième anniversaire. Des disparités importantes existent selon le milieu de résidence. Comme attendu, le milieu rural est défavorisé par rapport au milieu urbain avec un quotient de mortalité de 153 ‰ contre 92 en milieu urbain. Ces différences seraient liées à l'insuffisance des infrastructures sanitaires qui est plus prononcée en milieu rural. Selon le sexe, on note 144 pour mille pour les garçons et 140 pour les filles.

Avec un quotient de mortalité infanto-juvénile de 141,9 ‰, la situation sanitaire des enfants s'est améliorée dans la mesure où, selon l'enquête démographique et de santé (EDS), ce quotient était de 219 ‰ en 1998 et 184 ‰ en 2003. Beaucoup d'efforts restent cependant à faire pour atteindre le niveau souhaité, car on est encore loin de le ramener au niveau de 70 ‰ comme le recommande le Plan d'Action du Sommet Mondial pour les enfants en 1990.

Tableau 2.13 : Répartition des quotients de mortalité infanto-juvénile (‰) selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	91,0	92,0	91,5
Rural	157,0	150,0	153,4
Ensemble	144,0	140,0	141,9

2.3.6 – Une mortalité juvénile plus rurale et plus féminine

Le quotient de mortalité juvénile mesure le risque de décès entre le premier et le cinquième anniversaire. Les études antérieures ont montré l'existence d'une surmortalité féminine entre 1 et 4 ans révolus, surmortalité qui s'expliquerait selon Waldron (1987) par une certaine discrimination au profit des garçons, particulièrement en matière de nutrition et de recours thérapeutique.

L'examen du tableau 2.15 indique de fortes disparités entre sexes d'une part et entre milieux de résidence d'autre part. On observe en milieu rural un quotient de mortalité juvénile de 61,5 pour mille en milieu rural contre 29,8 pour mille en milieu urbain. On note également un quotient de mortalité juvénile de 51,1 pour mille pour les garçons contre 59,1 pour mille pour les filles. Ces résultats confirment la surmortalité féminine entre le 1er et le 5ème anniversaire.

Tableau 2.14 : Répartition des quotients de mortalité juvénile selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	27,0	32,6	29,8
Rural	57,5	65,1	61,5
Ensemble	51,1	59,1	55,3

De l'analyse des défis démographiques des enfants, il apparaît plusieurs défis à relever au niveau de la population des enfants. Les mariages sont précoces et plus particulièrement dans les régions de l'Est et du Sahel. En outre, il existe une fécondité précoce avec un nombre important de filles mères célibataires représentant 12,5% des filles mères. La mortalité des enfants est élevée, quel que soit leur âge, et est plus rurale qu'urbaine. La mortalité infantile, celle des enfants de moins d'un an, est élevée, plus masculine que féminine. La mortalité juvénile, également élevée, est plus rurale et plus féminine et la

mortalité infanto-juvénile plus rurale et plus masculine. La région du Centre-Est est la plus touchée par la mortalité des moins d'un an. Les actions menées jusqu'à présent pour lutter contre les grossesses précoces, les mariages précoces et la mortalité des enfants doivent être renforcées pour atteindre les OMD.

CHAPITRE 3 : LES DEFIS SOCIAUX DES ENFANTS

Ce chapitre aborde les autres défis auxquels les enfants font face sur le plan social et économique. Outre les défis en matière de d'éducation, il s'agit de ceux relatifs au travail des enfants, à ceux des enfants orphelins, chefs de ménage et le problème des enfants sans acte de naissance. En effet, dans un contexte de forte paupérisation, préserver les droits des enfants est un défi. Par ailleurs, avec la pandémie du sida, le nombre d'enfants orphelins s'est accru. Cela a contribué à développer d'une manière ou d'une autre, certains phénomènes sociaux notamment le confiage et le travail des enfants. Ces différentes situations contribuent à limiter les chances de scolarisation des enfants. L'objet de ce chapitre est donc de décrire la situation sociale des enfants afin d'apprécier non seulement les politiques en faveur de l'enfance mais aussi d'identifier les défis à relever.

3.1 – EDUCATION

3.1.1 – Une population d'âge préscolaire relativement importante

Comme le montre le tableau 3.1, l'effectif total des enfants d'âge préscolaire (3 à 6 ans) est de 1 995 944. Ils représentent 26,9% de la population totale des enfants et 14,2% de la population totale du pays. En d'autres termes, les enfants d'âge préscolaire constituent plus du quart de la population totale des enfants et plus du dixième de la population totale du pays. Il découle de ce volume important de la population d'âge préscolaire une demande potentielle élevée de la préscolarisation, en termes d'écoles maternelles et de crèches à construire, bref de prise en charge de la petite enfance. Cette population est à dominance masculine avec un rapport de masculinité de 102 garçons pour 100 filles. Les régions de la Boucle du Mouhoun (10,8%) et de l'Est (10,1%) arrivent en tête des régions qui regroupent le plus d'enfants d'âge préscolaire. On remarque également que dans toutes les régions, on retrouve un peu plus de garçons que de filles avec en moyenne 102 enfants de sexe masculin pour 100 de filles.

Tableau 3.1 : Répartition de la population d'âge préscolaire (3 à 6 ans) selon la région de résidence et le sexe

Région de résidence	Masculin	Féminin	Total		Rm*
			Effectif	%	
Boucle du Mouhoun	109 175	107 040	216 215	10,8	102
Cascades	37 943	37 605	75 548	3,8	101
Centre	88 303	86 708	175 011	8,8	102
Centre Est	85 929	84 448	170 377	8,5	102
Centre Nord	93 304	90 483	183 787	9,2	103
Centre Ouest	86 015	83 454	169 469	8,5	103
Centre Sud	45 908	44 742	90 650	4,5	103
Est	102 300	99 757	202 057	10,1	103
Haut Bassins	97 313	97 194	194 507	9,7	100
Nord	88 709	87 729	176 438	8,8	101
Plateau Central	51 592	50 018	101 610	5,1	103
Sahel	76 833	73 913	150 746	7,6	104
Sud Ouest	45 680	43 849	89 529	4,5	104
Ensemble Burkina Faso	1 009 004	986 940	1 995 944	100,0	102

*Rm = Rapport de masculinité

3.1.2 – Le manque de structures d'encadrement

La loi fait l'obligation aux parents de l'enfant de le former de façon à ce qu'il puisse s'insérer dans la vie sociale. Pour ce faire, il est reconnu le droit de garde, de surveillance et d'éducation de l'enfant. Pour ce qui est de l'enseignement préscolaire, il joue un rôle important dans la préparation de l'enfant à l'entrée au cycle primaire à travers son éducation sociale, à la culture de la fraternité, du partage et de l'entraide des autres. Cependant, le constat est que, seulement 2 enfants sur 100 âgés de 3 à 6 ans fréquentent une structure d'encadrement de la petite enfance.

Des disparités importantes existent selon la région de résidence. Ainsi, dans la région du Centre 10% des enfants semblent bénéficier de cet encadrement contre à peine 1% dans la région du Sahel, région présentant le plus faible taux de préscolarisation (0,5%) (cf. tableau 3.2). Les disparités entre sexe sont négligeables, voire inexistantes dans certaines régions comme le Sahel où filles et garçons ont même taux de préscolarisation. Par ailleurs dans les régions du Centre Nord et du Plateau central, les filles semblent être légèrement plus avantagées par rapport aux garçons.

L'insuffisance des structures d'encadrement de la petite enfance doublé de la pauvreté et de la faible importance que les populations accordent à ce niveau d'éducation pourrait être à l'origine du faible niveau de préscolarisation. En définitive, la préscolarisation ne constitue pas encore un problème puisque la demande sociale en cette matière est très faible. Toutefois, étant donné le poids numérique important des enfants de 3 à 6 ans, les pouvoirs publics sont appelés à anticiper ce besoin en planifiant dès maintenant l'offre d'éducation pour les enfants d'âge préscolaire.

Tableau 3.2 : Taux de préscolarisation selon la région de résidence et le sexe

Région de résidence	sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Boucle du Mouhoun	0,6	0,6	0,6
Cascades	1,0	0,9	1,0
Centre	10,7	10,2	10,4
Centre Est	2,2	2,1	2,2
Centre Nord	0,7	0,8	0,8
Centre Ouest	1,6	1,6	1,6
Centre Sud	1,7	1,7	1,7
Est	0,8	0,7	0,7
Haut Bassins	2,6	2,4	2,5
Nord	0,8	0,8	0,8
Plateau Central	1,2	1,3	1,2
Sahel	0,5	0,5	0,5
Sud Ouest	0,6	0,6	0,6
Ensemble	2,0	2,0	2,0

3.1.3 – Une sous scolarisation persistante et majoritairement féminine

L'un des objectifs du millénaire pour le développement est l'éducation pour tous d'ici à 2015. Afin d'atteindre cet objectif, des programmes tels que le PDDEB⁹ ont été mis en œuvre pour favoriser l'accès à l'éducation. Cependant, au Burkina Faso, la sous scolarisation est une réalité. Le tableau 3.3 indique que 55,4% des enfants âgés de 7 à 17 ans n'ont jamais fréquenté l'école. Cette proportion est de 38,8% pour ceux qui sont encore à l'école et 5,9% pour ceux qui ont quitté le système scolaire. Les filles sont relativement plus touchées par la non scolarisation puisque 52 garçons sur 100 n'ont jamais été à l'école contre 59 filles, 5 ont quitté le système scolaire et seulement 36 sur 100 sont encore dans le système. La discrimination en faveur des garçons en matière de scolarisation a déjà fait l'objet de plusieurs études. Certaines de ces études ont révélé que la fréquentation scolaire des filles est limitée par de nombreuses pesanteurs sociales et culturelles.

Tableau 3.3 : Répartition (%) des enfants de 7 à 17 ans selon la fréquentation scolaire et le sexe

Fréquentation scolaire	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
N'a jamais fréquenté	51,7	59,3	55,4
As fréquenté	6,6	5,1	5,9
Fréquenté actuellement	41,7	35,7	38,8
Total	100,0	100,0	100,0
Effectifs	2 040 885	1 965 213	4 006 098

3.1.4 – Des retards scolaires toujours importants

Lors du recensement de 2006, l'âge officiel d'entrée au cycle primaire était de 7 ans et l'âge de sortie était de 12 ans. Cela suppose que tout élève ayant plus de 12 ans est considéré comme ayant accusé un retard scolaire. Par conséquent, tous les élèves du CP1 ayant plus de 7 ans, ceux du CP2 ayant plus de 8, ceux du CE1 ayant plus de 9 ans, ceux du CE 2 ayant plus de 10 ans, ceux du CM1 ayant plus de 11 ans et ceux ayant plus de 12 ans au CM2 ont accusé un retard scolaire.

Le tableau 3.4 présente les proportions des enfants du cycle primaire ayant accusé un retard scolaire par sexe, milieu de résidence et région de résidence. Il ressort que 13,6% des enfants du cycle primaire ont plus de 12ans. Selon le sexe, on observe que 14,1% des garçons du primaire ont plus de 12 ans contre 13% pour les filles. En milieu urbain, la proportion des enfants du primaire qui ont accusé un retard scolaire est identique à celle du milieu rural, soit 13,6%. Toutefois, on remarque qu'en milieu rural 24,7% des élèves du CP1 ont accusé un retard scolaire contre 13,7% pour le milieu urbain. Selon la région de résidence, on observe que la région des Cascades avec 14,7% est là où l'on rencontre la proportion la plus importante d'enfants ayant accusé un retard au cycle primaire. Elle s'oppose à la région du centre qui a la plus faible proportion (12,4%) d'enfants ayant accusé un retard au primaire. Lorsqu'on considère les retards au primaire, il ressort que la région du Centre se distingue par une faible proportion d'enfants en retard (12,1%) contre 27,5% pour

⁹ Plan décennal de développement de l'enseignement de base

le Sahel. Ces inégalités régionales peuvent être attribuées d'une part à l'insuffisance des infrastructures éducatives, à la pauvreté des populations et d'autre part aux pesanteurs sociales.

Tableau 3.4 : Répartition (%) des enfants du cycle primaire ayant accusé un retard scolaire selon certaines caractéristiques (sexe, milieu de résidence, région de résidence) et la classe du cycle primaire

Caractéristiques	Classe du cycle primaire						
	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	CP1-CM2
Sexe							
Masculin	21,6	34,7	44,8	46,2	54,5	59,1	14,1
Féminin	21,1	33,1	42,4	43,4	52,2	57,8	13,0
Milieu de résidence							
Urbain	13,7	24,0	33,9	37,4	46,0	51,0	13,6
Rural	24,7	38,2	48,4	49,1	58,2	63,7	13,6
Région de résidence							
Boucle du Mouhoun	23,0	34,3	44,9	43,9	53,9	60,4	12,9
Cascades	18,4	27,6	39,5	40,2	50,2	62,1	14,7
Centre	12,1	22,5	30,9	34,9	43,1	47,8	12,4
Centre Est	24,3	36,0	46,7	48,8	59,5	61,9	14,3
Centre Nord	26,5	43,4	52,4	52,5	60,4	64,4	13,9
Centre Ouest	22,2	35,2	45,6	48,0	56,9	61,5	14,3
Centre Sud	22,7	34,9	46,4	48,4	55,3	64,4	14,0
Est	25,2	37,7	47,4	48,0	54,9	59,4	13,3
Hauts Bassins	22,2	32,9	42,3	44,8	55,1	58,3	14,5
Nord	20,6	35,8	47,6	48,9	57,9	64,2	13,4
Plateau Central	23,7	36,8	45,6	46,1	54,0	60,8	13,4
Sahel	27,5	46,2	57,5	54,6	59,6	64,6	14,1
Sud Ouest	25,5	33,1	43,4	43,0	52,8	57,2	13,7
Ensemble Burkina Faso	21,4	34,0	43,7	45,0	53,5	58,5	13,6

3.1.5 – Les enfants déscolarisés

Les résultats du tableau 3.5 indiquent l'existence d'une sous scolarisation persistante et plus féminine : 5,9% des enfants de 7 à 17 ans ont déjà fréquenté mais ont quitté le système éducatif. Parmi ces derniers, seulement 0,1% ont atteint le second cycle et 8,3% le premier cycle. On observe également que 2,3% des enfants de 7 à 17 ans ont quitté sans avoir achevé le CP 1. En considérant ceux qui ont quitté le système éducatif au primaire, on peut penser à un risque élevé de retour à l'analphabétisme dans la mesure où ces derniers n'ont pas suffisamment la maîtrise du code écrit.

Tableau 3.5 : Niveau d'instruction des enfants de 7 à 17 ans déscolarisés selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	2,3	2,2	2,3
CP 1	8,7	8,2	8,4
CP2	15,0	14,0	14,6
CE1	18,4	17,2	17,9
CE2	13,8	13,7	13,8
CM1	14,2	15,0	14,6
CM2	19,3	21,1	20,0
1er Cycle	8,1	8,6	8,3
2nd Cycle	0,2	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	134 661	99 630	234 291

3.1.6 – Une population non scolarisée à dominance féminine

le tableau 3.3, vu précédemment a montré que 55,4% des enfants de 7 à 17 ans n'ont jamais fréquenté l'école, avec 59,3% pour les filles contre 51,7 pour les garçons. On observe ainsi des disparités entre sexe mais ces disparités sont plus marquées dans certaines régions que dans d'autres. Ainsi, l'examen des rapports de masculinité contenus dans le tableau 3.6 montre que dans l'ensemble on a 90 garçons non scolarisés pour 100 filles. Si dans la région du Centre très peu d'enfants sont non scolarisés (3,7%), elle est celle où les disparités sont plus marquées. En effet, dans cette région on a 58 garçons non scolarisés pour 100 filles. Elle s'oppose à la région du Sud Ouest où on a 103 garçons non scolarisés sur 100 filles.

Tableau 3.6 : Répartition des enfants non scolarisés de 7-17 ans selon la région de résidence et le sexe

Région de résidence	Sexe			Proportion d'enfants non scolarisés	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Boucle du Mouhoun	121 469	123 116	244 585	11,0	99
Cascades	43 124	47 129	90 253	4,1	92
Centre	30 365	52 337	82 702	3,7	58
Centre Est	92 727	98 539	191 266	8,6	94
Centre Nord	108 643	123 661	232 304	10,5	88
Centre Ouest	89 095	102 183	191 278	8,6	87
Centre Sud	45 578	48 586	94 164	4,2	94
Est	126 377	126 907	253 284	11,4	100
Haut Bassins	94 924	109 097	204 021	9,2	87
Nord	82 982	107 949	190 931	8,6	77
Plateau Central	55 705	61 656	117 361	5,3	90
Sahel	107 650	109 473	217 123	9,8	98
Sud Ouest	55 628	53 970	109 598	4,9	103
Ensemble Burkina Faso	1 054 267	1 164 603	2 218 870	100,0	91

3.1.7 – Enfants non scolarisés et survie des parents

Le tableau 3.7 présente le statut d'orphelinat des enfants non scolarisés selon la région de résidence. Dans l'ensemble 11,9% des enfants non scolarisés sont des orphelins. Par ailleurs, on dénote l'existence de fortes disparités selon la région. La région où l'on rencontre proportionnellement plus d'enfants orphelins non scolarisés est celle du Sud Ouest avec 18 enfants orphelins non scolarisés sur 100. Les régions de l'est et du Sahel sont les régions où les proportions d'enfants orphelins non scolarisés sont les plus faibles (9,9%). Si la proportion d'enfants orphelins est importante parmi les enfants non scolarisés, on peut penser que l'orphelinat peut expliquer la non scolarisation des enfants. Toutefois, cela doit être pris avec beaucoup de précaution dans la mesure où on ne sait pas si l'enfant est devenu orphelin avant d'atteindre l'âge d'aller à l'école.

Tableau 3.7 : Répartition des enfants de 7-17 ans, non scolarisés selon la région de résidence et le statut d'orphelinat

Région de résidence	Statut d'orphelinat			Effectifs
	Orphelin	Non orphelin	Total	
Boucle du Mouhoun	10,7	89,3	100,0	244 585
Cascades	11,2	88,8	100,0	90 253
Centre	14,9	85,1	100,0	82 702
Centre Est	12,7	87,3	100,0	191 266
Centre Nord	10,7	89,3	100,0	232 304
Centre Ouest	14,8	85,2	100,0	191 278
Centre Sud	13,8	86,2	100,0	94 164
Est	9,9	90,1	100,0	253 284
Haut Bassins	10,2	89,8	100,0	204 021
Nord	12,0	88,0	100,0	190 931
Plateau Central	12,3	87,7	100,0	117 361
Sahel	9,9	90,1	100,0	217 123
Sud Ouest	18,0	82,0	100,0	109 598
Ensemble	11,9	88,1	100,0	2 218 870

3.2 – CONDITIONS DE VIE PRÉCAIRES DES ENFANTS

3.2.1 – Plus d'un enfant sur 10 ne réside avec aucun parent biologique

La présence des parents aux côtés de l'enfant joue un rôle déterminant dans le développement de ce dernier. Son équilibre physique, émotionnel, mental et sanitaire en dépend. D'après le tableau 3.8, les trois quarts des enfants sont encore aux côtés de leurs deux parents, 13,0% des enfants ne vivent avec aucun des deux parents, 8,4% des enfants vivent uniquement avec leur mère et seulement 3,2% des enfants vivent uniquement avec leur père. En d'autres termes 9 enfants sur 10 vivent avec au moins un parent. Les enfants privés de leurs deux parents sont en grande majorité des filles. Par rapport au milieu de résidence, ils sont en grande majorité en milieu urbain. Le surnombre des filles parmi cette catégorie d'enfants s'explique par le phénomène de confiage qui touche surtout les filles. Le surnombre est lié d'une part au confiage et d'autre part à la scolarisation

Des disparités importantes existent selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, près d'un cinquième des enfants (19%) ne vivent avec aucun parent contre 12% en milieu rural et 15 filles sur 100 ne vivent avec aucun parent contre 11 garçons.

Ne vivre avec aucun parent peut être la conséquence de divers facteurs. Il peut s'agir des migrations du côté des parents, des migrations scolaires du côté des enfants ou de mortalité des parents. Les disparités selon le milieu de résidence pourraient s'expliquer par les

migrations de façon générale et en particulier par les migrations scolaires qui sont pour la plupart dirigées vers le milieu urbain. Les filles qui sont généralement confiées à un parent proche pour effectuer les travaux domestiques ou pour des raisons scolaires pourraient expliquer les disparités entre sexe.

Tableau 3.8 : Répartition des enfants selon la résidence avec les parents par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence / sexe	Résidence avec les parents					Total	Effectif
	Deux parents	Père uniquement	Mère uniquement	Aucun parent			
Milieu de résidence							
Urbain	66,5	3,7	11,3	18,6	100,0	1 426 061	
Rural	76,7	3,2	8,4	11,7	100,0	5 958 089	
Sexe							
Masculin	76,6	3,7	9	10,7	100,0	3 749 473	
Féminin	72,8	3	8,9	15,4	100,0	3 634 677	
Burkina Faso	74,7	3,3	9	13	100,0	7 384 150	

3.2.2 – Environ un enfant sur 10, orphelin d’au moins un parent

’après le tableau 3.9, le phénomène des orphelins est relativement limité. Il concerne 7,5% de la population totale des enfants de moins de 18 ans, soit un effectif de 560 542. La plupart des orphelins (70%) ont perdu leur père. Ceci traduit d’une certaine manière la surmortalité masculine. L’orphelinat touche les filles et les garçons de façon quasi égale. En revanche, il touche un peu plus les enfants citadins (8,6%) que les enfants ruraux (7,2%). Cela pourrait s’expliquer par le confiage des enfants ou leur migration en ville.

Tableau 3.9 : Répartition des enfants (%) selon le statut d’orphelinat par milieu de résidence et par sexe

Milieu de résidence / sexe	Statut d’orphelinat				Total	Effectif
	Orphelin	Père uniquement	Mère uniquement	Non orphelin		
Milieu de résidence						
Urbain	1,0	6,1	1,6	91,4	100,0	1 424 362
Rural	0,6	5,0	1,7	92,8	100,0	5 951 193
Sexe						
Masculin	0,7	5,3	1,7	92,4	100,0	3 745 007
Féminin	0,7	5,1	1,6	92,6	100,0	3 630 548
Ensemble	0,7	5,2	1,7	92,5	100,0	7 375 555

3.2.2.1 – Répartition spatiale des enfants orphelins

Lors du recensement, 552 739 enfants orphelins ont été dénombrés, représentant ainsi 7,4% de la population totale des enfants et 3,9% de la population totale du pays. Cette population est à dominance masculine avec un rapport de masculinité de 106 garçons pour 100 filles. Le tableau 3.10 indique que les régions du Centre Ouest et du Centre sont celles qui abritent le plus grand nombre d’enfants orphelins du pays. En effet elles abritent

respectivement 11,1% et 10,8% de l'ensemble des enfants orphelins contre 3,7% pour les Cascades, région où l'on retrouve le moins d'orphelins. Si l'on rapporte cependant le nombre d'enfants orphelins à la population totale de la région, on remarque que les régions du Sud-Ouest et du Centre-Ouest abritent des enfants orphelins en proportion plus grande que les autres régions, avec respectivement 6,3% et 5,2% de la population totale de leur région. A l'opposé, le Sahel et les Hauts Bassins ont les plus faibles proportions (3,3%).

Tableau 3.10 : Répartition des enfants orphelins selon la région et le sexe

Région de résidence	Sexe			Rm	% par région	% population totale
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Boucle du Mouhoun	27 202	22 553	49 755	121	9,0	3,4
Cascades	10 338	9 908	20 246	104	3,7	3,8
Centre	28 086	31 822	59 908	88	10,8	3,5
Centre Est	26 604	24 526	51 130	108	9,3	4,5
Centre Nord	22 611	21 681	44 292	104	8,0	3,7
Centre Ouest	31 839	29 523	61 362	108	11,1	5,2
Centre Sud	15 442	13 675	29 117	113	5,3	4,5
Est	21 681	20 113	41 794	108	7,6	3,4
Haut Bassins	24 634	23 576	48 210	104	8,7	3,3
Nord	23 985	23 346	47 331	103	8,6	4,0
Plateau Central	14 649	13 709	28 358	107	5,1	4,1
Sahel	16 391	15 822	32 213	104	5,8	3,3
Sud Ouest	21 177	17 846	39 023	119	7,1	6,3
Totale	284 639	268 100	552 739	106	100,0	3,9

Rm = Rapport de masculinité

3.2.2.2 – Niveau d'instruction des enfants orphelins

La répartition des enfants orphelins par niveau d'instruction selon le milieu de résidence révèle que la grande majorité des enfants orphelins sont sans niveau. En effet, 63 enfants orphelins sur 100 sont sans niveau. De fortes disparités existent selon le milieu de résidence comme l'indique le tableau 3.11. En effet, en milieu urbain 28,9% des enfants orphelins sont sans niveau, contre 72,5% en milieu rural. Ceci n'est pas étonnant dans la mesure où la proportion d'enfants n'ayant jamais été à l'école est plus importante en milieu rural.

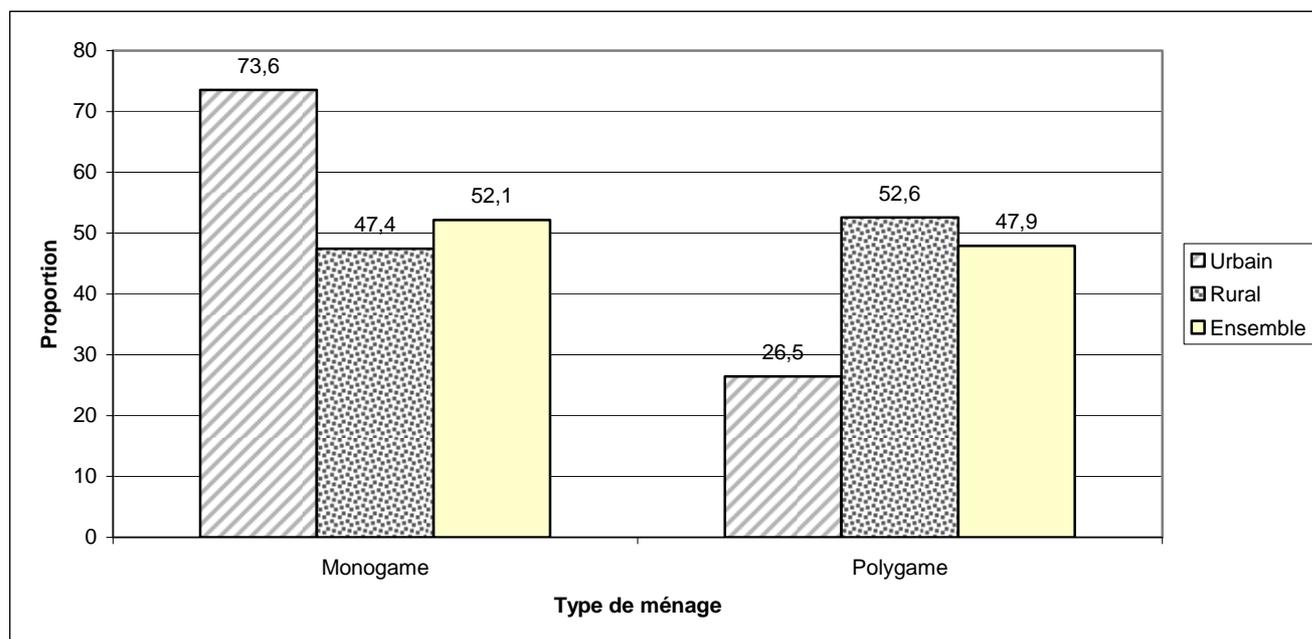
Tableau 3.11 : Répartition des enfants orphelins selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun	28,9	72,5	62,8
Maternelle	0,7	0,1	0,2
CP1	5,2	3,8	4,1
CP2	6,4	4,4	4,8
CE1	8,2	4,6	5,4
CE2	7,9	3,8	4,8
CM1	8,4	3,5	4,6
CM2	10,9	4,1	5,6
1er cycle	22,1	3,1	7,4
Secondaire ou plus	1,3	0,1	0,3
Total	100,0	100,0	100,0

3.2.3 – Les enfants vivant dans les ménages polygamiques

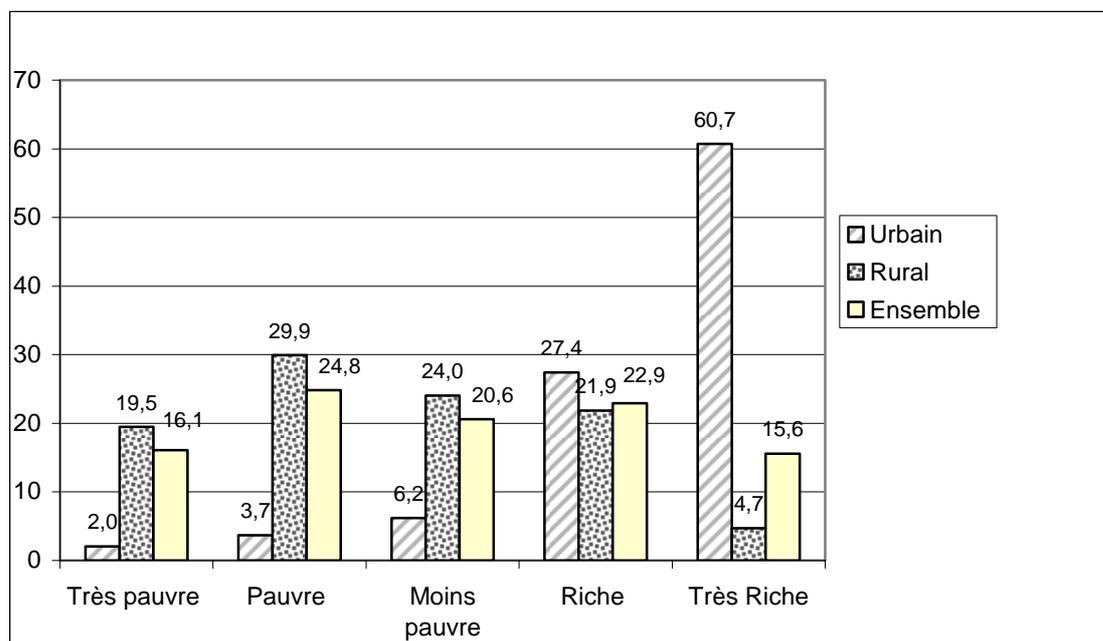
La littérature révèle que la vie sociale des enfants est influencée par le type de ménage déterminé par le statut matrimonial du chef de ménage. En matière de scolarisation il est établi que les chefs de ménage monogames scolarisent plus les enfants que les chefs de ménage polygames (Pilon, 1993 ; Lututala, 1996 cité par Kobiané 2002). Le graphique ci-dessous montre que sur 100 enfants résidant dans un ménage où le chef de ménage est marié, 48 sont dans un ménage polygamique. Toutefois, ce phénomène semble être plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 26% des enfants urbains vivent dans un ménage polygamique. Cette proportion est de 53% en milieu rural. La polygamie est une pratique plus fréquente en milieu rural et les résultats du recensement de 1996 le confirment dans la mesure où en milieu urbain, à peine 1 homme sur 5 (19%) vit en union polygamique contre plus de du tiers (35,5%) des hommes en milieu rural. Cette situation pourrait donc prédisposer les enfants à vivre des conditions plus difficiles, notamment en ce qui concerne la scolarisation, les soins de santé, la nutrition, en raison des conflits conjugaux fréquents dans ce type de ménage et de la pauvreté.

Graphique 3.1 : Répartition (%) des enfants par type de ménage selon le milieu de résidence



3.2.4 – Environ deux enfants sur cinq, vivant encore dans des ménages très pauvres

Le graphique 3.2 indique que sur 100 enfants résidant au Burkina Faso lors du dénombrement et sur la base des déclarations qui ont été faites, 16 résident dans des ménages très pauvres, 25 dans des ménages pauvres, 21 dans des ménages moins pauvres, 23 dans des ménages riches et 15 dans des ménages très riches. En d'autres termes, la majorité (62%) des enfants vit dans des ménages pauvres ou très pauvres, par conséquent dans la précarité. On les retrouve plus en milieu rural tandis que les enfants des ménages riches se retrouvent plus en milieu urbain. En effet, sur 100 enfants du milieu urbain, 28 résident dans des ménages riches et 61 dans des ménages très riches. Ces proportions sont respectivement 21,9% et 4,7% en milieu rural. S'agissant des pauvres, il ressort que sur 100 jeunes du milieu rural, 19 sont très pauvres, 30 sont pauvres et 24 sont moins pauvres contre respectivement 2 pauvres, 4 pauvres et 6 pauvres en milieu urbain.

Graphique 3.2 : Répartition des enfants selon le niveau de vie du ménage et le milieu de résidence

3.3 – TRAVAIL DES ENFANTS

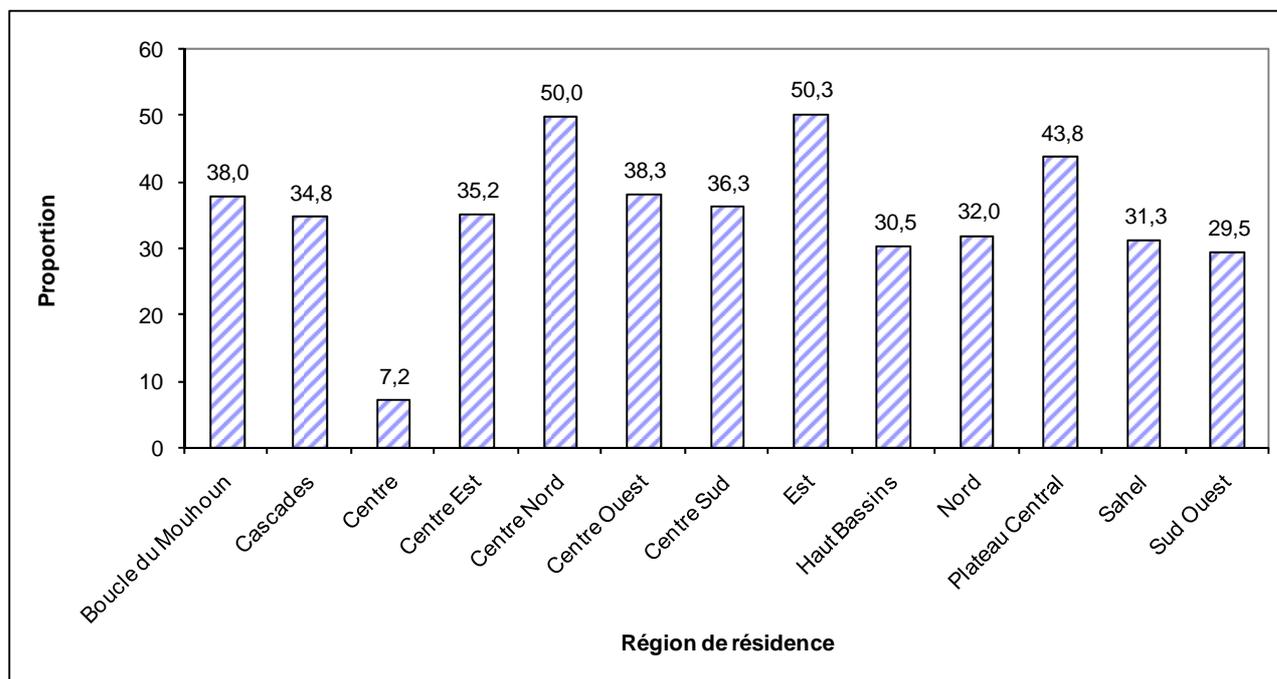
3.3.1 – Le travail des enfants : un véritable défi social et économique

La littérature révèle que le travail des enfants a un fondement socioculturel et économique. Parmi les facteurs économiques la pauvreté apparaît comme le plus déterminant (Brisset¹⁰, 2000), Quant aux facteurs socioculturels, le travail des enfants est une partie intégrante de l'éducation ou, plus globalement de la socialisation.

Sur un effectif de 4 062 298 enfants susceptibles d'être soumis au travail (5-14 ans), 1 417 821 enfants, soit 34,9%, exercent effectivement une activité économique. La région de l'Est apparaît comme la région la plus touchée par le phénomène du travail des enfants. En effet, dans cette région, 50% des enfants âgés de 5 à 14 ans exercent une activité économique. Elle est suivie de très près par la région du Centre Nord avec à peu près la même proportion et du Plateau Central avec 4 enfants sur 10. La région la moins touchée par le travail des enfants est celle du Centre avec à peine 1 enfant sur 10. Cela pourrait s'expliquer par le niveau de scolarisation élevé dans cette région de sorte que les enfants qui vont à l'école n'ont pas assez le temps pour vaquer à d'autres occupations. Le niveau du phénomène dans les autres régions varie entre 29% et 39%. Le niveau du travail des enfants particulièrement élevé dans la région du Centre Nord pourrait s'expliquer par la présence des sites d'orpaillage dans la région.

¹⁰ Cité par Kobiané (2007)

Graphique 3.3 : Répartition (%) des enfants exerçant une activité économique selon la région de résidence



3.3.2 – Les enfants travailleurs: Qui sont- ils ?

3.3.2.1 – Les enfants travailleurs majoritairement ruraux et sans instruction

Le tableau 3.12 décrit le travail des enfants selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction. Il permet d'avoir une idée du niveau d'instruction des enfants travailleurs selon le milieu de résidence. Sont pris en compte ici les enfants âgés de 5 à 14 ans. Les données indiquent que 35% de ces enfants exercent une activité économique. Parmi eux, ceux qui n'ont aucune instruction sont les plus nombreux, soit 55 enfants sur 100. Le travail des enfants apparaît comme un obstacle à la scolarisation des enfants.

Ces données montrent que le travail des enfants semble être plus répandu en milieu rural. En effet, sur 100 enfants résidant en milieu rural, 41 exercent une activité contre 7 seulement en milieu urbain. Les résultats indiquent également qu'en milieu rural, 57 enfants sur 100 travaillent sans niveau contre 23 en milieu urbain. Le niveau du travail des enfants, particulièrement élevé en milieu rural serait certainement dû à l'activité du chef de ménage. A ce propos, Carnagarajah et Colombe (1997) et Kobiané (1999) ont montré que les enfants des chefs de ménage ayant une exploitation agricole ou une unité de production artisanale sont plus susceptibles de travailler précocement que leurs congénères n'en ayant pas. Puisque le pays est fortement agricole et que l'agriculture est une activité essentiellement rurale, les disparités observées entre milieu rural et urbain se trouvent ainsi justifiées.

Tableau 3.12 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon l'exercice d'une activité économique et le niveau d'instruction par milieu de résidence

Milieu de résidence	Niveau d'instruction	Travail des enfants			
		Oui	Non	Total	Effectifs
Urbain	Aucun	23,3	76,7	100,0	157 008
	Primaire	4,6	95,4	100,0	132 897
	Secondaire	3,0	97,0	100,0	123 607
	Supérieur	3,6	96,4	100,0	36 276
	ND	2,8	97,2	100,0	321 642
	Ensemble	7,3	92,7	100,0	771 430
Rural	Aucun	57,3	42,7	100,0	2 140 697
	Primaire	27,9	72,1	100,0	199 458
	Secondaire	14,7	85,3	100,0	51 998
	Supérieur	11,3	88,7	100,0	5 702
	ND	7,9	92,1	100,0	893 013
	Ensemble	41,4	58,6	100,0	3 290 868
Ensemble	Aucun	55,0	45,0	100,0	2 297 705
	Primaire	18,6	81,4	100,0	332 355
	Secondaire	6,5	93,5	100,0	175 605
	Supérieur	4,7	95,3	100,0	41 978
	ND	6,5	93,5	100,0	1 214 655
	Ensemble	34,9	65,1	100,0	4 062 298

3.3.2.2 – Les enfants travailleurs majoritairement masculins et ruraux

Le tableau 3.13 décrit le travail des enfants selon le milieu de résidence et sexe. Ce tableau met en évidence les disparités entre sexe et milieu de résidence dans l'exercice d'une activité économique. Il montre que le travail des enfants est à dominance masculine, quel que soit le milieu de résidence. En effet, dans l'ensemble, 37 garçons sur 100 travaillent contre 32 filles. Ces disparités entre sexe sont plus marquées en milieu rural. En milieu rural, on dénombre 44 garçons travailleurs sur 100 contre 39 filles, tandis qu'en milieu urbain 8 garçons se trouvent dans la situation contre 7 filles. La sous représentation des filles parmi les enfants travailleurs serait essentiellement due à la non prise en compte des travaux domestiques alors que cette activité beaucoup plus féminine est omniprésente dans le contexte burkinabé. En définitive, on pourrait penser que les garçons résidant en milieu rural sont ceux dont le risque de mise au travail est plus élevé.

Tableau 3.13 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon l'exercice d'une activité économique et le sexe par milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe	Travail des enfants			
		Oui	Non	Total	Effectif
Urbain	Masculin	8,1	91,9	100,0	378 643
	Féminin	6,6	93,4	100,0	392 787
	Ensemble	7,3	92,7	100,0	771 430
Rural	Masculin	43,9	56,1	100,0	1 697 933
	Féminin	38,6	61,4	100,0	1 592 935
	Ensemble	41,4	58,6	100,0	3 290 868
Ensemble	Masculin	37,4	62,6	100,0	2 076 576
	Féminin	32,3	67,7	100,0	1 985 722
	Ensemble	34,9	65,1	100,0	4 062 298

3.3.2.3 – Les descendants du chef de ménage peu touchés par le travail des enfants

L'examen du tableau 3.14 relatif au travail des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage indique que les frères ou sœurs du chef de ménage sont les plus touchés par le phénomène. Ces derniers sont touchés à 43,5% par le phénomène. Ils sont suivis de très près par les chefs de ménage et les époux ou épouses du chef de ménage. A l'opposé, les petits-enfants sont les moins touchés par le phénomène. Le niveau élevé du phénomène pour les chefs de ménage et les époux ou épouses du chef de ménage pourrait s'expliquer par le fait que ces deux catégories constituent le noyau familial et doivent travailler pour subvenir à leurs besoins. Pour ce qui est des petit fils/petite fille, le constat est qu'il court très peu de risque à être soumis au travail. On pourrait penser que le fait que dans la société africaine les grands pères aient beaucoup d'affection pour leurs petits-enfants pourrait expliquer leur faible risque d'être soumis au travail.

Tableau 3.14 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon l'exercice d'une activité économique et le lien parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté avec le chef de ménage	Travail des enfants			
	Oui	Non	Total	Effectifs
Chef de ménage	42,4	57,6	100,0	1 815
Epoux/Epouse	42,4	57,6	100,0	8 622
Fils/Fille	35,2	64,8	100,0	3 273 080
Frère/Soeur	43,5	56,5	100,0	107 325
Petit fils/Petite fille	28,6	71,4	100,0	199 944
Neveu/Nièce	32,9	67,1	100,0	226 935
Oncle/Tante	39,5	60,5	100,0	13 151
Autre parent	32,3	67,7	100,0	171 555
Sans lien	38,0	62,0	100,0	59 869
Ensemble	34,9	65,1	100,0	4 062 298

3.3.2.4 – Les enfants travailleurs et survie des parents

Les enfants orphelins sont à 38,9% soumis au travail contre 34,6% pour les non orphelins. Le risque d'être soumis au travail augmente lorsqu'on est orphelin. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les orphelins font souvent l'objet de confiage, ce qui a pour conséquence l'exercice de certaines activités que les tuteurs et les tutrices n'hésitent pas à leur attribuer. Si l'on est seulement orphelin d'un seul parent, la perte de l'autre parent peut contribuer à réduire le revenu du ménage. Ce qui pourrait **amener l'autre parent à mettre l'enfant au travail afin de pouvoir subvenir aux besoins du ménage**. Si l'on est orphelin des parents, on peut être amené à s'occuper de soi-même et dans ce cas, l'enfant est contraint de travailler pour subvenir à ses besoins.

Tableau 3.15 : Répartition des enfants de 5-14 ans selon le statut d'orphelinat et l'exercice d'une activité économique

Statut d'orphelinat	Travail des enfants			
	Oui	Non	Total	Effectifs
Orphelin	38,9	61,1	100,0	351 329
Non orphelin	34,6	65,4	100,0	3 710 969
Ensemble	34,9	65,1	100,0	4 062 298

3.4 – ENFANTS CHEFS DE MÉNAGE

3.4.1 – Répartition spatiale des enfants chefs de ménage

Etre enfant, c'est d'abord un problème en raison des besoins spécifiques de cette catégorie de la population mais être enfant chef de ménage pose encore plus de problème. Les données contenues dans le tableau 3.16 indiquent 12 896 enfants sont chefs de ménage. Ce qui représente 0,2% de l'ensemble des enfants. La région du Centre avec 10,5% de l'ensemble des enfants chefs de ménage est la région qui abrite le plus grand nombre d'enfants chefs de ménage. Il faut également noter qu'on observe un nombre important de

garçons chefs de ménage par rapport aux filles chefs de ménage. Le nombre de garçon chefs de ménage est 4 fois plus élevé que celui de filles chefs de ménage. Ceci corrobore les résultats pour l'ensemble de la population car dans l'ensemble on a dénombré plus d'hommes chefs de ménage que de femmes chefs de ménage.

Tableau 3.16 : Répartition des enfants chef de ménage par région selon le sexe

Région de résidence	Sexe/ proportions					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Boucle du Mouhoun	859	8,4	277	10,6	1 136	8,8
Cascades	393	3,8	95	3,6	488	3,8
Centre	1 183	11,5	168	6,4	1 351	10,5
Centre Est	963	9,4	329	12,5	1 292	10,0
Centre Nord	836	8,1	109	4,2	945	7,3
Centre Ouest	841	8,2	164	6,3	1 005	7,8
Centre Sud	421	4,1	77	2,9	498	3,9
Est	1 151	11,2	153	5,8	1 304	10,1
Haut Bassins	1 037	10,1	179	6,8	1 216	9,4
Nord	698	6,8	308	11,7	1 006	7,8
Plateau Central	495	4,8	86	3,3	581	4,5
Sahel	779	7,6	539	20,5	1 318	10,2
Sud Ouest	617	6,0	139	5,3	756	5,9
Total	10 273	100	2 623	100	12 896	100

3.4.2 – Niveau d'instruction des enfants chefs de ménage

La majorité des enfants chefs de ménage est sans niveau d'instruction. En effet, dans l'ensemble 56 % des enfants chefs de ménage n'ont aucun niveau. On dénote que seulement 2,4% des enfants chefs de ménage ont le niveau secondaire. Si dans l'ensemble, la majorité des enfants chefs de ménage sont sans niveau, ce résultat cache beaucoup de disparités. Ainsi, on note qu'en milieu rural 68,8% des enfants chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction contre 24,9% en milieu urbain.

Tableau 3.17 : Niveau d'instruction des enfants chefs de ménage selon le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun	24,9	68,8	56,0
CP1	0,3	0,5	0,5
CP2	1,0	1,0	1,0
CE1	2,2	1,5	1,7
CE2	2,9	1,4	1,8
CM1	3,0	2,1	2,4
CM2	7,4	3,3	4,5
1er cycle	52,0	20,5	29,7
Secondaire ou plus	6,3	0,8	2,4
Totale	100,0	100,0	100,0
Effectifs	3 745	9 151	12 896

3.5 – ENFANTS VIVANTS AVEC UN HANDICAP

3.5.1 – Répartition spatiale des enfants vivant avec un handicap

Lors du recensement, une question a été posée pour saisir l'handicap majeur au niveau des individus. Ce qui a permis de saisir 36 801 enfants handicapés représentant 0,5 % de la population totale des enfants et 0,3 % de la population totale du pays. C'est une population à dominance masculine avec un rapport de masculinité de 118 garçons pour 100 filles. Selon la région de résidence, la région du Centre vient en tête avec 11,4% de l'ensemble des enfants avec handicap. Elle est suivie du Centre Nord et du Nord avec chacune 10,0% de l'ensemble des enfants avec handicap. En raison de ses besoins spécifiques, cette catégorie de la population mérite une attention particulière. Elle est le plus souvent marginalisée en raison du handicap qu'elle porte.

Tableau 3.18 : Répartition des enfants handicapés par région selon le sexe

Région de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion
Boucle du Mouhoun	1 466	7,3	1 244	7,4	2 710	7,4
Cascades	666	3,3	572	3,4	1 238	3,4
Centre	2 272	11,4	1 908	11,3	4 180	11,4
Centre Est	1 819	9,1	1 527	9,1	3 346	9,1
Centre Nord	1 969	9,9	1 695	10,1	3 664	10,0
Centre Ouest	1 882	9,4	1 522	9,0	3 404	9,2
Centre Sud	1 204	6,0	1 038	6,2	2 242	6,1
Est	1 680	8,4	1 420	8,4	3 100	8,4
Haut Bassins	1 470	7,4	1 257	7,5	2 727	7,4
Nord	1 960	9,8	1 714	10,2	3 674	10,0
Plateau Central	1 192	6,0	1 006	6,0	2 198	6,0
Sahel	1 295	6,5	1 092	6,5	2 387	6,5
Sud Ouest	1 076	5,4	855	5,1	1 931	5,2
Totale	19 951	100,0	16 850	100,0	36 801	100,0

3.5.2 – Le niveau d’instruction des enfants vivants avec un handicap

Si dans l’ensemble, nombreux sont les enfants qui sont sans aucun niveau d’instruction, la proportion d’enfants avec handicap qui sont dans cette situation est encore plus importante. En effet, certains handicaps tels que la malvoyance, la surdi-mutité constituent des obstacles ou des freins à la fréquentation scolaire. Le tableau 3.19 montre que 75% des enfants avec handicap est sans niveau d’instruction. Cette proportion cache beaucoup de disparités dans la mesure où 81,4% sont en milieu rural contre 51,9% en milieu urbain.

Tableau 3.19 : Niveau d’instruction des enfants handicapés selon le milieu de résidence

Niveau d’instruction	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun	51,9	81,4	75,5
CP1	1,2	0,3	0,4
CP2	5,7	3,3	3,8
CE1	5,8	3,5	4,0
CE2	6,8	3,2	3,9
CM1	5,7	2,6	3,2
CM2	5,3	2,0	2,7
1er cycle	6,2	2,2	3,0
Secondaire ou plus	11,3	1,5	3,4
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	6 889	29 912	36 801

3.6 – LA POSSESSION D’UN ACTE DE NAISSANCE : UN DROIT HUMAIN ENCORE INACCESSIBLE À BEAUCOUP D’ENFANTS

3.6.1 – Plus de 4 enfants sur 10 n’ayant pas d’acte de naissance

L’état civil joue un rôle important pour une meilleure insertion sociale de l’enfant dans la société. En effet, pour être admis dans le système éducatif, un enfant doit posséder un acte de naissance. Le tableau 3.20 fait apparaître qu’un peu plus de la moitié (59,2%) des enfants possèdent un acte de naissance. Des disparités existent selon le sexe et selon le milieu de résidence. Si cette disparité semble être moins importante selon le sexe (61 garçons sur 100 contre 57 filles), les différences selon le milieu de résidence sont plus frappantes. Ainsi, sur 100 enfants résidant en milieu rural, seulement 51 ont un acte de naissance contre 93 en milieu urbain. Selon le milieu de résidence les différences pourraient s’expliquer par le niveau de l’analphabétisme qui, indirectement ne permet pas aux populations de connaître l’importance d’un acte de naissance pour un enfant.

Le fait que 4 enfants sur 10 ne possèdent pas un acte de naissance traduit l’importance des efforts devant encore être faits par les pouvoirs publics, les ONG et les familles pour atteindre la possession universelle d’acte de naissance pour les enfants.

Tableau 3.20 : Répartition des enfants possédant un acte de naissance selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Possession d'acte de naissance			
	Oui	Non	Totale	Effectifs
Masculin	61,0	39,0	100	3 770 376
Féminin	57,4	42,6	100	3 063 328
Milieu de résidence				
Urbain	93,3	6,7	100	1 437 245
Rural	51,0	49,0	100	5 989 421
Ensemble	59,2	40,8	100	7 426 666

3.6.2 – Les enfants n'ayant pas d'acte de naissance : Qui sont-ils ?

Les résultats contenus dans le tableau 3.21 indiquent que le niveau d'instruction du chef de ménage influence les chances pour un enfant de posséder un acte de naissance. En effet, il y apparaît clairement que plus le niveau du chef de ménage est élevé, meilleur est le niveau de possession des actes de naissance. De 38 enfants résidant dans un ménage où le chef est sans aucun niveau d'instruction sur 100 à avoir un acte de naissance, on passe à 97 enfants pour les ménages où le chef est de niveau d'instruction supérieur. Le statut familial de l'enfant semble être un facteur discriminant de la possession de l'acte de naissance. Lorsqu'on est chef de ménage ou enfant du chef de ménage, on a plus de chance d'en posséder et cette chance augmente avec le niveau d'instruction.

Tableau 3.21 : Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage et la possession d'un acte de naissance par niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction du Chef de ménage	Lien de parenté avec le CM	Possession d'acte de naissance		
		Oui	Non	Totale
Aucun	CM	52,2	47,8	100,0
	Epoux du chef	22,6	77,4	100,0
	Enfants du CM	39,1	60,9	100,0
	Autre	35,0	65,0	100,0
	Ensemble	38,2	61,8	100,0
Primaire	CM	100	-	100,0
	Epoux du chef	62,3	37,7	100,0
	Enfants du CM	84,0	16,0	100,0
	Autre	83,3	16,7	100,0
	Ensemble	83,6	16,4	100,0
Secondaire	CM	100	-	100,0
	Epoux du chef	76,6	23,4	100,0
	Enfants du CM	95,0	5,0	100,0
	Autre	93,8	6,2	100,0
	Ensemble	94,5	5,5	100,0
Supérieure	CM	100,0	-	100,0
	Epoux du chef	82,3	17,7	100,0
	Enfants du CM	97,6	2,4	100,0
	Autre	95,3	4,7	100,0
	Ensemble	96,8	3,2	100,0
Ensemble	CM	73,8	26,2	100,0
	Epoux du chef	32,1	67,9	100,0
	Enfants du CM	61,6	38,4	100,0
	Autre	63,7	36,3	100,0
	Ensemble	61,6	38,4	100,0

Au terme de l'analyse des défis sociaux des enfants au Burkina Faso, le constat est qu'une sous scolarisation persiste encore. Sur l'ensemble des enfants de 7 à 17 ans, 55,4% n'ont jamais été à l'école. Avec une telle configuration de la réalité en matière de scolarisation, naît une interrogation quant à l'universalité de l'instruction au Burkina d'ici 2015. La résidence avec les parents indique que 13,03 % des enfants ne vivent avec aucun parent et 16,09 % des enfants vivent dans des ménages très pauvres. La pauvreté étant retenue comme l'un des principaux déterminants du travail des enfants, on observe ainsi que le niveau du travail des enfants est assez élevé (34,90%). Au Burkina Faso, seulement 38,4% des enfants ne possèdent pas d'acte de naissance.

CHAPITRE 4 : SITUATION DEMOGRAPHIQUE DES JEUNES

Nul n'ignore que les enfants d'aujourd'hui sont les jeunes de demain. Aussi, l'analyse de la situation des enfants doit-elle être complétée par celle des jeunes. Dans cette analyse, la population des jeunes regroupe l'ensemble des personnes âgées de 15 à 35 ans.

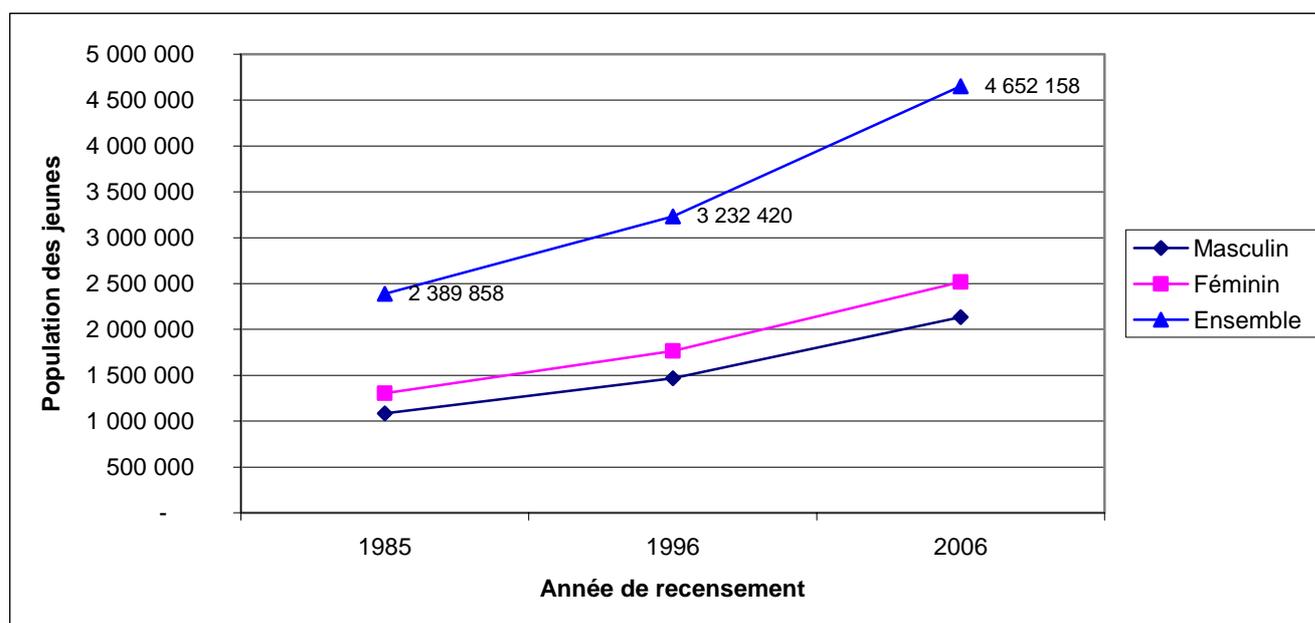
Au Burkina Faso comme dans d'autres pays africains, il est coutume d'entendre que les jeunes constituent le fer de lance du pays. Cette affirmation bien que pertinente a surtout été utilisée par les leaders politiques de tous les temps, à chaque fois qu'ils ont eu besoin du soutien de la jeunesse dans des initiatives pour lesquelles son engagement était nécessaire. Cependant, dans très peu de cas, les jeunes n'ont pas bénéficié des retombées socio-économiques de leur engagement politique (Zonon, 2000). Si les résultats de l'analyse des recensements de 1985 et de 1996 montrent que la population burkinabé est jeune, il importe de reconnaître qu'en dépit du fait qu'ils constituent le fer de lance du pays, leur situation est assez difficile. En 1996, les moins de 15 ans représentaient 47,9% de la population et les plus de 65 ans, 3,7 % selon les résultats du recensement. Cette situation se traduit par un rapport de dépendance assez élevé (107,8 %) et pose le problème de la prise en charge et la satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, emploi) des jeunes que l'Etat a du mal à surmonter.

4.1 – ÉVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

4.1.1 – Evolution de la population

Entre 1985 et 2006, la population des jeunes a connu une forte augmentation. En effet, on observe qu'entre ces deux dates, l'effectif de la population des jeunes est passé de 2 133 873 à 4 652 158. La population a donc plus que doublé en l'espace de 21 ans. Toutefois, on s'aperçoit que l'augmentation de la population a été plus rapide entre 1996 et 2006 qu'entre 1985 et 1996 : le taux d'accroissement annuel moyen entre 1996 et 2006 est de 6,0% contre 1,5% pour la période intercensitaire 1985-1996. L'augmentation importante de la population des jeunes (15-35 ans) constatée entre 1996 et 2006 est due au poids démographique que représentait la population de 5-14 ans en 1996 (entrant dans la population des jeunes en 2006) par rapport à celle de 26-35 ans (sortant de la population des jeunes en 2006). La population de 5-14 ans en 1996 était de 2 775 051 contre 1 189 687 pour les 26-35 ans, soit un rapport de 2,3 fois par rapport au 26-35 ans. A cela, il faut ajouter la baisse de la mortalité et l'importance des migrations internationales de retour vers le Burkina ces dernières années à la suite de la crise ivoirienne. Selon le sexe, les effectifs ont connu une augmentation régulière avec toutefois une supériorité numérique des jeunes de sexe féminin. Ainsi, en 2006, les jeunes représentent 33,2% de la population totale du pays et on y observe une prédominance des jeunes de sexe féminin, le rapport de masculinité étant de 85 hommes pour 100 femmes.

Avec une proportion de 33,2 % par rapport à la population totale, le pays dispose d'une grande main d'œuvre potentielle. Mais une chose est de disposer de la main d'œuvre et une autre est de pouvoir trouver un emploi à ces jeunes. En l'absence de politiques visant à améliorer les conditions de vie des jeunes, il se développe beaucoup de maux, entre autres la délinquance, l'insécurité, etc. C'est là que l'Etat est interpellé pour créer des emplois et favoriser la mise en œuvre des projets de développement en faveur des jeunes.

Graphique 4.1 : Evolution de l'effectif des jeunes par année de recensement selon le sexe

4.1.2 – Structure de la population

La répartition de la population des jeunes par groupe d'âge montre que le groupe d'âges 15-19 ans est le plus représenté. Les effectifs diminuent de façon régulière avec l'âge jusqu'au groupe 30-35 ans et cela quel que soit le sexe. Le rapport global de masculinité est de 85 hommes pour 100 femmes. D'un effectif de 4 652 158, les jeunes représentent 33,2 % de la population totale du pays. Quel que soit le groupe d'âge considéré, on observe un surnombre des femmes plus ou moins prononcé, leur proportion par rapport à celle des hommes augmentant jusqu'à 29 ans comme l'indique les rapports de masculinité.

Tableau 4.1 : Répartition de la population des jeunes selon le groupe d'âges et le sexe

Groupe d'âges	Sexe						Rm
	Masculin		Féminin		Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
15-19	710 323	33,3	764 962	30,4	1 475 285	31,7	93
20-24	530 425	24,9	654 953	26,0	1 185 378	25,5	81
25-29	448 431	21,0	560 854	22,3	1 009 285	21,7	80
30-35	444 694	20,8	537 516	21,3	982 210	21,1	83
Ensemble	2 133 873	100,0	2 518 285	100,0	4 652 158	100,0	85

Rm = rapport de masculinité

4.2 – RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DES JEUNES

D'après le tableau 4.2, les jeunes sont très inégalement répartis entre les régions. Ainsi, la région du centre, région la plus peuplée sur le plan national est aussi celle qui abrite le plus

de jeunes. En effet, elle abrite 16,3% de l'ensemble des jeunes. Elle est suivie des Hauts Bassins (11,6%) et de la Boucle du Mouhoun (9,8%). Viennent ensuite les régions du Centre Ouest, du Centre Est, Centre Nord, de l'Est et du Nord. Quant à la région du Sahel, elle abrite un plus de jeunes par rapport aux régions les moins abritées qui sont les Cascades, le Sud Ouest, le Centre Sud et le Plateau Central. Il faut aussi noter que la classification obtenue semble être conforme à celle obtenue si l'on considère le poids démographique au plan national. Les migrations entre régions sont le principal facteur explicatif de cette inégalité.

Tableau 4.2 : Répartition des jeunes selon la région de résidence et le sexe

Région	Masculin	Féminin	Ensemble			Rm
			Effectif	% par région	% pop. totale	
Boucle du Mouhoun	221 445	235 281	456 726	9,8	31,7	94
Cascades	87 018	96 841	183 859	4	34,6	90
Centre	376 671	381 262	757 933	16,3	43,9	99
Centre Est	147 016	201 428	348 444	7,5	30,8	73
Centre Nord	158 304	212 434	370 738	8	30,8	75
Centre Ouest	152 712	209 687	362 399	7,8	30,5	73
Centre Sud	84 601	107 277	191 878	4,1	29,9	79
Est	176 505	209 985	386 490	8,3	31,9	84
Haut Bassins	258 489	280 263	538 752	11,6	36,7	92
Nord	151 983	200 456	352 439	7,6	29,7	76
Plateau Central	87 774	120 555	208 329	4,5	29,9	73
Sahel	146 250	164 662	310 912	6,7	32,1	89
Sud Ouest	85 105	98 154	183 259	3,9	29,5	87
Ensemble Burkina Faso	2 133 873	2 518 285	4 652 158	100,0	33,2	85

Rm = rapport de masculinité

4.3 – SITUATION MATRIMONIALE ET FÉCONDITÉ DES JEUNES

4.3.1 – Situation matrimoniale des jeunes

4.3.1.1 – Etat matrimonial des jeunes selon les groupes d'âges

Le tableau 4.3 présente la situation matrimoniale de la population des jeunes au Burkina Faso selon l'âge. Il ressort que plus de la moitié (54,4%) des jeunes est mariée et 43,5 % sont encore célibataire. Le veuvage et autres situations matrimoniales sont marginaux. La proportion des mariés augmente avec l'âge, tandis que celle des célibataires diminuent conséquemment, marquant ainsi le fait que le célibat définitif est très marginal. En effet, de 79,5 % de célibataires pour le groupe d'âges 15-19 ans, on est passé à 10,0 % pour le groupe d'âge 30-35 ans, d'où une forte baisse. Pour les mariés, on remarque qu'environ 20 jeunes sur 100 de moins de 20 ans sont déjà mariés contre 86 sur 100 pour le groupe d'âge 30-35 ans.

Tableau 4.3 : Etat matrimonial des jeunes selon les groupes d'âges

Groupe d'âge	Etat matrimonial						Effectif
	célibataire	Marié(e)	Veuf/veuve	Divorcé (e)	Union libre	Total	
15-19	79,5	20,0	0,1	0,2	0,2	100,0	1 447 992
20-24	44,4	53,9	0,4	0,6	0,7	100,0	1 162 482
25-29	22,4	74,8	0,7	0,9	1,2	100,0	992 047
30-35	10,0	85,9	1,8	1,2	1,2	100,0	966 240
Ensemble	43,5	54,4	0,7	0,7	0,8	100,0	4 568 761

4.3.1.2 – Etat matrimonial des jeunes selon le sexe

En matière de nuptialité, il existe des disparités suffisamment marquées entre les deux sexes. En effet, on observe que sur 100 hommes, seulement 36 sont mariés, tandis que pour les femmes, cette proportion est de 70%. Le veuvage est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (1,1% contre 0,2%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans la majorité des cas, l'homme est plus âgé que la femme. Toute chose égale par ailleurs, on pourrait donc penser que ce résultat ne s'écarte pas tellement des réalités africaines. Les unions libres sont plus fréquentes chez les hommes et les divorces plus fréquents chez les femmes. Pendant que les hommes sont les plus nombreux à être célibataire, ils sont aussi les plus nombreux à être en union libre. Les conditions de vie qui durcissent de plus en plus, le manque d'emploi, les contraintes liées au mariage notamment au niveau de la dot, les frais de célébration, l'entretien de l'épouse sont autant de raisons qui n'encourageraient pas les hommes au mariage. Dans le meilleur des cas, certains préfèrent rester en union libre.

Tableau 4.4 : Etat matrimonial des jeunes selon le sexe

Sexe	Etat matrimonial						Effectif
	Célibataire	Marié(e)	Veuf/veuve	Divorcé (e)	Union libre	Total	
Masculin	61,8	36,4	0,2	0,4	1,2	100,0	2 101 264
Féminin	27,8	69,8	1,1	1,0	0,4	100,0	2 467 497
Ensemble	43,5	54,4	0,7	0,7	0,8	100,0	4 568 761

4.3.1.3 – Etat matrimonial des jeunes selon le milieu de résidence

L'analyse de l'état matrimonial des jeunes selon le milieu de résidence montre que le célibat est un phénomène beaucoup plus urbain tandis que le mariage est plus rural. En milieu urbain 60 jeunes sur 100 sont célibataires contre 37 sur 100 en milieu rural. Quant à ceux qui sont mariés, on a 61,6 % pour les jeunes du milieu rural contre 36,9 % pour le milieu urbain. Pour les jeunes ayant perdu leur conjoint, ceux qui sont en rupture d'union et les unions libres, les disparités ne sont trop importantes. La survivance de certaines pratiques et comportements traditionnels en matière de nuptialité en milieu rural pourraient expliquer les différences constatées. En effet, selon les normes traditionnelles, il est peu admis pour une personne, notamment les femmes, de passer un certain âge avec le statut de célibataire. Ainsi, dans le souci de soigner son image, le mariage devient un besoin essentiel en milieu rural pour le jeune. L'agriculture qui est une activité prédominant en milieu rural pourrait expliquer la faible proportion des célibataires pour les jeunes du milieu rural.

Tableau 4.5 : Répartition des jeunes selon l'état matrimonial et le milieu de résidence

Sexe	Etat matrimonial						Effectif
	Célibataire	Marié(e)	Veuf/veuve	Divorcé (e)	Union libre	Total	
Urbain	60,4	36,9	0,5	0,6	1,6	100,0	1 324 596
Rural	36,6	61,6	0,7	0,7	0,5	100,0	3 244 165
Ensemble	43,5	54,4	0,7	0,7	0,8	100,0	4 568 761

4.3.1.4 – Des mariages plus précoces pour la jeunesse féminine

Le tableau 4.6 présente l'état matrimonial de la jeunesse féminine selon les groupes d'âge. Il ressort de l'examen de ce tableau que la proportion des jeunes filles mariées croît rapidement avec l'âge. Les jeunes filles du groupe d'âge 15-19 ans sont mariées à 35,1%. Cette évolution est le reflet de la nuptialité précoce des jeunes filles. Puisque nuptialité et fécondité vont de paire, le mariage précoce entraîne non seulement des risques sanitaires pour la jeune fille mais aussi l'abandon précoce du système éducatif ou encore le retard scolaire. Par ailleurs, le divorce et le veuvage, même s'ils se produisent dans une proportion très faible pour les 15-19 ans, ils peuvent affecter la jeune fille dans sa vie sociale et provoquer un traumatisme psychique.

Tableau 4.6 : Répartition de la jeunesse féminine selon l'âge et l'état matrimonial

Groupe d'âge	Etat matrimonial						Effectif
	célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée	Union libre	Total	
15-19	64,0	35,1	0,2	0,3	0,3	100,0	751 173
20-24	20,8	77,1	0,5	1,0	0,6	100,0	641 222
25-29	9,0	88,2	1,1	1,2	0,5	100,0	548 973
30-35	4,3	91,0	2,9	1,5	0,3	100,0	526 129
Ensemble	27,8	69,8	1,1	0,9	0,4	100,0	2 467 497

4.3.1.5 – Des mariages encore plus précoces pour la jeunesse féminine rurale

Si dans l'ensemble, le mariage est précoce au niveau de la jeunesse féminine, cette précocité est encore plus prononcée pour la jeunesse féminine rurale. En effet dans l'ensemble de la population féminine jeune, on observe que sur 100 jeunes filles, 70 sont déjà mariées alors que cette proportion s'élève à 77,3% pour la jeunesse féminine rurale. Lorsqu'on considère celles du groupe d'âge 15-19 ans, les données montrent que 43 jeunes filles du milieu rural sont déjà mariées contre 35 pour l'ensemble des jeunes filles du même groupe d'âge. A 35 ans, le pourcentage des filles célibataires est presque négligeable, moins de 5%. Le fait que les mariages soient plus précoces pour la jeunesse féminine rurale pourrait s'expliquer par les mariages forcés qui persistent encore en milieu rural.

Tableau 4.7 : Répartition de la jeunesse féminine rurale selon le groupe d'âges et l'état matrimonial

Groupe d'âge	Etat matrimonial						Effectif
	célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée	Union libre	Total	
15-19	55,7	43,3	0,2	0,4	0,3	100,0	536 785
20-24	10,0	87,9	0,6	1,1	0,4	100,0	458 165
25-29	3,5	93,9	1,2	1,1	0,3	100,0	406 247
30-35	1,7	93,9	2,9	1,3	0,2	100,0	401 474
Ensemble	20,3	77,3	1,1	0,9	0,3	100,0	1 802 671

4.3.2 – Fécondité des jeunes

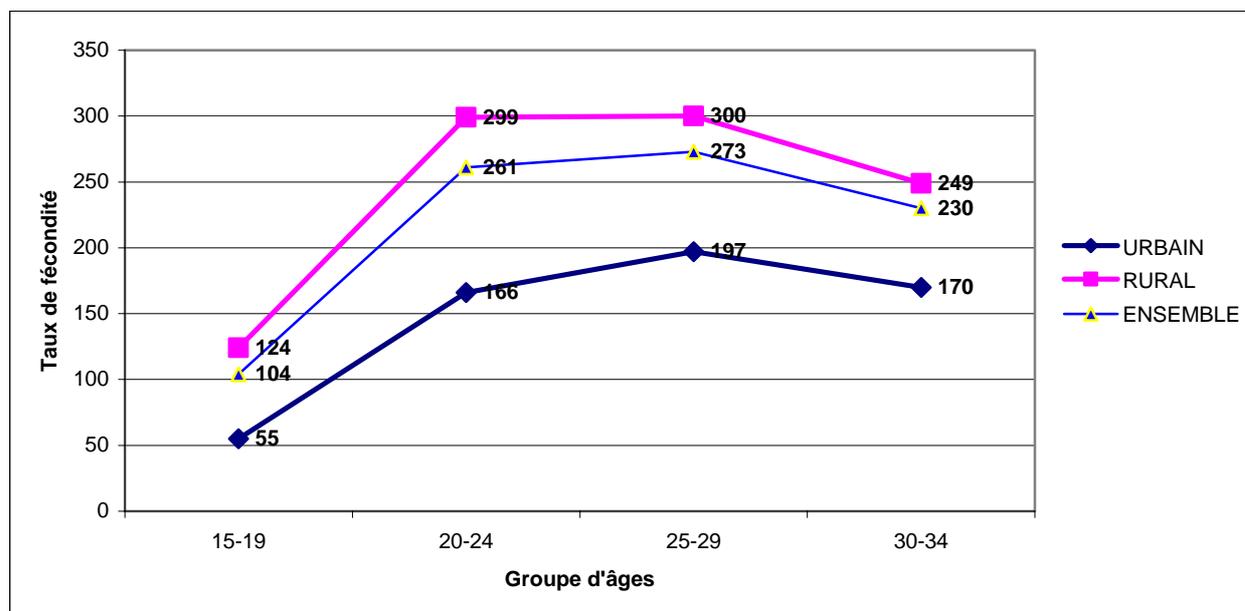
4.3.2.1 – Taux de fécondité des jeunes

Le niveau de fécondité chez les jeunes est mesuré par les taux de fécondité par groupe d'âges. Ces taux sont calculés en rapportant les naissances survenues au cours des 12 derniers mois issues des femmes de chaque groupe d'âge à l'effectif des femmes du groupe d'âge correspondant. Il faut noter que les taux présentés ici ont été ajustés. Le graphique 4.2 indique que pour l'ensemble des jeunes, les taux de fécondité par groupe d'âges croissent avec l'âge jusqu'au groupe d'âges 25-29. Ces taux suivent le schéma classique qu'on

observe en général dans les pays de forte fécondité. Ainsi, observe-t-on une fécondité précoce (104‰ à groupe 15-19 ans), qui augmente très rapidement en passant à 261‰ pour le groupe 20-24 ans pour atteindre son maximum (273‰) à 25-29 ans puis chute à 230‰ pour le groupe d'âge 30-35 ans.

Par rapport à 1996, les taux de fécondité ont une tendance à la baisse. Ceci pourrait refléter un changement du comportement procréateur au niveau des jeunes en raison du coût social et économique des enfants. Des différences très nettes apparaissent entre milieu de résidence. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, les femmes du milieu urbain ont des taux de fécondité nettement plus faibles que celle des femmes du milieu rural. Cette observation conforte l'idée d'une fécondité plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, réalité généralement constatée dans les pays en développement. En tant que pays où la majorité de la population vit de l'agriculture, la mise en valeur des terres basée sur des instruments de production encore archaïques pourrait favoriser le maintien des grandes unités familiales et par conséquent une forte fécondité en milieu rural.

Graphique 4.2 : Taux de fécondité (‰) des jeunes femmes selon le groupe d'âges et le milieu de résidence



4.3.2.2 – Parité moyenne et nombre moyen d'enfants encore en vie

Les parités moyennes par groupes d'âge sont calculées à partir du nombre d'enfants nés vivants que les femmes ont eus au cours de leur vie. Le tableau 4.8 présente les parités selon le groupe d'âges et le milieu de résidence. On y constate une augmentation rapide des parités avec l'âge des femmes. De 0,27 enfant en moyenne à 15-19 ans, la parité passe à 4,19 enfants en moyenne par femme à 35-35 ans. Par ailleurs, des différences importantes existent selon le milieu de résidence. A 30-35 ans, une femme du milieu rural a en moyenne 4,54 enfants contre 3,05 pour son homologue du milieu urbain, soit un écart de 1,49 enfant. Il faut noter qu'en milieu urbain les enfants sont, pour la plupart, dans le système scolaire pendant assez longtemps.

Dans un tel système et surtout dans un contexte de forte paupérisation, le coût élevé de la vie n'encourage plus les jeunes à avoir beaucoup d'enfants. Hormis cela, c'est aussi en

milieu urbain qu'on retrouve les femmes ayant suivie des études dans le but de faire carrière et de réussir professionnellement, or concilier vie professionnelle et avoir beaucoup d'enfants ne semblent pas aller de pair.

Quant au nombre moyen d'enfant encore en vie par groupe d'âge des femmes, il a été calculé en rapportant le nombre moyen d'enfant nés vivants encore en vie issus des femmes de chaque groupe d'âge au nombre total de femme de ce groupe d'âge. Ces résultats tiennent donc compte de la mortalité des enfants. Dans l'ensemble, le nombre moyen d'enfants encore en vie croit de façon régulière avec l'âge. De 0,24 enfant encore en vie par femme à 15-19 ans, on passe à 3,55 enfants par femme à 30-35 ans. Par ailleurs, des différences importantes apparaissent selon le milieu de résidence. Quel que soit le groupe d'âge considéré, le nombre moyen d'enfant encore en vie est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant ces écarts bien qu'importants sont encore moins importantes lorsqu'on ne considère que les enfants nés vivants. En effet, en considérant les 30-35 ans, l'écart urbain rural pour les enfants nés vivants est de 1,49 enfant contre 1,06 pour les enfants encore en vie issus du même groupe d'âge.

Tableau 4.8 : Parité moyenne et nombre moyen d'enfants encore en vie selon le groupe d'âge des femmes et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Milieu de résidence			Ecart rural - urbain
	Urbain	Rural	Ensemble	
	<i>Parité moyenne</i>			
15-19	0,14	0,33	0,27	0,19
20-24	0,82	1,63	1,40	0,81
25-29	1,81	3,06	2,73	1,25
30-35	3,05	4,54	4,19	1,49
	<i>Nombre moyen d'enfants encore en vie</i>			
15-19	0,13	0,29	0,24	0,16
20-24	0,75	1,40	1,22	0,65
25-29	1,65	2,60	2,35	0,95
30-35	2,74	3,80	3,55	1,06

4.4 – DE NOMBREUX MIGRANTS PARMIS LES JEUNES

4.4.1 – Le milieu urbain : une destination privilégiée par les migrants

D'après les données du recensement de 2006, plus du tiers des jeunes sont des migrants, soit 1 461 982 représentant 31,8% de la population des jeunes. De fortes disparités existent entre milieu urbain et rural. Le tableau 4.9 indique qu'il est plus fréquent de retrouver un migrant en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, en milieu urbain, près de la moitié des jeunes (45,5%) sont des migrants. Cette proportion est plus faible (26,2%) en milieu rural. Ceci pourrait s'expliquer par les opportunités qu'offre la ville en matière d'emploi.

Tableau 4.9 : Répartition des migrants selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Statut migratoire			
	Migrant	Non migrant	Total	Effectifs
Urbain	45,5	54,5	100,0	1 327 391
Rural	26,2	73,8	100,0	3 271 111
Ensemble	31,8	68,2	100,0	4 598 502

4.4.2 – Répartition spatiale des migrants

Le statut migratoire des jeunes semble être associé à la région de résidence dans la mesure où de fortes disparités existent entre régions. Cinq régions se distinguent par la proportion des migrants qui s'y trouvent dans la mesure où elles sont les seules à être au dessus de la moyenne nationale qui est de 31,8%. La région du centre, région abritant la capitale Ouagadougou, s'affiche comme celle où la proportion des jeunes migrants est la plus importante. En effet, dans cette région 50 jeunes sur 100 sont migrants. Elle est suivie de loin par les cascades (42,0%), les Hauts Bassins (37,7%), le Centre Ouest (36,7%) et le Sud Ouest (33,0%). La région où on retrouve très peu de migrants parmi les jeunes est celle du Sahel avec 11 migrants sur 100. Il faut comprendre que la migration fait partie de stratégies de survie développées par les jeunes et qu'en général les causes de la migration sont d'ordre économique. A ce sujet Ndione et Lalou affirmaient en 2005 qu'il est incontestable que les transferts effectués par les émigrés sont une source de devises substantielle pour les zones de départ et une manne financière importante pour les communautés d'origine. Ces propos justifient quelque peu l'importance numérique des migrants dans les régions du Centre et des Hauts Bassins dans la mesure où ces régions qui abritent les deux principales villes du pays semblent pouvoir offrir plus d'opportunités pour les jeunes. La proportion élevée de migrants dans la région du sud Ouest (33,0%) et celle des Cascades (42,0%) pourrait s'expliquer par le fait que cette région soit une zone frontalière et du fait de la crise ivoirienne, ait accueillie beaucoup de migrants.

Tableau 4.10 : Statut migratoire des jeunes selon région de résidence

Région	Statut migratoire			Effectif
	Migrant	Non migrant	Total	
Boucle du Mouhoun	28,4	71,6	100,0	453 113
Cascades	42,0	58,0	100,0	181 573
Centre	49,7	50,3	100,0	742 514
Centre Est	27,9	72,1	100,0	346 221
centre Nord	23,6	76,4	100,0	367 921
Centre OUEST	36,7	63,3	100,0	358 221
Centre Sud	27,8	72,2	100,0	190 436
Est	19,3	80,7	100,0	383 648
Haut Bassins	37,7	62,3	100,0	530 252
Nord	26,4	73,6	100,0	348 627
Plateau Central	28,8	71,2	100,0	206 608
Sahel	11,1	88,9	100,0	307 499
Sud Ouest	33,0	67,0	100,0	181 869
Ensemble	31,8	68,2	100,0	4 598 502

4.4.3 – Secteur d'activité des migrants actifs

Dans l'ensemble, 964 119 migrants ont été dénombrés en tant qu'actifs occupés, soit 21, % de tous les jeunes migrants. Sur 100 migrants actifs, 66 travaillent dans le secteur primaire, 8 dans le secondaire et 26 dans le secteur tertiaire. Le milieu rural est dominé par les migrants exerçant dans le secteur primaire. En effet, parmi les migrants actifs du milieu rural, 86,6% sont du secteur primaire contre 15,9% en milieu urbain. En milieu urbain, 16,9% des jeunes travaillent dans le secteur secondaire, 67,2% dans le tertiaire contre respectivement 3,9% et 9,5% en milieu rural. Ces résultats ne sont pas surprenant dans la mesure où les secteurs secondaires et tertiaires sont bien des caractéristiques du milieu urbain.

Tableau 4.11 : Répartition des migrants actifs selon le secteur d'activité et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Secteur d'activité				
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total	Effectif
Urbain	15,9	16,9	67,2	100,0	286 198
Rural	86,6	3,9	9,5	100,0	677 921
Ensemble	65,6	7,8	26,6	100,0	964 119

D'un effectif de 4 652 158, les jeunes représentent le tiers (33,2%) de la population totale du pays. C'est une population à dominance féminine avec un rapport de masculinité de 85 hommes pour 100 femmes. Si seulement 54,4% des jeunes sont mariés, force est de reconnaître que le mariage est plus précoce pour la jeunesse féminine de 15-19 ans et l'est encore plus pour la jeunesse rurale de la même tranche d'âges. Ainsi, il est ressorti que la jeunesse féminine de la tranche d'âges 15-19 ans est mariée à 35,1% et 43,3% pour la jeunesse féminine rurale. Le statut migratoire des jeunes indique que 52,2% des jeunes sont des migrants et la jeunesse rurale semble être plus touchée par le phénomène.

CHAPITRE 5 : DEFIS SOCIOECONOMIQUES DES JEUNES

Les jeunes constituent la main d'œuvre potentielle d'un pays. Le chapitre portant sur la situation démographique de cette sous population montre qu'elle représente 33,2% de la population du pays. Les besoins essentiels des jeunes concernent principalement la scolarisation et l'emploi. Ce chapitre porte donc sur les défis socioéconomiques notamment en ce qui concerne l'éducation, et la participation des jeunes à l'activité économique

5.1 – L'ÉDUCATION DES JEUNES

5.1.1 – Plus de deux tiers des jeunes ne savent ni lire, ni écrire

Les jeunes sont en majorité des analphabètes (cf. tableau 5.1) puisque seulement 29% sont alphabétisés. L'analphabétisme est plus poussé chez les femmes (77,9%) que chez les hommes (62,8%). Ce niveau relativement peu satisfaisant est cependant le fruit de beaucoup d'efforts consentis par le gouvernement à travers les centres d'alphabétisation qu'il crée. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à faire au regard de la place de l'alphabétisation pour les jeunes. Si parmi les jeunes certains sont alphabétisés aujourd'hui, ils peuvent ne pas l'être demain dans la mesure où ils peuvent n'avoir pas acquis les instruments de base nécessaire à la maîtrise du code écrit. Dans ce cas, ces derniers sont confrontés à l'analphabétisme de retour. Il est donc nécessaire de maintenir les enfants à l'école afin d'améliorer le niveau de l'alphabétisation.

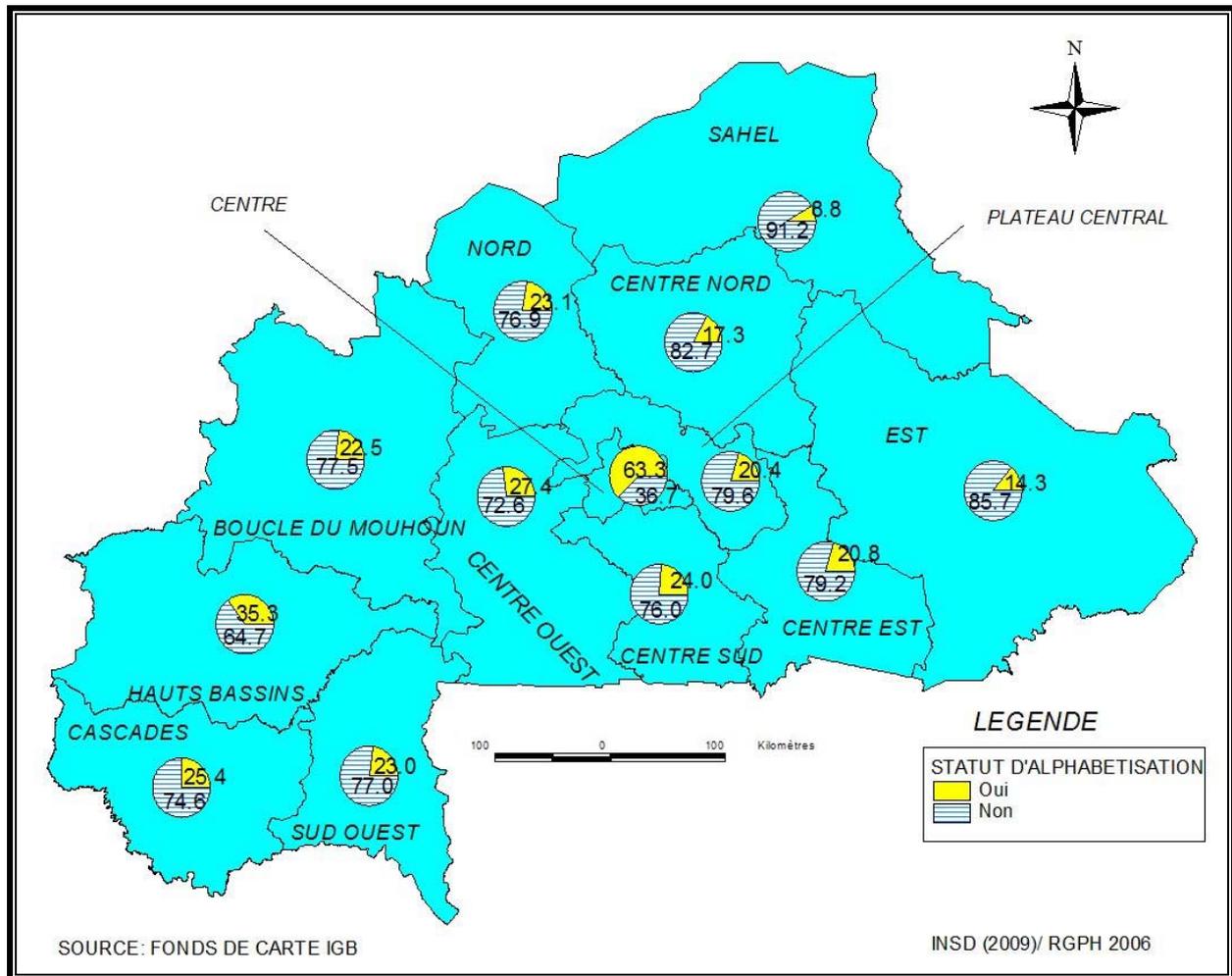
Tableau 5.1: Statut d'alphabétisation des jeunes selon le sexe

Sexe	Statut d'alphabétisation			
	Alphabétisé	Non alphabétisé	Total	Effectif
Masculin	37,2	62,8	100,0	2 133 873
Féminin	22,1	77,9	100,0	2 518 285
Ensemble	29,0	71,0	100,0	4 652 158

5.1.2 – La répartition spatiale des jeunes selon le statut d'alphabétisation

La carte 5.1 présente les proportions des jeunes alphabétisés selon la région de résidence. Il ressort de l'examen de cette carte de fortes disparités en matière d'alphabétisation entre les différentes régions. En effet, la région du centre avec une proportion de 63,3% de jeunes alphabétisés s'oppose à celle du Sahel, région où la proportion des jeunes alphabétisés est la plus faible (8,8%). En dehors de la région du Centre et celle des Hauts Bassins où la proportion des jeunes alphabétisés est au dessus de la moyenne nationale (29,0%), dans les autres régions, la proportion des jeunes alphabétisée est en dessous de la moyenne. Ces proportions, même si elles ne semblent pas être très satisfaisantes est le fruit de beaucoup d'efforts qui ont été consentis.

Carte 5.1 : Répartition des jeunes selon le statut d’alphabétisation et la région



5.1.3 – Plus de deux tiers des jeunes n’ont jamais été à l’école

Le tableau 5.2 renseigne sur la fréquentation scolaire des jeunes selon les groupes d’âge. Il ressort de l’examen de ce tableau que 71 jeunes sur 100 n’ont jamais fréquenté l’école et que la proportion des jeunes n’ayant jamais fréquenté augmente avec l’âge. De 79,1 % pour le groupe d’âge 30-35 ans, on est passé à 63,9% pour le groupe 15-19 ans, soit une baisse de 19,2 points. On note donc une amélioration de la scolarisation des enfants avec le temps dans la mesure où la proportion des jeunes n’ayant jamais fréquenté est plus élevée dans les vieilles générations que dans les générations les plus jeunes. La proportion de jeunes qui fréquentent actuellement décroît à mesure que l’âge augmente. Une telle décroissance est tout à fait logique car les sorties du système éducatif augmentent avec l’âge marquant généralement la fin des études pour rejoindre la catégorie de jeunes « A fréquenté », d’où l’importance de cette dernière avec le temps. Il faut noter qu’à la fin des années 1990, au regard du retard en terme d’accès et de couverture, des insuffisances au niveau de l’efficacité et la qualité de l’éducation et du taux élevé d’analphabétisme, le gouvernement a élaboré, de concert avec les partenaires et autres acteurs de l’éducation des politiques en faveur de l’éducation dont entre autre le Plan Décennal de Développement de l’Education de Base (PDDEB). Ces actions en faveur de l’éducation ont certainement contribué à améliorer le niveau de scolarisation au niveau des jeunes générations.

Tableau 5.2: Répartition des jeunes selon le groupe d'âges et la fréquentation scolaire

Groupe d'âge	Fréquentation scolaire			
	Jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	Total
15-19	63,9	15,5	20,6	100,0
20-24	69,6	20,8	9,6	100,0
25-29	74,4	22,4	3,3	100,0
30-35	79,1	20,0	0,9	100,0
Ensemble	70,8	19,3	9,9	100,0

5.1.4 – Les jeunes déscolarisés en grand nombre

5.1.4.1 – Niveau d'instruction des jeunes

Le tableau 5.3 présente le niveau d'instruction des jeunes selon le milieu de résidence. A la lecture de ce tableau, on observe que sur 100 jeunes, 71 n'ont aucun niveau d'instruction, 13 ont le niveau primaire, 14 ont le niveau secondaire et seulement 2 ont le niveau supérieur. Les résultats sont encore plus contrastés lorsqu'on les examine selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, sur 100 jeunes, 85 n'ont aucun niveau contre 38 en milieu urbain. Par ailleurs, les chances de retrouver un jeune de niveau supérieur en milieu rural sont très faibles dans la mesure où seulement 0,3% des jeunes du milieu rural sont de niveau supérieur. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les jeunes migrent le plus souvent des campagnes vers les villes pour rechercher du travail et le risque de migrer est plus élevé lorsqu'on est instruit.

Tableau 5.3 : Répartition des jeunes selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Milieu de résidence	Niveau d'instruction					Effectifs
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total	
Urbain	37,5	22,0	35,0	5,4	100,0	1 345 598
Rural	84,7	9,5	5,5	0,3	100,0	3 286 472
Ensemble	71,0	13,1	14,1	1,8	100,0	4 632 070

5.1.4.2 – Une jeunesse rurale plus déscolarisée en grand nombre

Les résultats du recensement indiquent que 19,3% de la jeunesse est déscolarisée. Le tableau 5.4 permet d'avoir une idée du niveau d'instruction de cette jeunesse déscolarisée. L'examen de ce tableau révèle 0,9% de la jeunesse déscolarisée n'a achevé aucune classe, 62,7% ont le niveau primaire, 33,3% ont le niveau secondaire et 3,1% ont atteint le supérieur. De forts contrastes existent selon le milieu de résidence. On observe que sur 100 jeunes ruraux déscolarisés, 76 se sont arrêtés au primaire contre 53 pour le milieu urbain. C'est aussi parmi eux qu'on retrouve ceux qui abandonnent sans avoir achevé une classe (1,6%). Le niveau de déscolarisation particulièrement élevé au primaire pourrait s'expliquer soit par la pauvreté des parents, le manque d'établissement d'enseignement secondaire ou des ruptures dans les politiques de promotion de l'éducation.

Tableau 5.4 : Répartition des jeunes déscolarisés selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction

Milieu de résidence	Niveau d'instruction					
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Totale	Effectifs
Urbain	0,4	53,4	41,6	4,6	100,0	521 570
Rural	1,6	75,9	21,6	0,9	100,0	369 848
Ensemble	0,9	62,7	33,3	3,1	100,0	891 418

5.1.4.3 – Une jeunesse féminine encore plus déscolarisée en grand nombre

Le tableau 5.5 montre que si une proportion importante des jeunes est déscolarisée, ce phénomène de déscolarisation se produit de façon différentielle selon le sexe. Il touche plus les femmes que les hommes. En effet, 64,2% des femmes déscolarisées se sont limitées au primaire contre 61,6% pour les hommes. Les données indiquent également que la majorité des filles quittent le système éducatif sans avoir atteint le supérieur car seulement 2% des filles déscolarisées ont le niveau supérieur contre 3,8% pour les hommes. Le mariage précoce de la jeunesse féminine pourrait expliquer en partie cette déscolarisation précoce des jeunes filles.

Tableau 5.5 : Répartition des jeunes déscolarisés selon le sexe et le niveau d'instruction

Sexe	Niveau d'instruction					
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Totale	Effectifs
Masculin	0,9	61,6	33,6	3,8	100,0	520 761
Féminin	0,8	64,2	33,0	2,0	100,0	370 657
Ensemble	0,9	62,7	33,3	3,1	100,0	891 418

5.1.5 – Les jeunes non scolarisés

5.1.5.1 – Une jeunesse non scolarisée plus rurale

Le tableau 5.7 renseigne sur la répartition des jeunes non scolarisés selon le milieu de résidence. Il ressort que 15,3% de la jeunesse non scolarisée est rurale et 84,7% est urbaine. De ces résultats, il ressort que dans la population des jeunes non scolarisés, l'effectif de la jeunesse rurale est 5,5 fois plus élevé que celui la jeunesse urbaine. Cependant lorsqu'on considère l'ensemble des jeunes, on se rend compte que l'effectif de la jeunesse rurale est 2,4 fois plus élevé que celui de la jeunesse urbaine. C'est dire que la déscolarisation est plus marquée en milieu rural.

Tableau 5.6 : Répartition des jeunes non scolarisés selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Effectifs	Proportion
Urbain	502 945	15,3
Rural	2 777 768	84,7
Total	3 280 713	100,0

5.1.5.2 – Une jeunesse non scolarisée plus féminine

Comme pour le milieu de résidence, la répartition des jeunes non scolarisés est également inégalitaire lorsque l'on considère le genre. En effet, le tableau 5.8 qui donne la répartition des jeunes non scolarisés selon le sexe montre que 40,8% de la jeunesse non scolarisée est rurale et 59,2% est urbaine. Des résultats du recensement, il ressort que le rapport de masculinité dans la population résidente totale est de 85 hommes pour 100 femmes. Cependant, dans la jeunesse féminine non scolarisée, ce rapport est de 69 hommes non scolarisés pour 100 jeunes femmes non scolarisées. Ce qui signifie que la jeunesse non scolarisée a un visage féminin. Cette situation pourrait se justifier par le poids des us et coutumes qui stipulent que la place de la femme dans la société se trouve dans le foyer.

Tableau 5.7: Répartition des jeunes non scolarisés selon le sexe

Sexe	Effectifs	Proportion
Masculin	1 337 527	40,8
Féminin	1 943 186	59,2
Totale	3 280 713	100,0

5.2 – TRAVAIL ET EMPLOI DES JEUNES

5.2.1 – Population active et emploi

5.2.1.1 – Statut d'activité économique des jeunes selon le groupe d'âges et le sexe

Dans l'ensemble, 71 jeunes sur 100 sont actifs. Ce niveau relativement bon cache cependant des disparités selon le sexe avec 83 actifs contre 61 actives. La proportion des personnes actives connaît une augmentation régulière avec l'âge. Le schéma suivi par la proportion des personnes actives au niveau de la jeunesse selon le groupe d'âges peut être attribué à l'importance de la population scolaire au sein de cette tranche d'âges de la population. En dehors de l'importance de la population scolaire, cette répartition de la population active pourrait s'expliquer par la place qu'occupe les femmes au foyer. Selon le sexe, il ressort qu'au sein de la population des jeunes, la population active masculine est nettement plus importante que la population active féminine et ceci quel que soit l'âge. Toutes choses qui pourraient être due à l'importance numérique des femmes au foyer dans la mesure où si les femmes au foyer avaient été prises en compte, les écarts auraient été moins importants.

Tableau 5.8 : Répartition des jeunes selon le groupe d'âge, le sexe et le statut d'activité

Groupe d'âges	Sexe	Statut d'activité		
		Active	Inactive	Total
15-19	Masculin	69,4	30,6	100,0
	Féminin	55,8	44,2	100,0
	Ensemble	62,4	37,6	100,0
20-24	Masculin	83,2	16,8	100,0
	Féminin	60,0	40,0	100,0
	Ensemble	70,4	29,6	100,0
25-29	Masculin	92,8	7,2	100,0
	Féminin	64,1	35,9	100,0
	Ensemble	76,9	23,1	100,0
30-35	Masculin	96,7	3,3	100,0
	Féminin	67,1	32,9	100,0
	Ensemble	80,5	19,5	100,0
Ensemble	Masculin	83,5	16,6	100,0
	Féminin	61,2	38,9	100,0
	Ensemble	71,4	28,6	100,0

5.2.1.2 – Occupation des jeunes par milieu de résidence et sexe selon les groupes d'âge

Dans l'ensemble, le degré d'engagement des jeunes à l'activité économique est assez élevé dans la mesure où une proportion importante de la population des jeunes est employée. En effet, sur 100 actives, 97 personnes ont déclaré être occupées. Les taux d'occupation augmentent avec l'âge et ceci quel que soit le sexe avec des disparités suffisamment marquées entre milieu urbain et milieu rural. De 96 jeunes occupés sur 100 à 15-19 ans, on passe à 98 jeunes occupés à 30-35 ans, soit un accroissement de 2,1 points. Quel que soit la tranche d'âge considérée, les taux d'occupation des hommes sont plus faibles que ceux des femmes. Ainsi, dans l'ensemble 96 hommes ont déclaré être occupés contre 98 femmes. Selon le milieu de résidence, il ressort que 99 jeunes sur 100 sont occupés en milieu rural contre 88 en milieu urbain. En fait, il faut comprendre qu'une proportion importante des jeunes vit non seulement en milieu rural mais une bonne proportion de la population vit de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche. De telles activités sont généralement pratiquées en milieu rural. Ceci pourrait donc expliquer les disparités observées dans la répartition de la population active occupée. Il faut noter également que par rapport aux garçons, les jeunes filles ont beaucoup plus de facilités à se créer des occupations telles que le petit commerce. Ceci pourrait expliquer le fait que les jeunes filles soient plus engagées à l'activité économique que les garçons.

Tableau 5.9 : Répartition des taux d'occupation des jeunes selon le groupe d'âges, sexe et milieu de résidence

Groupe d'âge	Milieu de résidence / Sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens	Masc	Fém	Ens
15-19	81,3	83,9	82,5	98,6	99,3	98,9	95,9	97,0	96,4
20-24	83,5	85,6	84,3	98,7	99,6	99,2	94,8	97,3	96,0
25-29	88,0	89,1	88,4	99,2	99,7	99,5	95,8	97,9	96,8
30-35	93,3	94,4	93,6	99,5	99,8	99,7	97,5	98,9	98,1
Ensemble	87,4	88,2	87,7	99,0	99,6	99,3	96,0	97,7	96,8

5.2.2 – Emplois des jeunes

5.2.2.1 – Les jeunes travailleurs : Que font-ils ?

La situation dans l'occupation principale des jeunes est marquée par une prédominance des aides familiales. On observe que 57 jeunes sur 100 travaillent comme des aides familiales. De fortes disparités existent selon le sexe. En effet, en dehors des aides familiales où les femmes sont plus représentées, partout ailleurs on observe une prédominance des individus de sexe masculin. Si, dans l'ensemble, 34 jeunes sur 100 travaillent pour leur propre compte, la répartition selon le sexe est très contrastée. Sur 100 personnes de ce groupe, on retrouve dans la population masculine 45 personnes travaillant pour leur propre compte contre 21 chez les femmes. Les salariés sont par compte très peu représentés dans la mesure où sur 100 jeunes, seulement 6 d'entre eux travaillent pour un employé et reçoit une rémunération. Une forte différence est également observée à ce niveau, 8 hommes sur 100 pour les hommes contre 4 pour les femmes. Les autres catégories que sont les employeurs et les apprentis sont très faiblement représentées.

Selon le milieu de résidence, il ressort que les aides familiales sont plus concentrées dans le milieu rural (65,9%) que dans le milieu urbain (17,4%). Les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les salariés ainsi que les apprentis sont plus retrouvés en milieu urbain. Les aides familiales sont généralement retrouvées dans l'agriculture, le commerce ou le transport. Or l'agriculture, activité prédominante au Burkina est essentiellement rurale. Ceci pourrait expliquer la prédominance des aides familiales en milieu rural. En définitive, on peut dire que la majorité des jeunes qui exercent une activité sont des aides familiales. Ces aides familiales sont à prédominance féminine et se retrouvent plus fréquemment en milieu rural

Tableau 5.10: Répartition des jeunes selon la situation dans l'occupation principale par sexe et par milieu de résidence

Milieu de résidence/ sexe	Situation dans l'occupation principale						Total	Effectif
	Employeur	Indépendant	Salarié employé	Apprenti	Aide familiale	Autres		
Sexe								
Masculin	1,2	45,1	8,5	2,7	42,0	0,6	100,0	1 681 289
Féminin	0,4	20,8	4,2	0,8	73,2	0,6	100,0	1 478 404
Milieu de résidence								
Urbain	2,4	45,2	26,3	7,9	17,4	0,8	100,0	606 140
Rural	0,4	31,0	1,8	0,4	65,9	0,6	100,0	2 553 553
Ensemble	0,8	33,7	6,5	1,8	56,6	0,6	100,0	3 159 693

5.2.2.2 – Les conditions d'emploi des jeunes

Le niveau d'instruction semble être associé à la situation dans l'occupation principale. Si dans l'ensemble des jeunes, à peine 1 personne sur 100 semble être capable, en exploitant sa propre entreprise, d'employer au moins un salarié qu'il paie, ces personnes semblent être plus représentées chez les personnes ayant au moins le niveau secondaire. Les personnes travaillant à leur propre compte semblent se retrouver parmi ceux de niveau secondaire. Et comme on pouvait s'y attendre, 80 jeunes sur 100 de niveau supérieur sont salariés contre 42 de niveau secondaire et seulement 9 pour ceux de niveau primaire. Dans la mesure où l'exercice de la plupart des emplois salariés exige que l'on ait un certain niveau en matière d'instruction, observer que sur 100 jeunes sans niveau d'instruction, seulement 2 sont salariés n'est pas étonnant. Ces derniers seraient probablement employés comme gardiens, vigiles, etc. Par ailleurs, il ressort que plus le niveau d'instruction augmente, moins on a la chance d'être employé comme aide familiale. De 63 jeunes sans niveau sur 100 à être aide familiale, on passe à 3 jeunes sur 100 de niveau supérieur sur 100 comme aides familiales. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les aides familiales sont retrouvées pour la plupart dans l'agriculture, le commerce et le transport. On peut donc dire, au regard de ces résultats, que le niveau d'instruction joue un rôle important dans la situation dans l'occupation principale.

Tableau 5.11: Répartition (en %) des jeunes selon le niveau d'instruction et la situation dans l'occupation principale

Niveau d'instruction	Situation dans l'occupation principale							Effectif
	Employeur	Indépendant	Salarié employé	Apprenti	Aide familial	Autres	Total	
Aucun	0,6	33,2	2,2	0,8	62,6	0,6	100,0	2 508 697
Primaire	1,4	39,0	9,8	6,2	42,9	0,7	100,0	407 592
Secondaire	2,4	32,6	42,3	5,4	16,6	0,8	100,0	209 041
Supérieure	1,9	12,9	79,9	1,3	2,8	1,1	100,0	24 827
ND	1,1	35,0	5,4	1,6	56,3	0,5	100,0	9 536
Total	0,8	33,7	6,5	1,8	56,6	0,6	100,0	3 159 693

5.2.2.3 – Les grands groupes d'occupation des jeunes

Agriculture/Elevage/Pêche (77,9%), Personnel de service/Vendeur (10,2%) et dans une moindre mesure Artisans/Ouvriers (6,0%) sont les principaux grands groupes qui occupent les jeunes dans leur activité économique (tableau 5.13).

Lorsqu'on examine leur répartition selon le niveau d'instruction, on remarque que les jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction se retrouvent à 86,4% dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche. Quant aux jeunes de niveau primaire, ils se retrouvent à 58,6% dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche, 19,9% sont des personnels de services et 14,8% sont des artisans ou des ouvriers. Parmi les jeunes occupés de niveau secondaire, on observe que 23% sont des agriculteurs, éleveurs ou des pêcheurs, 14,9% sont des artisans ou des ouvriers. Sont essentiellement occupés dans des professions intermédiaires (36,4%) ou des comme intellectuels/Scientifiques (24,7%) les jeunes de niveau supérieur.

En somme, la proportion des jeunes occupés dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche décroît à mesure que le niveau d'instruction augmente. Quant aux cadres subalternes de l'administration, leur proportion croît avec le niveau d'instruction. Le même constat est observé chez les cadres supérieurs, les scientifiques ainsi que ceux de professions intermédiaires.

Tableau 5.12: Répartition (en %) des jeunes selon les grands groupes d'occupation et le niveau d'instruction

Grands groupes d'occupation	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Exécutif + cadres supérieurs	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0
Intellectuels, scientifiques	0,1	0,2	1,6	24,7	0,4
Professions intermédiaires	0,1	0,1	15,4	36,4	1,4
Cadres subalternes de l'administration	0,1	0,5	8,1	10,5	0,8
Personnel de services et vendeur	7,5	19,9	24,0	6,6	10,2
Agriculteurs, élevage, pêcheurs	86,4	58,6	23,0	5,1	77,9
Artisans, ouvriers	3,9	14,8	14,9	3,6	6,0
Conducteurs d'installations et de machines	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Ouvriers ou employés non qualifiés	0,9	2,6	2,1	0,7	1,2
Autres métiers et professions	0,3	2,1	7,6	3,7	1,0
Sans profession, profession non précisée	0,6	1,1	3,1	7,2	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.3 – Le chômage des jeunes

5.2.3.1 – Le chômage des jeunes

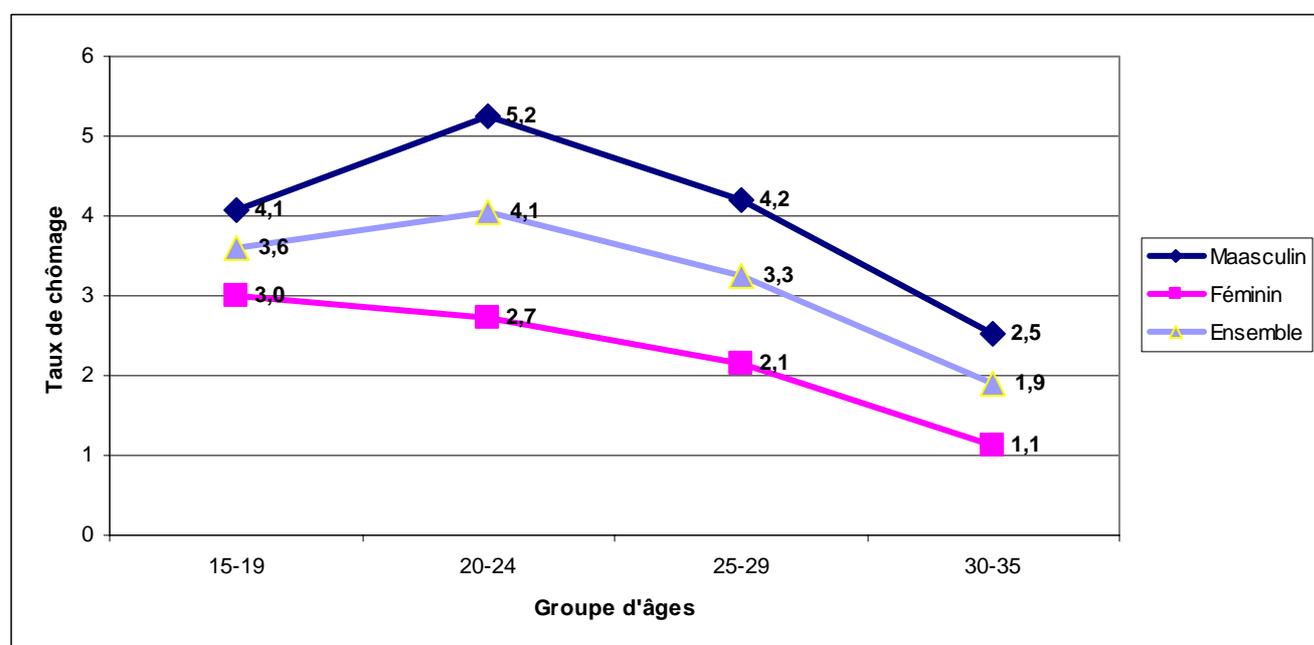
Sur la base de la période de référence des sept derniers jours précédents le recensement, le niveau de chômage des jeunes dans l'ensemble est de 3,2%. Selon la théorie néoclassique, ce niveau est inquiétant dans la mesure où le seuil maximum toléré pour les économies est 3%. Ce niveau cache des disparités suffisamment marquées entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, le taux de chômage est de 12,3 % en milieu urbain alors qu'il est de 0,7 % en milieu rural. Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, le taux de chômage décroît avec l'âge. Le groupe d'âges 15-19 du milieu urbain se distingue par son taux de chômage du point de vue de son importance. De 17,5 % pour les 15-19 ans du milieu urbain, le taux est passé à 6,4 % pour le groupe d'âge 30-35 ans, soit une baisse de 63,7 %. Dans la mesure où le taux de chômage décroît avec l'âge, cela pourrait signifier que le manque d'expérience, doublé de la structure jeune rend cette catégorie de la population plus vulnérable sur le marché du travail.

Selon le sexe, on observe des différences assez importantes. Les jeunes sont beaucoup frappés par le chômage et a un visage plus masculin (4,0 % pour les hommes) que féminin (2,3%), soit pratiquement le double.

Avec un taux de chômage 3,2 %, le chômage fait parti des principaux problèmes de la jeunesse. Ainsi, convient-il de mettre des politiques de création d'emploi afin d'occuper les jeunes et renforcer les structures déjà existantes et visant à l'amélioration de leur condition de vie.

Tableau 5.13 : Taux de chômage (%) des jeunes selon le groupe d'âges et le milieu de résidence

Groupe d'âge	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	17,5	1,1	3,6
20-24	15,7	0,8	4,1
25-29	11,6	0,5	3,3
30-35	6,4	0,4	1,9
Ensemble	12,3	0,7	3,2

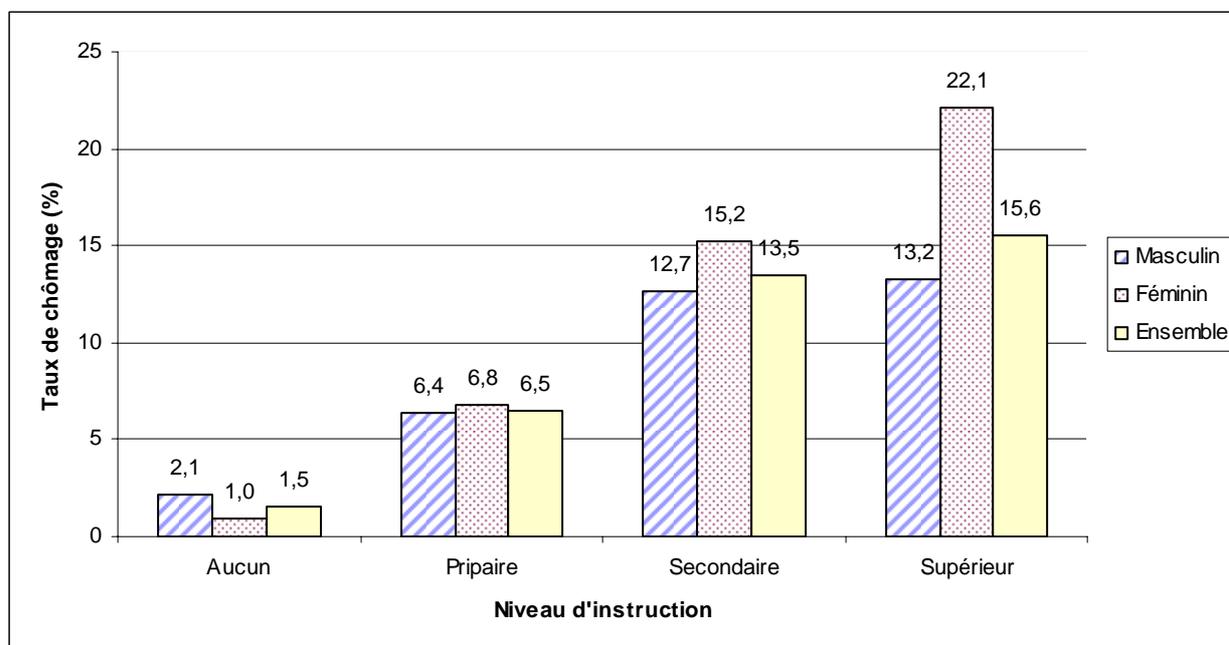
Graphique 5.1 : Taux de chômage (%) des jeunes selon les groupes d'âge et le sexe

5.2.3.2 – Chômage des jeunes selon le sexe et le niveau d'instruction

A la lecture du graphique 5.2, il ressort que le nombre de personnes actives n'exerçant aucune activité et qui sont prêtes pour travailler au cas où l'occasion se présenterait semble croître avec le niveau d'instruction. En effet, comme l'indique les taux de chômage, on a environ 16 personnes actives sur 100 de niveau supérieur qui sont en quête d'emploi, 13 personnes actives sur 100 de niveau secondaire sont en quête d'emploi contre 7 pour le primaire et moins de deux personnes (1,5%) pour ceux n'ayant aucun niveau. Cette configuration du chômage des jeunes au niveau national s'exprime de manière disparate quand on y introduit le genre opérationnalisé. Ainsi, pour chaque niveau d'instruction allant du primaire au supérieur, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Les écarts sont importants surtout pour le supérieur (8,8%) et cela semble remettre en cause, l'efficacité des politiques mises en place pour réduire les inégalités entre sexe en matière d'accès à l'emploi. Cette configuration du chômage selon le sexe et le niveau a été

confirmée par une étude¹¹ spécifique portant sur l'emploi, le chômage et la pauvreté au Burkina Faso en utilisant les données de l'enquête prioritaire II.

Graphique 5.2 : Taux de chômage (%) des jeunes selon le sexe et le niveau d'instruction

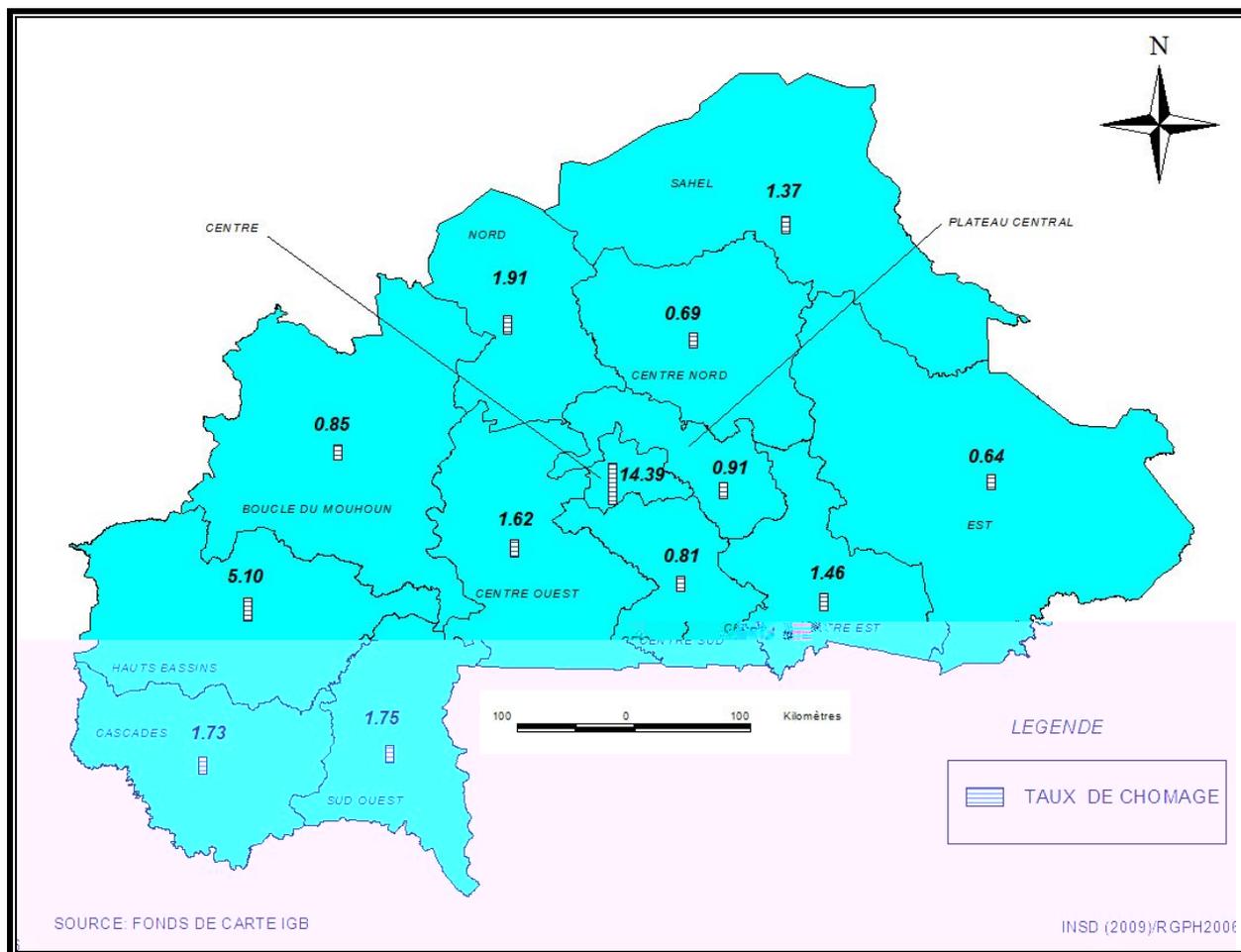


5.2.3.3 – Les jeunes au chômage : où sont-ils ?

La carte 5.2 présente les taux de chômage par région de résidence. Cinq (5) grands groupes se dégagent de l'observation de cette carte. Le premier est constitué des régions à faible taux de chômage. Il s'agit des régions de l'Est et du Centre Nord avec taux de chômage respectifs de 0,6 % et 0,7 %. Le deuxième groupe est constitué des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre Sud et du Plateau Central avec des taux variant entre 0,7% et 0,9%. Le troisième groupe est celui des taux moyens variant entre 0,9% et 1,9%. Il s'agit des Cascades, du Centre Est, du Centre Ouest, du Nord, du Sahel et Sud Ouest. Les deux dernières régions sont celles du Centre et des Hauts Bassins avec des taux respectifs de 14,4% et 5,1%. Il faut noter que ce sont ces régions qui abritent les deux principales villes du pays. En général les jeunes en fin de cycle se retrouvent dans ces villes supposées présenter plus d'opportunités en matière d'emploi. Ce qui pourrait expliquer les niveaux de chômage de ces deux régions.

¹¹ Etude faites par l'INSD

Carte 5.2 : Répartition des taux (%) de chômage des jeunes selon la région de résidence



5.2.3.4 – La jeunesse urbaine et le chômage

Dans l'ensemble le chômage frappe plus les jeunes résidant en milieu urbain. Toutefois, cet effet se produit de façon différentielle selon le sexe et les hommes semblent être plus touchés. En effet, le taux de chômage dans la jeunesse masculine urbaine est de 12,6% contre 11,8% pour la jeunesse féminine urbaine. Ce qui dénote des différences assez importantes. Lesquelles différences pourraient s'expliquer par le petit commerce que les femmes exercent généralement en milieu urbain.

Tableau 5.14 : Taux de chômage des jeunes handicapés résidant en milieu urbain selon le niveau d'instruction et le sexe

Niveau d'instruction	sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	9,0	6,7	8,2
Primaire	11,1	11,4	11,2
Secondaire	12,6	13,8	13
Supérieur	15,4	13,0	14,2
Ensemble	12,6	11,8	12,3

5.3 – LES JEUNES VIVANTS AVEC UN HANDICAP

5.3.1 – La répartition spatiale des jeunes vivant avec un handicap

La population des jeunes, vivant avec un handicap est de 43 756, représentant 0,9% de la population des jeunes (tableau 5.16). C'est une population à dominance masculine avec un rapport de masculinité de 114 hommes pour 100 femmes. On observe également que c'est la région du Centre qui abrite le plus grand nombre de jeunes handicapés avec 14,7% de l'ensemble des handicapés du pays. L'existence des jeunes handicapés plus nombreux dans la région du Centre pourrait se justifier par le fait que cette région abrite la capitale et que c'est dans la capitale Ouagadougou que se trouvent les principaux centres d'accueil et de formation des handicapés.

Tableau 5.15 : Répartition des jeunes handicapés selon la région de résidence et le sexe

Région de résidence	Sexe			% par région	% pop. totale	Rm
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Boucle du Mouhoun	2 084	1 903	3 987	9,1	0,3	110
Cascades	872	710	1 582	3,6	0,3	123
Centre	3 634	2 802	6 436	14,7	0,4	130
Centre Est	2 091	1 871	3 962	9,1	0,3	112
Centre Nord	1 911	1 816	3 727	8,5	0,3	105
Centre Ouest	2 401	2 192	4 593	10,5	0,4	110
Centre Sud	1 228	1 087	2 315	5,3	0,4	113
Est	1 566	1 411	2 977	6,8	0,2	111
Haut Bassins	1 864	1 563	3 427	7,8	0,2	119
Nord	1 986	1 860	3 846	8,8	0,3	107
Plateau Central	1 290	1 271	2 561	5,9	0,4	101
Sahel	1 032	777	1 809	4,1	0,2	133
Sud Ouest	1 342	1 192	2 534	5,8	0,4	113
Ensemble Burkina Faso	23 301	20 455	43 756	100,0	0,3	114

Rm = Rapport de masculinité

5.3.2 – Le niveau d’instruction des jeunes vivant avec un handicap

Les jeunes handicapés sont à 77,7% sans niveau d’instruction. Cette proportion est plus importante en milieu rurale qu’en milieu urbain. En effet, 87,6% des jeunes ruraux sont sans niveau contre 49,6% pour ceux du milieu urbain. Les résultats indiquent également que l’effectif des jeunes handicapés du milieu rural est 2,8 fois plus élevé que celui de ceux résidant en milieu urbain (31 853 contre 11 340). On peut également noter que 11,7% des jeunes résidant en milieu urbain ont le niveau secondaire contre 1,2% pour les jeunes ruraux

Tableau 5.16 : Niveau d’instruction des jeunes handicapés selon le milieu de résidence

Niveau d’instruction	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun	49,6	87,6	77,7
CP1	1,0	0,5	0,7
CP2	2,0	1,0	1,2
CE1	3,3	1,3	1,8
CE2	3,5	1,1	1,7
CM1	4,7	1,6	2,4
CM2	8,8	2,7	4,3
1er cycle	15,3	3,0	6,2
Secondaire ou plus	11,7	1,2	4,0
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	11 340	31 853	43 193

5.3.3 – Le chômage des jeunes vivants avec un handicap

Dans l’ensemble le taux de chômage des jeunes handicapés est de 4,8% contre 3,2% pour l’ensemble de la population des jeunes. C’est dire que le chômage frappe plus les jeunes handicapés. On observe de fortes disparités selon le milieu de résidence. En effet, le taux de chômage est de 17,5% en milieu urbain, alors qu’il n’est que de 1,4% en milieu rural. En outre, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, le taux de chômage des jeunes handicapés augmente avec le niveau d’instruction.

Tableau 5.17 : Taux de chômage des jeunes handicapés selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Aucun	11,9	1,1	2,3
Primaire	14,6	1,4	7,0
Secondaire	21,4	4,2	15,9
Supérieur	20,5	2,1	17,6
Ensemble	17,5	1,4	4,8

5.4 – PLUS D'UN JEUNE SUR 10 RÉSIDE DANS UN MÉNAGE TRÈS PAUVRE

Dans l'ensemble, sur 100 jeunes résidants au Burkina lors du dénombrement et sur la base des déclarations qui ont été faites, 15 semblent être dans des ménages très pauvres, 22 dans des ménages pauvres, 18 dans des ménages moins pauvres, 22 dans des ménages riches et 23 dans des ménages très riches. En d'autres termes, la majorité des jeunes vit dans des ménages pauvres ou très pauvres, par conséquent dans la précarité. On les retrouve en milieu rural tandis que les jeunes des ménages riches se retrouvent plus en milieu urbain. En effet, sur 100 jeunes du milieu urbain, 24 résident dans des ménages riches et 68 dans des ménages très riches. Ces proportions sont respectivement 21,1 % et 5,4% en milieu rural. Les ruraux se retrouvent dans une proportion 20,2% dans des ménages très pauvres, 30,1% dans des ménages pauvres et 23,3% dans des ménages moins pauvres. Ces proportions sont respectivement de 1,3%, 2,4%, et 4,3% en milieu urbain. Mis à part les biais liés à la construction de la variable niveau de vie, la pauvreté semble être une caractéristique du milieu rural.

Si 96,8% des jeunes sont occupés (tableau 5.10) alors 54,5% des jeunes vivent dans des ménages qualifiés de très pauvres, pauvres ou moins pauvres, on peut penser qu'une bonne partie de ces jeunes se retrouvent dans des emplois de qualité moindre.

Tableau 5.18 : Répartition des jeunes selon le milieu de résidence et le niveau de vie de ménages

Milieu de résidence	Niveau de vie du ménage					Total	Effectifs
	Très pauvre	Pauvre	Moins pauvre	Riche	Très riche		
Urbain	1,3	2,4	4,3	24,2	67,9	100,0	1 350 982
Rural	20,2	30,1	23,3	21,1	5,4	100,0	3 301 176
Ensemble	14,7	22	17,8	22	23,5	100,0	4 652 158

Au terme de l'analyse sur les défis sociaux et économiques des jeunes, il ressort que 70,8 % de ces derniers n'ont jamais fréquenté l'école et 71 jeunes sur 100 sont actifs. Le taux d'occupation des jeunes est de 96,8 %. La situation dans l'occupation principale révèle que 56,6% des jeunes sont des aides familiales. Avec un taux de chômage de 3,2%, le chômage semble être l'une des principales préoccupations des jeunes. Le chômage touche 12,3% des jeunes en milieu urbain.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présente analyse portant sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH06) a permis de retracer la profondeur des réalités quotidiennement vécues par les enfants et les jeunes au Burkina Faso. Nous rappelons que le recensement poursuivait entre autre pour objectifs, renouveler le stock de données démographiques, sociales et économiques afin de permettre aux décideurs et aux planificateurs des différents niveaux administratifs de disposer de plus de données pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes de développement. Il permettra de mettre en place des politiques spécifiques aux groupes vulnérables.

Au terme de la présente analyse ayant porté sur la situation socioéconomique des enfants et des jeunes au Burkina Faso, il ressort que les enfants représentent 53,0% de la population du pays. La sous scolarisation persiste encore au Burkina Faso. En effet, la préscolarisation qui joue un rôle très important dans la préparation de l'enfant à l'entrée au cycle primaire avec un niveau de 2% est toujours très faible. Avoir un acte de naissance fait partie des droits élémentaires des enfants et pourtant 40,4% des enfants n'ont pas d'acte de naissance. Sur 100 enfants ayant l'âge d'aller à l'école, 55 n'y ont jamais été et les filles semblent être plus touchées car 59,3% des filles n'y ont jamais été. Les résultats indiquent également que 0,7% des enfants sont orphelins des deux parents et 6,8% ont perdu un des deux parents. On y retrouve 0,5% d'handicapés et 0,2% de chefs de ménage. De ces conditions particulièrement naissent d'autres maux. Ainsi 34,9% des enfants âgés de 5 à 14 ans sont travailleurs, 6,4% des adolescents âgés de 12 à 17 ans sont déjà mariés et parmi les adolescentes célibataires de 12 à 17 ans, 12,5% d'entre elles sont mères. Ces conditions de vie difficiles ne touchent pas seulement les enfants mais touchent aussi les jeunes qui représentent 33,2% de la population.

Parmi les jeunes, 70,8% n'ont jamais été à l'école et 72,1% ne sont pas aptes à lire et écrire dans une langue. Dans cette population de jeunes, 71,4% sont actifs. Ces jeunes actifs sont particulièrement touchés par le chômage dans la mesure où 3,2 % d'entre eux sont au chômage. La situation dans l'occupation principale des actifs occupés indique qu'on a une prédominance d'aides familiales. Dans cette situation, c'est parmi les jeunes de niveau supérieur qu'on retrouve le plus de salariés, soit 79,9%. Parmi ceux de niveau secondaire, on y retrouve 42,3% tandis que parmi les sans niveau, on a 62,6% d'aides familiales. Un phénomène qui semble prendre de l'ampleur est la migration des jeunes. Ainsi, lors du dénombrement, 52,3% des jeunes étaient des migrants et parmi ceux qui sont actifs 65,2% travaillaient dans le secteur primaire. Il est vrai que les résultats obtenus, de nature statistique, ont avant tout un caractère descriptif et ne portent pas en eux-mêmes les explications des différences observées. Toutefois, à la lumière de ces résultats, nous pouvons formuler quelques recommandations afin d'améliorer la situation sociale des enfants ainsi que la situation socioéconomique des jeunes. Ainsi, suggérons-nous aux autorités du Burkina Faso :

- ❖ Améliorer davantage la scolarisation des enfants et plus particulièrement celle des filles ;
- ❖ Veillez à ce que les enfants et les jeunes n'ayant jamais été à l'école puissent être alphabétisés ;
- ❖ Prendre en charge les enfants handicapés ainsi que les enfants orphelins des deux parents ;
- ❖ Prendre en charge les enfants des filles mères célibataires par une allocation financière sur périodicité à définir ;

- ❖ Améliorer le niveau de possession des actes de naissances à travers la sensibilisation des femmes sur l'importance des accouchements dans les centres de santé ;
- ❖ Veillez à l'application des lois régissant le travail des enfants ;
- ❖ Adapter la formation et l'enseignement relatif au niveau d'instruction supérieur au besoin d'emploi réel exprimé par les employeurs ;
- ❖ Améliorer les politiques de lutte contre les mariages précoces et de la discrimination.

BIBLIOGRAPHIE

- BANQUE MONDIALE /Bureau du Burkina Faso (2005)**, *Rapport sur le développement dans le monde 2007 «développement et générations futures »*, 38p
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (2007)**, *La fin du travail des enfants : Des millions de voix, un espoir partagé*, 56p.
- SCHOUMAKER C. B. et EMMAUELLE A.** *Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso*, 58p.
- VANDESCHRIK C. (1992)**, *Analyse démographique*, 215p.
- CONSEIL NATIONAL DE POPULATION (2000)**, *Politique Nationale de Population du Burkina Faso*, 47p.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (1997)**, *Situation des enfants dans le monde*, 116p.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2000)**, *Enfants et femmes du Burkina Faso : Défi et espoir*, 140p
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2005)**, *Situation des enfants dans le monde*, 164p.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2006)**, *Situation des enfants dans le monde*, 156p.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2007)**, *Situation des enfants dans le monde*, 160p.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2008)**, *Situation des enfants dans le monde*, 164p.
- CASELLI G., VALIN J. et WUNSCH G.** *Démographie : Analyse et synthèse, tome III, les déterminants de la mortalité*, INED (2002), 478p.
- CASELLI G., VALIN J. et WUNSCH G.** *Démographie : Analyse et synthèse, tome III, les déterminants de la fécondité*, INED (2002), 460p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (1997)**, *Emploi, chômage et pauvreté au Burkina Faso*, 83p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (1997)**, *Pauvreté et Vulnérabilité au Burkina Faso*, 43p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (1998)**, *Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base*, 59p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (1998)**, *Enquête démographique et de santé*, 327p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (2000)**, *Analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 du Burkina Faso*, 180 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (2002)**, *Emploi, chômage et pauvreté au Burkina Faso*, 55p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (2003)**, *Pauvreté et Vulnérabilité au Burkina Faso*, 68p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (2003)**, *Enquête démographique et de santé*, 349p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (2005)**, *Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005*, 7p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE La DEMOGRAPHIE (2006)**, *Enquête nationale sur le travail des enfants*, 139p.
- DICKEY J. (2006)**, *Faut-il interdire le travail des enfants?* ,6p
- KABORE I., LAIREZ, T. et PILON M. (2003)**, *Genre et scolarisation au Burkina Faso : enseignements d'une approche statistique in Education, famille et dynamiques*

Démographiques, sous la direction de M. Cosio, R. Marcoux et A. Quesnel, CICRED, pp 221-246.

KINDA F. (1995), Analyse de la situation des femmes et des enfants au Burkina Faso, Ministère de l'Action Sociale et de la Famille/UNICEF, Ouagadougou, 31p.

KOBIANE J. F (2003), Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou in *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, sous la direction de Cosio M., Marcoux R., Pilon M., et Quesnel A., Paris, CICRED, pp.153-182.

KOBIANE J. F., (2006), « Ecole et travail des enfants dans les pays du Sud : situation actuelle et perspectives », in PILON M., *Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu*, Les collections du CEPED, Groupe d'intérêt scientifique INED – IRD – PARIS I – PARIS V – PARIS X, France, 246p

KOBIANE J.F., (2007), *Les déterminants du travail et de la scolarisation des enfants : les enseignements des enquêtes biographiques du Burkina Faso et du Mali*, 39p.

IBRIGA L. M. et OUEDRAOGO F. (2001), *Etude relative au trafic d'enfants au Burkina Faso : Aspects juridiques et institutionnels*, 15p.

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE, *Politiques et Plans sectoriels / Plan d'Action National de Lutte Contre le Trafic Interne et Transfrontalier des enfants au Burkina Faso 2004 – 2008*.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI (2008), *Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ)*, 69p.

MINISTERE DE LA SANTE (2005), *Analyse complémentaire de la situation nutritionnelle au Burkina Faso*, 14p.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (1997), Le travail des enfants : un défis à relever, in *Revue internationale du travail*, vol.136, n^o2, p p 254-279.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) (2005), *Conférence internationale du travail, 93e session, «Emploi des jeunes : les voies d'accès à un travail décent* », 103 p.

DACKAM NGATCHOU R. (2004), Recensement Général de la Population et de L'Habitation en Afrique, *Des produits pour répondre aux besoins des programmes de développement*. UNFPA Dakar, 182p.

UNESCO (2005), *Séminaire sous régional pour la formation des intervenants, «Prévenir le Sida auprès des enfants de la rue*», 5p.

ZONON A. (2002), *La jeunesse burkinabé face à la citoyenneté: activisme associatif dans le développement socioéconomique*, 16p.

ANNEXES : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

Annexe A : Tableaux relatifs aux défis sociaux des enfants

Tableau A .1 : Répartition de la population totale et de la population des enfants par région de résidence selon le sexe

Région de résidence	sexe						Population totale	% enfants
	Masculin		Féminin		Ensemble			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Boucle du Mouhoun	408 145	10,8	380 472	10,4	788 617	10,6	1 442 760	0,55
Cascades	143 732	3,8	139 404	3,8	283 136	3,8	531 812	0,53
Centre	364 443	9,7	383 856	10,5	748 299	10,1	1 727 403	0,43
Centre-Est	317 092	8,4	304 097	8,3	621 189	8,4	1 132 024	0,55
Centre-Nord	338 045	9	329 672	9	667 717	9	1 202 033	0,56
Centre-Ouest	332 493	8,8	318 937	8,7	651 430	8,8	1 186 574	0,55
Centre-Sud	175 696	4,7	166 660	4,6	342 356	4,6	641 447	0,53
Est	350 971	9,3	336 250	9,2	687 221	9,3	1 212 293	0,57
Hauts-Bassins	376 111	10	369 545	10,1	745 656	10	1 469 615	0,51
Nord	332 900	8,8	327 151	8,9	660 051	8,9	1 185 804	0,56
Plateau Central	194 667	5,2	186 865	5,1	381 532	5,1	696 377	0,55
Sahel	263 230	7	255 310	7	518 540	7	968 449	0,54
Sud-ouest	172 851	4,6	158 071	4,3	330 922	4,5	620 771	0,53
Total	3 770 376	100	3 656 290	100	7 426 666	100	14 017 362	0,53

Tableau A.2.1 : Population des enfants selon la province set le sexe

Province	sexe		
	Masculin	Féminin	Total
BALE	58640	54327	112967
BAM	76272	74993	151265
BANWA	76170	72711	148881
BAZEGA	66131	62192	128323
BOUGOURIBA	28179	25689	53868
BOULGOU	152721	146058	298779
BOULKIEMDE	138002	136429	274431
COMOE	108549	105039	213588
GANZOURGOU	89490	86240	175730
GNAGNA	117983	113732	231715
GOURMA	86706	83412	170118
HOUET	234778	233500	468278
IOBA	51807	47716	99523
KADIOGO	364443	383856	748299
KENEDOUGOU	78672	76155	154827
KOMANDJOARI	23089	22194	45283
KOMPIENGA	21982	20233	42215
KOSSI	78706	75124	153830
KOULPELOGO	74695	68742	143437
KOURITENGA	89676	89297	178973
KOURWEOGO	39429	37372	76801
LERABA	35183	34365	69548
LOROUM	40995	40044	81039
MOUHOUN	83365	77207	160572
NAHOURI	41219	38639	79858
NAMENTENGA	94502	91392	185894
NAYALA	47743	42760	90503
NOUMBIEL	20589	18451	39040
OUBRITENGA	65748	63253	129001
ODALAN	52777	50743	103520
PASSORE	92384	89013	181397
PONI	72276	66215	138491
SANGUIE	84747	79187	163934
SANMATENGA	167271	163287	330558
SENO	69029	67050	136079
SISSILI	59004	55252	114256
SOUM	97354	94047	191401
SOUROU	63521	58343	121864
TAPOA	101211	96679	197890
TUY	62661	59890	122551
YAGHA	44070	43470	87540
YATENGA	152015	150123	302138
ZIRO	50740	48069	98809
ZONDOMA	47506	47971	95477
ZOUNDWEOGO	68346	65829	134175
Total	3770376	3656290	7426666

Tableau A.2.2 : Population des enfants selon l'âge et le sexe

Age	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
0	235090	231426	466516
1	199397	193796	393193
2	278941	271725	550666
3	267078	258807	525885
4	250104	250549	500653
5	239263	232259	471522
6	252559	245325	497884
7	256538	249374	505912
8	217008	209102	426110
9	211105	203177	414282
10	222519	208751	431270
11	163789	149885	313674
12	192827	180862	373689
13	167359	156532	323891
14	153609	150455	304064
15	172167	156827	328994
16	148143	146243	294386
17	142880	161195	304075
Total	3770376	3656290	7426666

Tableau A.2.3 : Population des enfants selon l'âge et le milieu de résidence

Age	Urbain	Rural	Total
0-1 mois	6408	32282	38690
0-6 mois	49316	226287	275603
0-11 mois	87021	379495	466516
6-23 mois	113263	470843	584106
6- 59 mois	371328	1789982	2161310

Tableau A.2.4 : Enfants selon le sexe et le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté	sexe			Proportion
	Masculin	Féminin	Total	
Chef de ménage	10273	2623	12896	0,18
Epoux/Epouse	75	96193	96268	1,31
Fils/Fille	3125289	2850817	5976106	81,61
Frère/Soeur	98805	76756	175561	2,40
Petit fils/Petite fille	152970	167614	320584	4,38
Neveu/Nièce	161152	173714	334866	4,57
Oncle/Tante	9903	9838	19741	0,27
Autre parent	109872	168122	277994	3,80
Sans lien	44943	64158	109101	1,49
Total	3713282	3609835	7323117	100

Tableau A.2.5 : Enfants selon la taille du ménage et le sexe

Taille du ménage	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
1	2 075	824	2 899
2	28 323	66 785	95 108
3	159 538	179 762	339 300
4	275 459	281 090	556 549
5	360 730	356 407	717 137
6	408 506	394 605	803 111
7	407 041	387 248	794 289
8	365 794	344 613	710 407
9	314 930	296 090	611 020
10	353 795	329 843	683 638
11	172 107	160 735	332 842
12	169 960	157 383	327 343
13	146 004	135 834	281 838
14	121 760	113 222	234 982
15	99 817	93 057	192 874
16	81 081	75 484	156 565
17	65 819	61 676	127 495
18	51 972	48 740	100 712
19	41 607	38 687	80 294
20	44 600	41 282	85 882
21	18 406	17 125	35 531
22	15 598	14 793	30 391
23	12 469	11 552	24 021
24	10 804	10 210	21 014
25	8 621	8 074	16 695

Taille du ménage	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
26	6 632	6 162	12 794
27	5 136	4 813	9 949
28	3 913	3 691	7 604
29	3 097	2 919	6 016
30	3 873	3 522	7 395
31	1 332	1 231	2 563
32	1 304	1 229	2 533
33	1 107	1 039	2 146
34	986	879	1 865
35	863	812	1 675
36	754	702	1 456
37	807	740	1 547
38	430	432	862
39	459	411	870
40	724	586	1 310
41	224	187	411
42	156	190	346
43	122	150	272
44	184	188	372
45	98	116	214
46	166	137	303
47	113	85	198
48	34	2	36
49	174	149	323
50	154	145	299
51	74	53	127
52	85	66	151
53	90	26	116
54	66	80	146
55	84	118	202
57	63	48	111
58	41	30	71
60	49	35	84
61	15	20	35
65	25	22	47
67	23	20	43
71	50	69	119
76	10	-	10
81	18	31	49
97	25	34	59
Total	3 770 376	3 656 290	7 426 666

Tableau A.2.6 : Filles mères selon la région de résidence et la descendance atteinte

Région de résidence	Descendance atteinte			
	1	2	3	Total
BOUCLE DU MOUHOUN	4013	633	183	4829
CASCADES	2387	473	137	2997
CENTRE	2047	250	123	2420
CENTRE EST	2593	421	170	3184
CENTRE NORD	2144	322	170	2636
CENTRE OUEST	2324	320	145	2789
CENTRE SUD	1398	187	99	1684
EST	4809	967	319	6095
HAUTS BASSINS	4630	761	267	5658
NORD	2517	351	174	3042
PLATEAU CENTRAL	1024	151	105	1280
SAHEL	3539	738	235	4512
SUD-OUEST	1774	265	85	2124
Total	35199	5839	2212	43250

Tableau A.2.7 : Filles mères célibataires selon la région de résidence et la descendance atteinte

Région de résidence	Descendance atteinte			
	1	2	3	Total
BOUCLE DU MOUHOUN	433	16	8	457
CASCADES	597	34	6	637
CENTRE	605	28	8	641
CENTRE EST	192	10	7	209
CENTRE NORD	206	12	12	230
CENTRE OUEST	292	17	13	322
CENTRE SUD	200	11	7	218
EST	130	13	8	151
HAUTS BASSINS	939	55	19	1013
NORD	494	20	8	522
PLATEAU CENTRAL	126	7	7	140
SAHEL	181	14	12	207
SUD-OUEST	616	42	15	673
Total	5011	279	130	5420

Annexe B : Tableaux relatifs aux défis sociaux des enfants**Tableau B.3.1 : Enfants de 7 à 17 ans fréquentant l'école par cycle selon le sexe, le milieu de résidence et le niveau d'instruction**

	Primaire	secondaire	supérieur	Total	Effectif
Masculin	83,60	16,36	0,04	100	983358
Féminin	84,29	15,69	0,02	100	798388
Urbain	71,96	27,98	0,05	100	672107
Rural	91,14	8,84	0,02	100	1109639
Ensemble	83,91	16,06	0,03	100	1781746

Tableau B.3.2 : Fréquentation scolaire des enfants de 6 à 16 ans selon le milieu de résidence

	Fréquentation scolaire				
	N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquenté actuellement	ND	Total
Urbain	188 551	58 365	606 450	3 117	856 483
Rural	2 208 250	129 902	1 005 663	13 858	3 357 673
Ensemble	2 396 801	188 267	1 612 113	16 975	4 214 156

Tableau B.3.3 : Fréquentation scolaire des enfants de 6 à 16 ans selon la région de résidence

Région de résidence	Fréquentation scolaire				
	N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquenté actuellement	ND	Total
BOUCLE DU MOUHOUN	269568	26230	149393	1444	446635
CASCADES	97961	6594	55556	739	160850
CENTRE	86145	33226	319351	1793	440515
CENTRE EST	207468	15187	127089	1294	351038
CENTRE NORD	246995	11390	111822	1199	371406
CENTRE OUEST	207721	19074	150799	1146	378740
CENTRE SUD	102824	10915	82457	652	196848
EST	274793	6253	85901	1586	368533
HAUTS BASSINS	220505	19902	179030	1623	421060
NORD	204569	15066	158786	1669	380090
PLATEAU CENTRAL	126378	10026	80739	947	218090
SAHEL	230490	5108	48525	2134	286257
SUD-OUEST	121384	9296	62665	749	194094
Total	2396801	188267	1612113	16975	4214156

Tableau B.3.4 : Fréquentation scolaire des enfants de 6 à 16 ans selon la province

Province	Fréquentation scolaire				
	Jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	ND	Total
BALE	37 525	3 630	23 253	145	64 553
BAM	49 736	3 560	31 980	202	85 478
BANWA	53 915	3 813	24 160	201	82 089
BAZEGA	40 631	4 177	29 502	186	74 496
BOUGOURIBA	18 542	1 762	11 192	178	31 674
BOULGOU	98 118	8 314	64 148	621	171 201
BOULKIEMDE	78 311	7 564	79 472	379	165 726
COMOE	72 148	5 278	43 383	587	121 396
GANZOURGOU	63 344	3 344	31 741	481	98 910
GNAGNA	92 494	1 761	26 352	477	121 084
GOURMA	66 428	1 834	25 496	287	94 045
HOUET	124 843	13 242	129 769	1 182	269 036
IOBA	34 936	3 246	18 110	201	56 493
KADIOGO	86 145	33 226	319 351	1 793	440 515
KENEDOUGOU	51 348	3 918	29 863	238	85 367
KOMANDJOARI	20 339	364	3 792	90	24 585
KOMPIENGA	14 042	779	8 102	64	22 987
KOSSI	55 886	4 857	25 056	432	86 231
KOULPELOGO	52 874	2 039	23 028	330	78 271
KOURITENGA	56 476	4 834	39 913	343	101 566
KOURWEOGO	24 842	1 988	18 738	170	45 738
LERABA	25 813	1 316	12 173	152	39 454
LOROUM	26 086	1 411	17 222	92	44 811
MOUHOUN	56 856	5 076	29 130	366	91 428
NAHOURI	22 260	2 229	21 003	171	45 663
NAMENTENGA	75 269	2 064	23 530	394	101 257
NAYALA	24 469	4 642	23 055	127	52 293
NOUMBIEL	13 250	852	7 826	59	21 987
OUBRITENGA	38 192	4 694	30 260	296	73 442
OULDALAN	48 067	1 057	9 647	870	59 641
PASSORE	58 413	5 066	44 551	183	108 213
PONI	54 656	3 436	25 537	311	83 940
SANGUIE	52 940	5 611	36 213	343	95 107
SANMATENGA	121 990	5 766	56 312	603	184 671
SENO	61 470	1 274	12 524	324	75 592
SISSILI	40 372	3 317	19 335	114	63 138
SOUM	81 741	1 647	18 881	684	102 953
SOUROU	40 917	4 212	24 739	173	70 041
TAPOA	81 490	1 515	22 159	668	105 832
TUY	44 314	2 742	19 398	203	66 657
YAGHA	39 212	1 130	7 473	256	48 071
YATENGA	91 101	6 393	72 821	1 279	171 594
ZIRO	36 098	2 582	15 779	310	54 769
ZONDOMA	28 969	2 196	24 192	115	55 472
ZOUNDWEOGO	39 933	4 509	31 952	295	76 689
Total	2 396 801	188 267	1 612 113	16 975	4 214 156

Tableau B.3.5 : Fréquentation scolaire des enfants de 6 à 16 ans selon l'âge

Age	Fréquentation scolaire				
	N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquenté actuellement	ND	Total
6	377756	-	116215	3913	497884
7	284866	-	219091	1955	505912
8	208880	5010	210819	1401	426110
9	206241	6972	199680	1389	414282
10	226202	11198	192355	1515	431270
11	155629	11498	145537	1010	313674
12	206415	18879	147090	1305	373689
13	177406	22405	122993	1087	323891
14	172140	29062	101809	1053	304064
15	205967	39081	82696	1250	328994
16	175299	44162	73828	1097	294386
Total	2396801	188267	1612113	16975	4214156

Tableau B.3.6 : Niveau d'instruction des enfants de 6 à 16 ans selon l'âge

Age	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	supérieur	ND	
6	382905	111121	-	-	3858	497884
7	284880	219043	-	-	1989	505912
8	209401	215295	-	-	1414	426110
9	206725	206158	-	-	1399	414282
10	226770	202964	-	-	1536	431270
11	156064	150538	6047	-	1025	313674
12	206923	148321	17132	-	1313	373689
13	177979	112390	32428	-	1094	323891
14	172654	80306	50046	-	1058	304064
15	206595	63058	58073	-	1268	328994
16	175893	52332	64868	219	1074	294386
Total	2406789	1561526	228594	219	17028	4214156

Tableau B. 3.7 : Enfants travailleurs (5-14 ans) selon la province et le sexe

Province	sexe		
	Masculin	Féminin	Total
BALE	15025	11584	26609
BAM	16344	16464	32808
BANWA	17723	15503	33226
BAZEGA	15290	13726	29016
BOUGOURIBA	4954	2712	7666
BOULGOU	30536	24805	55341
BOULKIEMDE	25623	27579	53202
COMOE	21333	14838	36171
GANZOURGOU	23090	21537	44627
GNAGNA	36324	32573	68897
GOURMA	23732	19387	43119
HOUET	32833	24145	56978
IOBA	10092	6451	16543
KADIOGO	14720	14108	28828
KENEDOUGOU	17193	13623	30816
KOMANDJOARI	8089	5841	13930
KOMPIENGA	4615	3771	8386
KOSSI	19312	12155	31467
KOULPELOGO	16700	12690	29390
KOURITENGA	17988	17627	35615
KOURWEOGO	10414	10470	20884
LERABA	8932	7986	16918
LOROUM	6926	6613	13539
MOUHOUN	19047	13455	32502
NAHOURI	7048	5419	12467
NAMENTENGA	30279	28978	59257
NAYALA	9198	6983	16181
NOUMBIEL	5250	2501	7751
OUBRITENGA	13793	13358	27151
OULDALAN	11744	3200	14944
PASSORE	18807	19966	38773
PONI	15008	8447	23455
SANGUIE	18291	15555	33846
SANMATENGA	45311	44772	90083
SENO	14689	3390	18079
SISSILI	15351	12517	27868
SOUM	23727	15190	38917
SOUROU	13771	11259	25030
TAPOA	27208	22250	49458
TUY	17859	15917	33776
YAGHA	11631	4719	16350
YATENGA	25406	24929	50335
ZIRO	13040	11229	24269
ZONDOMA	7497	8280	15777
ZOUNDWEOGO	14590	12986	27576
Total	776333	641488	1417821

Tableau B.3.8 : Répartition des enfants vivants avec handicap selon la région de résidence et le type d'handicap

Région de résidence	Type d'handicap						
	Handicap Membre supérieur	Handicap Membre inférieur	Déficiance Mental	Aveugle	Sourd/ Muet	Autres	Total
BOUCLE DU MOUHOUN	442	673	415	123	592	465	2 710
CASCADES	229	355	174	57	191	232	1 238
CENTRE	895	1 203	714	150	719	499	4 180
CENTRE EST	456	983	392	200	726	589	3 346
CENTRE NORD	512	1 205	420	138	659	730	3 664
CENTRE OUEST	356	923	507	206	701	711	3 404
CENTRE SUD	238	788	356	124	419	317	2 242
EST	476	874	366	198	625	561	3 100
HAUTS BASSINS	552	968	378	121	431	277	2 727
NORD	727	1 215	454	229	553	496	3 674
PLATEAU CENTRAL	412	600	311	151	422	302	2 198
SAHEL	595	735	271	101	375	310	2 387
SUD-OUEST	275	531	294	111	362	358	1 931
Total	6 165	11 053	5 052	1 909	6 775	5 847	36 801

Annexe C : Tableaux relatifs à la situation démographiques des jeunes**Tableau C.4.1 : Nombre d'enfants nés vivants selon les groupes d'âge des mères**

Groupe d'âge des mères	Ensemble									
	Nbre de femmes	Nombre d'enfants nés vivants								Nbre d'enfants
		0	1	2	3	4	5	6+	ND	
15-19	764962	599195	124021	27792	7257	1738	0	0	4959	208328
20-24	654953	180905	198544	161674	70700	26602	10165	4400	1963	917625
25-29	560854	65475	71870	115020	128346	95571	48748	34242	1582	1533309
30-35	537516	33232	32239	54128	77221	97949	94357	49945	1440	2251460
Urbain										
15-19	218817	193221	20610	3258	694	148	0	0	886	29800
20-24	187049	92471	52868	28990	8581	2492	825	367	455	152886
25-29	146070	35928	30279	34970	25236	12445	4452	2457	303	263749
30-35	127579	15330	14630	21654	24889	22078	14668	14087	243	389055
Rural										
15-19	546145	405974	103411	24534	6563	1590	0	0	4073	178528
20-24	467904	88434	145676	132684	62119	24110	9340	4033	1508	764739
25-29	414784	29547	41591	80050	103110	83126	44296	31785	1279	1269560
30-35	409937	17902	17609	32474	52332	75871	79689	35858	1197	1862405

Tableau C.4.2 : Nombre d'enfants encore en vie selon les groupes d'âge des mères

Ensemble										
Groupe d'âge des mères	Nombre d'enfants encore en vie									
	Nbre de femmes	0	1	2	3	4	5	6+	ND	Nbre de d'enfants
15-19	764962	610878	121598	22018	4644	865	0	0	4959	183026
20-24	654953	200706	216503	157150	55898	16381	4877	1475	1963	797256
25-29	560854	75672	86785	138781	136500	78590	30078	12866	1582	1319609
30-35	149350	19594	17560	27157	31724	26739	15616	10681	279	1905933
Urbain										
15-19	218817	194644	19936	2725	527	99	0	0	886	27363
20-24	187049	96282	53271	27601	7077	1688	502	173	455	140004
25-29	146070	38765	31559	36874	24584	10047	2816	1122	303	240442
30-34	127579	17342	15647	23935	27519	22401	12493	7999	243	350150
Rural										
15-19	546145	416234	101662	19293	4117	766	0	0	4073	155663
20-24	467904	104424	163232	129549	48821	14693	4375	1302	1508	657252
25-29	414784	36907	55226	101907	111916	68543	27262	11744	1279	1079167
30-35	409937	22657	24525	46742	75108	93588	76479	69641	1197	1555783

Annexe D : Tableaux relatifs aux défis sociaux économiques des jeunes

Tableau D.5.0 : Répartition des jeunes selon le sexe et l'année de recensement

Sexe	Année de recensement		
	1985	1996	2006
Masculin	1 084 687	1 466 879	2 133 873
Féminin	1 305 171	1 765 541	2 518 285
Ensemble	2 389 858	3 232 420	4 652 158

Tableau D.5.1 : Statut d'alphabétisation des jeunes selon la province

Province	Statut d'alphabétisation		
	Alphabétisé	Non alphabétisé	Total
BALE	15936	55252	71188
BAM	17889	67580	85469
BANWA	14000	73549	87549
BAZEGA	14346	54140	68486
BOUGOURIBA	7782	23188	30970
BOULGOU	34908	130637	165545
BOULKIEMDE	50335	99131	149466
COMOE	38015	106634	144649
GANZOURGOU	15128	81787	96915
GNAGNA	12116	117024	129140
GOURMA	18678	79925	98603
HOUET	151277	214277	365554

Province	Statut d'alphabétisation		
	Alphabétisé	Non alphabétisé	Total
IOBA	13212	46846	60058
KADIOGO	472191	285742	757933
KENEDOUGOU	18991	76958	95949
KOMANDJOARI	1704	23567	25271
KOMPIENGA	4133	20858	24991
KOSSI	13968	70353	84321
KOULPELOGO	9215	70379	79594
KOURITENGA	24825	78480	103305
KOURWEOGO	7254	30560	37814
LERABA	6716	32494	39210
LOROUM	6633	35295	41928
MOUHOUN	23309	74942	98251
NAHOURI	13889	37320	51209
NAMENTENGA	10670	90787	101457
NAYALA	17386	33013	50399
NOUMBIEL	2960	16018	18978
OUBRITENGA	16876	56724	73600
OULDALAN	5309	56694	62003
PASSORE	20546	72994	93540
PONI	16328	56925	73253
SANGUIE	23703	64693	88396
SANMATENGA	29779	154033	183812
SENO	7283	80198	87481
SISSILI	14098	53840	67938
SOUM	9656	99282	108938
SOUROU	14426	50592	65018
TAPOA	11962	96523	108485
TUY	13957	63292	77249
YAGHA	3096	49394	52490
YATENGA	41564	128266	169830
ZIRO	7984	48615	56599
ZONDOMA	9747	37394	47141
ZOUNDWEOGO	15117	57066	72183
Total	1298897	3353261	4652158

Tableau D.5.2 : Structure des jeunes alphabétisés par province selon le sexe

Province	sexe		
	Masculin	Féminin	Total
BALE	10038	5898	15936
BAM	11172	6717	17889
BANWA	9311	4689	14000
BAZEGA	8626	5720	14346
BOUGOURIBA	5112	2670	7782
BOULGOU	19684	15224	34908
BOULKIEMDE	28622	21713	50335
COMOE	23131	14884	38015
GANZOURGOU	9345	5783	15128
GNAGNA	7688	4428	12116
GOURMA	10601	8077	18678
HOUET	86275	65002	151277
IOBA	8677	4535	13212
KADIOGO	257507	214684	472191
KENEDOUGOU	12407	6584	18991

Province	sexe		
	Masculin	Féminin	Total
KOMANDJOARI	1038	666	1704
KOMPIENGA	2714	1419	4133
KOSSI	8972	4996	13968
KOULPELOGO	6054	3161	9215
KOURITENGA	14117	10708	24825
KOURWEOGO	4276	2978	7254
LERABA	4478	2238	6716
LOROUM	4714	1919	6633
MOUHOUN	13737	9572	23309
NAHOURI	8427	5462	13889
NAMENTENGA	6856	3814	10670
NAYALA	10495	6891	17386
NOUMBIEL	1920	1040	2960
OUBRITENGA	9690	7186	16876
OULDALAN	3474	1835	5309
PASSORE	12712	7834	20546
PONI	10185	6143	16328
SANGUIE	13802	9901	23703
SANMATENGA	18684	11095	29779
SENO	4534	2749	7283
SISSILI	8486	5612	14098
SOUM	6288	3368	9656
SOUROU	9034	5392	14426
TAPOA	7825	4137	11962
TUY	8965	4992	13957
YAGHA	2046	1050	3096
YATENGA	26035	15529	41564
ZIRO	5122	2862	7984
ZONDOMA	6328	3419	9747
ZOUNDWEOGO	8830	6287	15117
Total	758034	540863	1298897

Tableau D.5.3 : Fréquentation scolaire des jeunes selon l'âge

Age	Fréquentation scolaire				
	N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquenté actuellement	ND	Total
15	205967	39081	82696	1250	328994
16	175299	44162	73828	1097	294386
17	199825	46696	56367	1187	304075
18	186725	49603	49972	1224	287524
19	171177	47810	40186	1133	260306
20	251417	55980	35458	1672	344527
21	137744	45381	25540	947	209612
22	166913	49258	21835	1199	239205
23	136785	46963	16920	985	201653
24	128565	47158	13738	920	190381
25	207682	51278	10667	1287	270914
26	146890	49281	9493	1024	206688
27	153929	44614	5532	987	205062
28	134676	43050	4221	890	182837
29	103817	36320	2966	681	143784
30	214463	46602	2701	1272	265038
31	102404	33560	1494	668	138126

Age	Fréquentation scolaire				
	N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	ND	Total
32	115695	33745	1364	714	151518
33	97149	27275	942	581	125947
34	86591	26165	886	549	114191
35	157000	28554	954	882	187390
Total	3280713	892536	457760	21149	4652158

Tableau D.5.4 : Population des jeunes, population active par province selon le sexe

Province	Population des jeunes			Population actives des jeunes		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
BALE	34752	36436	71188	31561	25549	57110
BAM	37985	47484	85469	33457	36521	69978
BANWA	41055	46494	87549	37950	35220	73170
BAZEGA	29656	38830	68486	25718	32007	57725
BOUGOURIBA	14818	16152	30970	12234	8303	20537
BOULGOU	68402	97143	165545	58798	67677	126475
BOULKIEMDE	58698	90768	149466	42636	65865	108501
COMOE	68932	75717	144649	58306	41144	99450
GANZOURGOU	41614	55301	96915	36617	43339	79956
GNAGNA	58153	70987	129140	53261	58544	111805
GOURMA	44307	54296	98603	37979	37821	75800
HOUET	177210	188344	365554	138148	82939	221087
IOBA	28323	31735	60058	23897	20109	44006
KADIOGO	376671	381262	757933	263110	142024	405134
KENEDOUGOU	45757	50192	95949	41405	28817	70222
KOMANDJOARI	11391	13880	25271	10733	9961	20694
KOMPIENGA	11964	13027	24991	10836	9116	19952
KOSSI	40971	43350	84321	37712	22888	60600
KOULPELOGO	34585	45009	79594	30825	31448	62273
KOURITENGA	44029	59276	103305	37197	44194	81391
KOURWEOGO	14179	23635	37814	12088	21154	33242
LERABA	18086	21124	39210	16171	17203	33374
LOROUM	18113	23815	41928	15814	14644	30458
MOUHOUN	47874	50377	98251	42509	29726	72235
NAHOURI	24061	27148	51209	20561	18959	39520
NAMENTENGA	43837	57620	101457	40382	49452	89834
NAYALA	25093	25306	50399	21765	14569	36334
NOUMBIEL	8526	10452	18978	7696	5663	13359
OUBRITENGA	31981	41619	73600	27955	33164	61119
UDALAN	28612	33391	62003	25149	5944	31093
PASSORE	38942	54598	93540	32333	45523	77856
PONI	33438	39815	73253	27470	20734	48204
SANGUIE	38537	49859	88396	32335	38334	70669
SANMATENGA	76482	107330	183812	67082	86352	153434
SENO	41317	46164	87481	36844	6621	43465
SISSILI	30610	37328	67938	27892	27420	55312
SOUM	50772	58166	108938	45385	23682	69067
SOUROU	31700	33318	65018	28431	23103	51534
TAPOA	50690	57795	108485	45812	40031	85843
TUY	35522	41727	77249	33016	33314	66330
YAGHA	25549	26941	52490	23497	7097	30594
YATENGA	75156	94674	169830	61351	57235	118586

Province	Population des jeunes			Population actives des jeunes		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
ZIRO	24867	31732	56599	22932	22508	45440
ZONDOMA	19772	27369	47141	16425	19322	35747
ZOUNDWEOGO	30884	41299	72183	27415	34568	61983
Total	2133873	2518285	4652158	1780690	1539808	3320498

Tableau D.5.5 : Population des jeunes, population active par âge selon le sexe

Age	Population actives des jeunes			Population des jeunes		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
15	112552	82805	195357	172167	156827	328994
16	97023	77202	174225	148143	146243	294386
17	102223	92621	194844	142880	161195	304075
18	96120	87856	183976	132439	155085	287524
19	85162	86535	171697	114694	145612	260306
20	118824	119071	237895	147016	197511	344527
21	77481	67260	144741	96667	112945	209612
22	86629	82003	168632	103816	135389	239205
23	81633	63530	145163	94967	106686	201653
24	76920	60962	137882	87959	102422	190381
25	103424	100278	203702	113669	157245	270914
26	86992	68726	155718	95473	111215	206688
27	84732	74780	159512	90259	114803	205062
28	77302	65160	142462	81935	100902	182837
29	63807	50493	114300	67095	76689	143784
30	109687	100277	209964	114186	150852	265038
31	63248	48193	111441	65514	72612	138126
32	67961	54156	122117	70292	81226	151518
33	56214	45739	101953	57932	68015	125947
34	53890	39026	92916	55484	58707	114191
35	78866	73135	152001	81286	106104	187390
Total	1780690	1539808	3320498	2133873	2518285	4652158

Tableau D.5.6 : Population au chômage et population inactive des jeunes par province selon le sexe

Province	Population des jeunes au chômage			Population inactive des jeunes		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
BALE	412	120	532	34752	36436	71188
BAM	217	97	314	37985	47484	85469
BANWA	125	65	190	41055	46494	87549
BAZEGA	248	111	359	29656	38830	68486
BOUGOURIBA	494	100	594	14818	16152	30970
BOULGOU	1685	822	2507	68402	97143	165545
BOULKIEMDE	2156	1105	3261	58698	90768	149466
COMOE	1713	493	2206	68932	75717	144649
GANZOURGOU	622	183	805	41614	55301	96915
GNAGNA	335	151	486	58153	70987	129140
GOURMA	612	336	948	44307	54296	98603
HOUET	11146	6108	17254	177210	188344	365554
IOBA	409	200	609	28323	31735	60058
KADIOGO	38189	20101	58290	376671	381262	757933
KENEDOUGOU	495	219	714	45757	50192	95949
KOMANDJOARI	15	9	24	11391	13880	25271
KOMPIENGA	64	52	116	11964	13027	24991
KOSSI	397	181	578	40971	43350	84321
KOULPELOGO	222	79	301	34585	45009	79594
KOURITENGA	830	311	1141	44029	59276	103305
KOURWEOGO	113	77	190	14179	23635	37814
LERABA	52	35	87	18086	21124	39210
LOROUM	558	99	657	18113	23815	41928
MOUHOUN	755	256	1011	47874	50377	98251
NAHOURI	401	184	585	24061	27148	51209
NAMENTENGA	139	75	214	43837	57620	101457
NAYALA	206	85	291	25093	25306	50399
NOUMBIEL	107	22	129	8526	10452	18978
OUBRITENGA	385	213	598	31981	41619	73600
OULDALAN	587	119	706	28612	33391	62003
PASSORE	373	176	549	38942	54598	93540
PONI	501	368	869	33438	39815	73253
SANGUIE	298	132	430	38537	49859	88396
SANMATENGA	1181	463	1644	76482	107330	183812
SENO	618	112	730	41317	46164	87481
SISSILI	357	266	623	30610	37328	67938
SOUM	564	185	749	50772	58166	108938
SOUROU	282	97	379	31700	33318	65018
TAPOA	302	140	442	50690	57795	108485
TUY	212	68	280	35522	41727	77249
YAGHA	163	34	197	25549	26941	52490
YATENGA	2034	888	2922	75156	94674	169830
ZIRO	165	56	221	24867	31732	56599
ZONDOMA	681	220	901	19772	27369	47141
ZOUNDWEOGO	224	121	345	30884	41299	72183
Total	71644	35334	106978	2133873	2518285	4652158

Tableau D.5.7 : Population au chômage et population inactive des jeunes par âge selon le sexe

Age	Population des jeunes au chômage			Population inactive des jeunes		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15	3478	2278	5756	172167	156827	328994
16	3671	2633	6304	148143	146243	294386
17	4139	2823	6962	142880	161195	304075
18	4605	2649	7254	132439	155085	287524
19	4249	2482	6731	114694	145612	260306
20	5603	2725	8328	147016	197511	344527
21	4137	2020	6157	96667	112945	209612
22	4610	2212	6822	103816	135389	239205
23	4446	1882	6328	94967	106686	201653
24	4318	1853	6171	87959	102422	190381
25	4680	1909	6589	113669	157245	270914
26	4218	1975	6193	95473	111215	206688
27	3463	1526	4989	90259	114803	205062
28	2925	1336	4261	81935	100902	182837
29	2222	956	3178	67095	76689	143784
30	3141	1194	4335	114186	150852	265038
31	1839	782	2621	65514	72612	138126
32	1796	616	2412	70292	81226	151518
33	1353	546	1899	57932	68015	125947
34	1197	451	1648	55484	58707	114191
35	1554	486	2040	81286	106104	187390
Total	71644	35334	106978	2133873	2518285	4652158

1 – PERSONNEL PERMANENT DU RGPH**DIRECTION DU RGPH**

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUATTARA Bamory	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
KANO Hamissou	Directeur Technique du Recensement
KONSEIGA Assita	Secrétaire du RGPH
KAM Bakary	Chauffeur du RGPH

ZANOUBENJAMIN

Conseiller Technique Principal du RGPH

COMITE D'APPUI TECHNIQUE DU BCR

DIVISION	RESPONSABLE	MEMBRES
DIVISION DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	OUEDRAOGO P. Eric	ZOURE Abdoulaye PARE Lydie
DIVISION DE LA METHODE ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX	TIENDREBEOGO Adama	BONKOUNGOU Zakaliyat GOUEM W. Maria Sidonie SOMDA Rogatien TOE/FORO Antoinette BAYALA/ARISTE Laure L.
DIVISION DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	OUOBA Pagari	RIPAMA Toubou OUEDRAOGO S. David HARO Aguima OUEDRAOGO Ambroise SAWADOGO Marcel KABORE Mahamoudou OUEDRAOGO Moussa YOUGBARE S. P. Eric

DIVISION DU TRAITEMENT DES DONNEES	SANOU Zacharie	FYATO Martine ILBOUDO Abdoul Karim GUISSE Kassim SOME D. Alex
DIVISION DE L'ANALYSE- SYNTHESE-PUBLICATION	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	OUEDRAOGO Flore G. LOUGUE Siaka BANGRE Hélène
DIVISION DE LA COMMUNICATION- REPROGRAPHIE- DIFFUSION	KONCOBO Augustin	LOMPO Firmin SAWADOGO Paul SOME Lanko

2 – LISTE DES PERSONNES AYANT ELABORE LES PLANS D'ANALYSE PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
1	Evaluation de la qualité des données	- TIENDREBEOGO Adama - KANO Hamissou - ZAN Lonkila Moussa
2	Etat et structures de la population	- RIPAMA Toubou - SANGLI Gabriel - KABORE Joanis - OUEDRAOGO Mathieu
3	Etat matrimonial et Nuptialité	- ZOURKALEINI Younoussi - GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	- KOBIANE Jean François - COMPAORE Pamoussa - WAYACK Madeleine
5	Caractéristiques économiques de la population	- YAGO Namaro - NAMALGUE Hubert
6	Natalité –Fécondité	- DAKUYO Louis Marie - SOMDA Rogatien - OUEDRAOGO Flore G. - BADOLO Hermann
7	Mortalité	- BAYA Banza - BONKOUNGOU Zakaliyat - ZIDA/BANGRE Hélène - TINGUERI Rose K.

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
8	Migration	<ul style="list-style-type: none"> - DABIRE Bonayi - LOUGUE Siaka - KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - OUATTARA Ardjouma - SOME Lanko
10	Ménages et habitation	<ul style="list-style-type: none"> - SAGNON L. Célestin - BADO Aristide - SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - CONGO Zacharie - BAHAN Dalomi - SORY Ibrahima
12	Situation socio-économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - VOKOUMA K. Jocelyne - KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - KABORE Joannis - TOUGMA J. Gabriel - BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - SAWADOGO Ram Christophe - ZONGO Issa - BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - OUOBA Pagari - KONE Michel - OUEDRAOGO Habibou
16	Projections démographiques	<ul style="list-style-type: none"> - LANKOANDE Malick - TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

3 – LISTE DES ANALYSTES PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	ANALYSTE PRINCIPAL	ANALYSTE ASSOCIE
1	Evaluation de la qualité des données	CONGO Zakari	TIENDREBEOGO Adama KANO Hamissou
2	Etat et structures de la population	OUEDRAOGO Mathieu	RIPAMA Toubou
3	Etat matrimonial et Nuptialité	ZOURKALEINI Younoussi	GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	KOBIANE Jean François	BOUGMA Moussa
5	Caractéristiques économiques de la population	COMPAORE Georges	BADO Aristide NAMALGUE Hubert
6	Natalité Fécondité	DAKUYO Louis Marie	SOMDA Rogatien OUEDRAOGO Flore G.
7	Mortalité	BAYA Banza	BONKOUNGOU Zakaliyat ZIDA/BANGRE Hélène
8	Migration	DABIRE Bonayi	LOUGUE Siaka KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	OUATTARA Ardjouma	SOME Lanko
10	Ménage et habitation	SAGNON L. Célestin	SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	SIE Antoine	BAHAN Dalomi
12	Situation socio-économique des femmes	VOKOUMA K. Jocelyne	KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	ZONGO Mahamadou	TOUGMA J. Gabriel BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	SAWADOGO R Christophe	ZONGO Issa BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	KABORE Samuel	OUBA Pagari KONE Michel
16	Projections démographiques	LANKOANDE Malick	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

4 – LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

N°	NOM ET PRENOMS
1	OUEDRAOGO Dieudonné
2	GUENGANT Jean Pierre
3	OUEDRAOGO Marie Michelle

5 – LISTE DES LECTEURS DES RAPPORTS D'ANALYSE

N°	NOM ET PRENOMS
1	BAKYONO Anne Marie
2	ILBOUDO François

6 – LISTE DES ANALYSTES DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	REGION/COMMUNE	ANALYSTE
1	Boucle du Mouhoun	ZAN Lonkila Moussa, LOUGUE Siaka
2	Cascades	ZIDA Y. Nazaire, ZOMA Lamoussa, LOYE Alexis, TINGUERI Rose
3	Centre	ZIDA Y. Nazaire
4	Centre-Est	LOYE Alexis, GOUEM W. M. Sidonie
5	Centre-Nord	ZONGO Issa, BADO Aristide
6	Centre-Ouest	KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore G.
7	Centre-Sud	BOUGMA Moussa, BONKOUNGOU Zakaliyat
8	Est	BAHAN Dalomi
9	Hauts Bassins	BADOLO Hermann
10	Nord	RIPAMA Toubou, SAWADOGO Paul
11	Plateau Central	ZOMA Lamoussa
12	Sahel	BOLY Dramane
13	Sud-Ouest	SOME Lanko, SOMDA Rogatien
14	Commune de Ouagadougou	BAYALA/ARISTE Laure Leila
15	Commune de Bobo-Dioulasso	ZIDA/BANGRE Hélène

7 – LISTE DU PERSONNEL INTERNATIONAL AYANT EFFECTUE DES MISSIONS D'APPUI

NOM ET PRENOMS	FONCTION
LAMLENN Samson	Conseiller Régional de l'UNFPA à Dakar
HIE Jean Marc	Conseiller Régional de l'UNFPA/CST AA
MFOULOU Raphaël	Conseiller Technique Principal du RGPH du Cameroun
NGWE Emmanuel	Conseiller Technique Principal du RGPH du Burundi
DACKAM N. Richard	Représentant UNFPA du Congo
NOUETANGNI Samuel	Enseignant à l'IFORD
MOUSSAVOU Noël	Démographe au Gabon
VODOUNOU Cosme	Directeur Général INSAE Bénin
BOCOUM Oumar	Conseiller Régional de l'UNFPA à la retraite